

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À LA CONVERSION DU RÉSEAU
AUTONOME D'INUKJUAQ À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4091-2019

RÉGISSEURS : M. FRANÇOIS ÉMOND, président
Me LOUISE ROZON et
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE 2019

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JOELLE CARDINAL et
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE)

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	6
INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY	19
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	23
PREUVE DE FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	32
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	52
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	71
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL	73
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	79

PREUVE DE SÉ-AQLPA

JEAN-CLAUDE DESLAURIERS

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 91

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 106

PREUVE D'UC

VIVIANE de TILLY

INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD 111

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 117

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me JOELLE CARDINAL 123

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 134

PLAIDOIRIE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY 138

PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN 167

PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL 169

PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 180

PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD 189

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
2 unième (31e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour Maître Cadrin.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bonjour.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pardon.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Protocole d'ouverture. Audience du trente et un
14 (31) octobre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-
15 4091-2019. Demande relative à la conversion du
16 réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie
17 renouvelable. Poursuite de l'audience. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bonjour Maître Cadrin.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Bonjour Monsieur le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Je vois que votre témoin est déjà installé.

24

25

1 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

2 Me STEVE CADRIN :

3 Oui. Vous nous avez demandé d'être prêt à neuf
4 heures (9 h 00), on était là. Alors, malgré les
5 déguisements d'Halloween à faire ce matin, alors on
6 a réussi à être ici à l'heure. Alors, monsieur
7 Raymond est déjà, alors sans plus tarder, donc...
8 J'ai oublié de dire Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ,
9 donc Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Monsieur Raymond
10 est déjà installé et prêt à prendre parole après
11 l'assermentation.

12 _____
13 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
14 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

15
16 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
17 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
18 Suite 110, Ville Saint-Laurent, (Québec);

19
20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, dépose et dit :

22
23 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

24 Q. **[1]** Alors, Monsieur Raymond, nous avons une seule
25 pièce dans le dossier dont nous devons... que nous

1 devons déposer de façon officielle. C'est la pièce
2 C-AHQ-ARQ-0009, il s'agit du mémoire, dans le fond.
3 Et je comprends que vous avez préparé cette pièce
4 et que vous l'adoptez pour votre témoignage écrit
5 en la présente instance. C'est exact?

6 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

7 R. Oui.

8 Q. **[2]** Merci. Il n'y aura pas de présentation
9 PowerPoint, donc je vous laisse entamer maintenant
10 vos représentations suite à ce qu'on a entendu
11 depuis hier.

12 R. Merci et bonjour, Madame et Messieurs. Alors, nous
13 avons constaté, dès le début de ce dossier-là, que
14 c'est un projet ou un contrat qui avait plusieurs
15 incertitudes. Je vous dirais comme la plupart des
16 projets de ce type-là. Mais, on a aussi constaté
17 que c'est un projet qui a une grande marge de...
18 une grande marge de manoeuvre économique là avec
19 l'analyse économique.

20 Et le Distributeur nous a fourni un certain
21 nombre de sensibilités. Nous avons aussi analysé
22 certaines sensibilités pour arriver à la
23 conclusion, dans notre mémoire, que l'analyse
24 économique était suffisamment robuste là pour
25 pouvoir approuver l'esprit de ce contrat-là.

1 Et on sait aujourd'hui que même avec un
2 cinq millions (5 M\$) de moins là qui vient de la
3 décision D-2009... pardon, D-2019-130 où la Régie a
4 approuvé l'augmentation du seuil de trente à
5 quarante kilowattheures (30-40 kWh) par jour pour
6 le tarif DN.

7 Mais, même là, nous considérons que
8 l'analyse économique demeure robuste. Et de toute
9 façon, cette possibilité-là était déjà évoquée dans
10 le dossier B-0019, à la page 55, suite à une
11 demande de renseignements. Donc, nous demeurons,
12 notre recommandation demeure.

13 Par contre, il y a certaines informations
14 que nous nous proposons de venir chercher ici hier
15 et aujourd'hui et nous aurions quelques
16 commentaires sur la démarche, suite aux
17 informations qu'on a obtenues hier. Et ce qu'on va
18 vous exposer, c'est un certain nombre de faiblesses
19 méthodologiques que nous avons soulevées dans
20 l'analyse et qui n'affectent probablement pas le
21 dossier ici en termes de... qui ne changeraient pas
22 notre recommandation, mais qui pourraient
23 constituer des précédents pour de futurs projets en
24 réseau autonome.

25 On sait que dans le plan stratégique

1 d'Hydro-Québec, celle-ci se propose de vraiment
2 faire, on va dire, une refonte des filières
3 énergétiques en réseau autonome. Alors, nous
4 trouvons important qu'il y ait certaines failles
5 qui devraient être soulevées et en vue de ces
6 prochains dépôts d'approbation de contrats pour ces
7 réseaux-là. Des projets qui n'auraient peut-être
8 pas la même marge économique qu'on a aujourd'hui
9 dans ce projet-ci, donc qui pourraient une
10 différence dans la solution.

11 (9 h 10)

12 Commençons par regarder la figure 2 de la
13 pièce B-0024 que nous avons montré hier en contre-
14 interrogatoire. Donc, c'est la pièce B-0024 à la
15 page 3. Et nous avons eu quelques discussions avec
16 le Distributeur sur cette courbe-là, principalement
17 avec monsieur Aucoin hier. Première chose que nous
18 avons constatée, c'est que la surface bleue qui
19 représente l'usage de base, bien, elle est plus
20 basse en janvier, puis même il y a comme un bris
21 entre le trente et un (31) décembre et le premier
22 (1er) janvier. Monsieur Aucoin nous a fourni des
23 explications, comment ça a été fait. Mais il a
24 aussi dit, bien, ça change rien. Je paraphrase, je
25 n'ai pas les notes sténographiques devant moi. En

1 voulant dire, peu importe où on place, comment on
2 établit cette courbe-là, la surface sous la courbe
3 sera la même. Ce qui est vrai.

4 Sauf qu'il faut bien comprendre à quoi sert
5 cette figure-là. Cette figure-là sert à calculer ce
6 qu'il y a au-dessus de la courbe noire. La courbe
7 noire étant la courbe de puissance contractuelle
8 qui est garantie par le fournisseur. Alors, tout ce
9 qui dépasse, on va dire les poils qui dépassent en
10 haut de cette courbe noire-là, c'est une surface,
11 surface verte au-dessus de la courbe noire, que le
12 Distributeur devra compenser soit en déplaçant de
13 la production... de la charge électrique en charge
14 au mazout par la biénergie télécommandée ou, si ça
15 ce n'est pas suffisant, en utilisant une centrale
16 thermique de réserve d'appoint.

17 Donc, imaginez-vous que la surface bleue à
18 gauche au début janvier, elle est un peu plus
19 haute, bien, évidemment, ça va pousser la surface
20 verte vers le haut, puis il y a des poils qui vont
21 aller au-dessus de la ligne noire. Donc, ça va
22 affecter la partie qui est au-dessus de la ligne
23 noire. C'est une petite nuance qu'on voulait
24 apporter.

25 Même chose pour la courbe verte. Nous

1 étions étonné que les premières semaines de janvier
2 avaient une charge plus basse que les semaines
3 suivantes, plus basse même que février, mars et
4 même avril. Alors, on viendra aux explications.
5 Mais monsieur Aucoin a dit, bien, ça ne change rien
6 à la surface totale. Ce qui est vrai, mais vous
7 comprenez que si on remplit un peu plus de vert à
8 gauche, bien, ça va augmenter le nombre de vert qui
9 est au-dessus de la ligne noire. O.K. Donc, qui est
10 un facteur important dans l'étude économique ici.

11 Bon. En réponse à l'engagement numéro 1,
12 monsieur Aucoin nous a dit que la courbe bleue, la
13 surface bleue provenait de... Bon. Puis il nous a
14 expliqué le mécanisme qu'il a utilisé. Puis ça
15 provenait d'un historique de production de la
16 centrale thermique actuelle entre deux mille sept
17 (2007) et deux mille quatorze (2014), excluant deux
18 mille douze (2012) parce qu'il y avait des données
19 manquantes. Or, déjà, ça peut être un peu
20 inquiétant de voir que, pour une centrale d'Hydro-
21 Québec, on a des données manquantes qui nous
22 empêche de bien comprendre la production. Ça déjà
23 il y a un côté un peu inquiétant de ce côté-là. Et
24 ça peut affecter aussi le calcul de perte dans
25 cette région-là. On a vu des enjeux là-dessus il y

1 a quelques années.

2 Il nous dit aussi que la courbe verte
3 provient d'une analyse sur des degrés-jours sur une
4 période de deux mille cinq (2005) à deux mille onze
5 (2011). Alors, première chose qu'on constate,
6 période différente. Alors, pourquoi on a une
7 période différente pour la courbe verte puis on a
8 une période que la courbe bleue. Alors, déjà ça, ça
9 nous semble une faiblesse méthodologique.

10 Et quand on nous dit, de deux mille cinq
11 (2005) à deux mille onze (2011), bien, pourquoi on
12 a ignoré deux mille douze (2012) à deux mille dix-
13 huit (2018) qui sont aussi des années plus
14 récentes, donc plus représentatives d'un paquet
15 d'habitudes de consommation et un paquet d'éléments
16 si on veut penser qu'il peut y avoir aussi une
17 influence climatique de certains changements. On
18 n'entrera pas plus dans le détail pour ça. Mais on
19 pense que c'est toujours plus intéressant d'avoir
20 les données les plus récentes.

21 Bon. Aussi on nous a dit, bien, peut-être
22 une des raisons pourquoi la courbe verte à gauche
23 est plus basse, c'est qu'on a pris une année de
24 référence deux mille onze (2011). Donc pourquoi
25 deux mille onze (2011)? Pourquoi pas une autre?

1 Mais, nous, on dit, dans le fond, la solution
2 idéale, c'est si on a cinq, dix (10), quinze (15),
3 vingt (20) ans d'historique, bien, simulons toutes
4 ces années-là. O.K. Si on est capable de simuler
5 une année comme on l'a fait là, bien, en simuler,
6 si vous voulez, quinze (15) autres, ce n'est pas
7 une grande complexité et, évidemment, ça ajoute la
8 robustesse de l'analyse et ça nous permet d'avoir
9 des résultats qui représentent mieux ce qui va se
10 passer dans les quarante (40) ou soixante (60)
11 prochaines années. Alors, à ce moment-là, on n'a
12 pas à décider quelle année de la référence est la
13 meilleure, on suppose qu'elles sont toutes
14 équiprobables à ce moment-là.

15 (9 h 15)

16 Et aussi, monsieur Aucoin nous a dit :
17 « Bien, si vous regardez les statistiques de
18 température à Inukjuak au mois de janvier, février,
19 février est un peu plus élevé. » C'est vrai, si
20 vous faites une recherche Google, vous allez voir
21 qu'il y a peut-être un degré de différence ou si
22 vous regardez la pièce CUC-0007, le rapport de
23 madame de Tilly, à la page 7, bien, vous verrez
24 qu'il y a une petite différence mais je ne pense
25 pas que c'est une différence qui est assez

1 importante pour montrer l'allure de la courbe verte
2 et sûrement pas... c'est sûrement pas plus chaud en
3 janvier qu'en mars ou avril. Alors, c'est un peu le
4 résultat qu'on voit d'une de ces faiblesses
5 méthodologiques.

6 Deuxième point dont je voulais vous
7 entretenir ce matin, c'est de revenir sur la partie
8 du contrat que nous avons... une des parties du
9 contrat que nous avons commentées. Donc, à la page
10 37 de la pièce B-5 ou encore la page 44 Pdf, qui va
11 s'afficher à l'écran, donc, c'est l'article 30, on
12 peut dire le paragraphe qui est noté 1, qui est
13 dans le cas où le fournisseur n'est pas en mesure
14 de rencontrer son énergie pour une heure donnée, il
15 compensera donc le Distributeur pour les pertes de
16 ventes que celui-là aura parce qu'il aura transféré
17 de la charge biénergie.

18 Et nous avons mentionné que le CD n'était
19 pas clair ou ne représentait pas ce que nous
20 pensions qu'il devait représenter et hier, avec les
21 explications du Distributeur, nous considérons que
22 notre interprétation était la bonne donc ici.

23 Et je vous rappelle que cette équation-là
24 ou cette clause-là, nous pensons que c'est une des
25 plus importantes dans le contrat parce que c'est ça

1 qui garantit ou qui enlève la responsabilité au
2 Distributeur d'un paquet d'éléments du contrat;
3 l'hydrolicité, l'indisponibilité des équipements de
4 production, l'indisponibilité de la ligne de
5 transport, etc. Donc, toute cette responsabilité-là
6 est prise par le fournisseur et cette clause de
7 dommages-là c'est vraiment une clause qui va...
8 c'est pas simplement une clause de pénalité c'est
9 une clause qui va s'appliquer souvent. O.K.? Parce
10 que ça fait partie du principe et c'est ce qui
11 permet au Distributeur de dire : « Bien, j'ai pas à
12 m'inquiéter à tout ce qu'il y a derrière la
13 centrale si je suis protégé. »

14 Bon. Alors, c'est pour ça que c'est
15 important que le CD soit quand même bien défini et
16 comme nous l'avions compris, bien, le CD c'est tout
17 simplement la somme de toutes les charges délestées
18 de toutes les résidences et résidences autres qui
19 seront délestées à un moment donné. Bon, résidences
20 et résidences autres sont bien définies plus tôt
21 dans le contrat.

22 Alors, c'est ce que nous recommandions,
23 donc, la somme en kilowattheures, évidemment, il
24 faut le spécifier, de ces charges délestées-là
25 dépendant d'une heure donnée, combien il y en a, il

1 peut y en avoir une, il peut y en avoir dix (10),
2 il peut y en avoir plusieurs. Bon.

3 Alors, c'était notre recommandation, on
4 verra l'engagement que le Distributeur prendra mais
5 pour nous, s'il y a un litige dans vingt (20) ans
6 puis on se demande ce que ça veut dire, bien, je
7 pense que c'est important, si vous m'appellez dans
8 vingt (20) ans, peut-être que je ne m'en
9 souviendrai pas. Alors, ici, pour nous, c'est quand
10 même... on a pas fait beaucoup de commentaires sur
11 le contrat mais celui-là nous semble très
12 important.

13 L'autre question qui peut se poser, que
14 maître Gariépy a posée hier, c'est : O.K., ça, on
15 comprend là, c'est que si on a délesté cinq
16 résidences, comment on calcule les charges
17 délestées? Alors, théoriquement, on dit : « Bien,
18 il aurait consommé tant puis maintenant, il
19 consomme tant, c'est la différence entre les
20 deux. » Mais il aurait consommé tant, on ne le sait
21 pas. O.K.? On mesure combien il consomme mais on ne
22 mesure pas combien il aurait consommé. O.K.?

23 Alors, cette méthode-là n'apparaît pas dans
24 le contrat, sauf erreur et je vous donne une
25 référence à d'autres éléments qui font ce genre de

1 chose-là. Par exemple, le programme GDP Affaires.
2 (9 h 20)

3 Alors, le programme GDP Affaires, dossier
4 4041, mais le programme ici, je le dis de façon
5 générale selon les documents qui sont sur le site
6 Web d'Hydro-Québec là, bien, on va vous compenser,
7 on va compenser le client pour encore là, la même
8 chose, de combien il a réduit sa consommation? Mais
9 on ne le sait pas parce qu'il consomme moins.

10 Donc, il y a une méthode, dans le GDP
11 Affaires qui calcule ce chiffre-là en fonction de
12 ce qu'il a consommé avant, après, et caetera. Là,
13 je ne suis pas ici pour vous donner le détail, mais
14 il y a une formule.

15 Tarification dynamique, on l'a vu dans le
16 dossier 4057 l'an dernier, même principe. O.K. Le
17 crédit de pointe critique, si je fais attention
18 quand Hydro-Québec va m'appeler pour
19 dire : « Faites attention », bien, je vais réduire
20 ma consommation, mais même principe. Il y a une
21 autre équation, il y a une autre méthode de calcul
22 qui est différente du GDP Affaires, mais donc il y
23 a deux cas.

24 Ici, ça pourrait être différent, mais
25 encore là, comme je vous l'ai dit, c'est une des

1 clauses importantes du contrat, selon nous. Ça
2 serait important qu'à un moment donné, cette
3 procédure-là soit bien entendue et définie. Alors,
4 comme je vous l'ai dit, je ne l'ai pas vu dans le
5 contrat, c'est quelque chose qui est, pour nous, de
6 la plus haute importance. Et aussi, je sais que le
7 Distributeur a pris un engagement hier. Alors, on
8 va voir qu'est-ce qui en ressort aussi avant de
9 pouvoir en dire plus.

10 Et pour conclure, si on va à la dernière
11 page de notre mémoire, C-AHQ-ARQ-009, simplement
12 pour résumer nos deux recommandations ou deux blocs
13 de recommandations.

14 Alors, la première, c'est un peu comme je
15 l'ai dit tantôt, c'est que nous sommes d'avis que
16 l'analyse économique qui permet de générer, non pas
17 un gain de soixante millions (60 M\$) maintenant,
18 mais de cinquante-cinq millions (55 M\$) suite à la
19 décision sur le Tarif DN, sur la période deux mille
20 dix-neuf (2019), deux mille soixante-deux (2062).
21 Soit une diminution des coûts actualisés non plus
22 de vingt-trois pour cent (23 %), mais de vingt et
23 un pour cent (21 %) par rapport au statu quo, est
24 suffisamment robuste et par conséquent, nous sommes
25 favorables à l'approbation du projet, le tout sous

1 réserve de l'obtention de quelques précisions que
2 nous avons obtenues. Donc, la réserve, on peut dire
3 qu'elle est enlevée.

4 Mais comme on vient de le dire, nous avons
5 formulé un certain nombre de modifications qui
6 pourront faire l'objet d'un amendement dont la
7 deuxième dont nous venons de discuter et les deux
8 autres que vous pourrez... vous avez vues, puis je
9 n'ai pas besoin de fournir d'explications
10 additionnelles.

11 Alors, ça conclut cette présentation que
12 nous avons sur le sujet aujourd'hui et merci
13 beaucoup.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Ça complète de mon côté également, alors le témoin
16 est disponible pour les questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci Maître Cadrin, merci Monsieur Raymond, est-ce
19 qu'il y a des intervenants qui avaient des
20 questions? Sinon, Maître Cardinal, pas de
21 questions? Maître Gariépy?

22 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

23 Q. **[3]** Juste une petite question pour clarifier votre
24 position en suivi de... à propos de la clause des
25 dommages. Tout à l'heure, on parlait de l'enjeu du

1 calcul de l'effacement ou... puis vous nous avez
2 référés aux méthodes qui existent dans le GDP
3 Affaires puis tout ça. Est-ce que je dois
4 comprendre que vous estimez là... ce que vous me
5 dites, en fait, quand vous réferez au GDP Affaires
6 ou aux tarifs différenciés dans le temps, que pour
7 faire le calcul de la charge qui va être délestée,
8 il faut absolument qu'il y ait eu une mesure
9 antérieure pour avoir un comparable. Est-ce que
10 c'est ça que vous nous dites?

11 R. Je ne me prononce pas sur la méthode qui devrait
12 être utilisée là. Bon, on pourra le faire si c'est
13 nécessaire là, mais tout ce que je vous disais en
14 vous donnant ces deux exemples-là, c'est que ça
15 existe. O.K., il existe des méthodes. Alors, est-ce
16 qu'ici... puis comme je l'ai dit, les deux exemples
17 que j'ai donnés sont deux méthodes qui font un peu
18 le même genre de choses, mais qui sont différentes.

19 Alors, je ne me prononce pas sur laquelle
20 est la meilleure et ici, ça pourrait être une
21 troisième qui est aussi différente. O.K., alors...
22 je ne sais pas moi, on est-tu capable de mesurer
23 combien de mazout on consomme là? Je... je...

24 Q. **[4]** C'est bon, ça clarifie pour moi...

25 R. Bien, c'était juste pour montrer que ça existe,

1 mais nous ne nous prononçons pas sur comment le
2 faire, mais tout ce que nous disons, c'est que ça
3 serait un élément qui serait important à inclure au
4 contrat ou un amendement ou une procédure
5 d'exploitation quelconque là qui devrait
6 s'appliquer.

7 (9 h 25)

8 Q. **[5]** Merci. Ça clarifie.

9 LE PRÉSIDENT :

10 La formation n'aura pas de question, donc ce qui
11 pourrait conclure ça, donc Monsieur Raymond, vous
12 êtes libéré. Et on passerait maintenant avec la
13 FCEI.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Bonjour Monsieur le Président. Bonjour aux
16 Régisseurs. Juste un petit souci. On a déposé notre
17 présentation PowerPoint ce matin. Il y a peut-être
18 une demi-heure sur le SDÉ, mais il n'apparaît pas
19 encore. De deux choses l'une, je peux bien vous
20 l'envoyer, moi, directement à vous pour que vous
21 l'indiquiez ou que monsieur Gosselin... ou que le
22 GRAME passe avant nous. C'est juste qu'est-ce qui
23 est souhaitable, là, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce que le GRAME serait prêt à passer dès

R-4091-2019
31 octobre 2019

MARCEL-PAUL RAYMOND - AHQ-ARQ
Interrogatoire
- 22 - Me Annie Gariépy

1 maintenant? Donc, on pourrait passer avec le

2 GRAME...

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 ... vu qu'on a déjà la présentation sur SDÉ puis on
7 attendra d'avoir vos...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Désolé pour l'inconvénient. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pas de problème.

12 -----

1 PREUVE DU GRAME

2 Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 Donc, bonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour Maître Paquet.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Madame Moreau s'est installée pour pouvoir débiter
8 la présentation. Je demanderais à Madame la
9 Greffière de bien vouloir l'assermenter, s'il vous
10 plaît.

11

12 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
13 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

14

15 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et
16 énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue
17 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

18

19 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Q. [6] Madame Moreau, c'est vous qui avez rédigé le
24 rapport du GRAME déposé sous la cote C-GRAME-0007?

25

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 R. C'est exact.

3 Q. **[7]** Avez-vous des petites modifications ou des
4 corrections à y apporter?

5 R. Oui. Simplement, on a fait deux erreurs de
6 référence, une à la page 5. On aurait dû lire, en
7 bas de la page, c'était le B-0019 et non pas B-
8 0023. Et à la page 9, on a indiqué justement la
9 référence à la réponse à la question 3.5 de la
10 demande de renseignements numéro 1 de la Régie,
11 mais c'est pas exact. C'est plutôt la pièce C-FCEI-
12 0025, la réponse à la question 1.13 de la demande
13 de renseignements 1 de la FCEI.

14 Q. **[8]** Juste pour préciser, je pense que c'est la
15 pièce... si c'est la réponse à la demande de
16 renseignements de la FCEI, c'est plutôt la cote B-
17 0025...

18 R. Oui, c'est ça.

19 Q. **[9]** ... HQD-2, Document 3. Donc, c'est pas le
20 rapport de la FCEI, mais c'est bien la réponse du
21 Distributeur...

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[10]** ... à la demande de renseignements...

24 R. Excusez-moi. J'ai fait une deuxième erreur. Merci,
25 Maître Paquet.

1 Q. [11] On a déposé également la présentation ce matin
2 sous la cote C-GRAME-0009. Donc, on pourrait
3 l'afficher pour que madame Moreau puisse débiter.
4 Merci.

5 R. Alors, oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame
6 la Régisseur, Monsieur le Régisseur. Alors, ici
7 vous avez le plan de présentation. Vous allez voir
8 ce matin, ça devrait aller rondement ma
9 présentation. Alors, si vous pouvez passer à
10 l'acétate 3, on va y aller point par point.

11 Concernant la stratégie de conversion des
12 systèmes de chauffage, vous nous avez lu, le GRAME
13 est satisfait de cette stratégie-là qui consiste à
14 ne délester que des charges de chauffage biénergie
15 requises en tenant compte de la répartition la plus
16 uniforme et équitable possible.

17 (9 h 30)

18 Concernant l'offre qu'on a sur la table du
19 Distributeur, l'option offerte en ce moment, en
20 fait, les deux options, on en a que deux, la
21 centrale de réserve ou le statu quo. Donc, nous, on
22 est pris devant une demande qui nous demande de
23 nous positionner sur l'une ou l'autre. Donc, c'est
24 sûr qu'on s'est positionné que la centrale de
25 réserve serait préférable au statu quo parce qu'on

1 n'a pas entre les mains d'autres... d'autres
2 options mixtes qui auraient été déjà développées.
3 Donc, on n'a pas ça sur la table.

4 Par contre, on est d'avis qu'il est à
5 souhaiter que le développement de solutions
6 alternatives mixtes voit le jour pour la conversion
7 des réseaux autonomes. Pourquoi? Parce qu'on pense
8 qu'il y a de nombreux autres besoins énergétiques
9 dans cette même communauté-là qui n'ont pas été
10 adressés, qui n'ont pas été... qui ne font pas
11 l'objet finalement d'une conversion vers des
12 énergies renouvelables, on pense aux besoins
13 commerciaux, institutionnels et aussi pour le
14 développement d'un nouveau projet.

15 On sait que dans les communautés éloignées
16 isolées comme ça, que ça soit dans le Grand-Nord ou
17 partout ailleurs dans le monde, c'est le manque de
18 ressources énergétiques qui fait qu'une population
19 n'est pas apte à développer des projets pour
20 soutenir ses propres besoins. Donc, il y a des
21 besoins. Là, on a un très beau projet sur la table,
22 c'est un début, mais c'est sûr qu'on espère que ça
23 va évoluer dans une direction pour introduire des
24 solutions mixtes alternatives.

25 Donc, c'est ce qu'on vous demande, on vous

1 demande peut-être de lancer un signal au
2 Distributeur lors du dépôt de cette demande
3 d'investissement pour la centrale de réserve puis
4 pour les télécommunications et ces choses-là. Je ne
5 sais pas quand est-ce que ça va se faire mais s'il
6 peut déjà entrevoir les possibilités d'amélioration
7 de son projet, le GRAME, on serait favorable à un
8 tournant dans cette direction-là.

9 Alors, l'acétate 4. Je vais aborder de
10 front les télécommunications et la clause de
11 non-conformité avec les conditions ensemble.

12 Pour le GRAME, on aurait tout entre les
13 mains avec une infrastructure de mesurage avancée.
14 Pourquoi? Parce que ça procure un espace client,
15 donc, les données de consommation. Puis là, on se
16 positionne aussi dans... on a besoin aussi de
17 poursuivre avec des comportements efficaces et
18 l'amélioration de l'efficacité énergétique et là,
19 comment faire vu... parce qu'on a un parc
20 immobilier qui est géré par les responsables des
21 paiements de la facture, comment on fait?
22 Évidemment, il va falloir développer une approche
23 pour mettre ces gens-là ensemble puis pour que
24 l'information soit communiquée. Il me semble que
25 c'est possible de faire ça.

1 Donc, nous autres, on pense qu'avec des
2 infrastructures de mesurage avancées, on a tout
3 entre les mains. On peut... Hydro-Québec peut
4 vérifier les profils de consommation, prévoir des
5 visites d'inspection pour justement faire appliquer
6 sa clause de non-conformité aux conditions.

7 Je vais vous dire, moi, ça fait... ça fait
8 quinze (15) ans que je viens devant vous ici, si je
9 ne me trompe pas, j'ai jamais vu de suivi sur
10 l'application de cette clause-là qui existait...
11 qui existe déjà dans les réseaux autonomes mais là
12 qui est adaptée pour ce réseau-là. J'ai pas
13 l'impression que vraiment il y a un intérêt à faire
14 appliquer.

15 Je sais que c'est pas simple, c'est pas
16 facile. Est-ce qu'on peut se présenter chez les
17 gens puis dire : « On pense que, bon, il y a
18 quelque chose qui se passe puis qu'il y a du
19 chauffage d'appoint. »? Mais je pense qu'avec... au
20 lieu de faire ça dans le vide là, juste sur des
21 ouï-dire, là, le Distributeur aurait une
22 infrastructure de mesurage qui lui permet de savoir
23 ce qui se passe finalement puis quand il a vraiment
24 des très gros doutes, de prendre contact avec les
25 clients puis de, t'sais, amorcer une démarche.

1 On pense que pour que le Distributeur fasse
2 ça, applique sa clause, ça va demander un suivi,
3 que la Régie ordonne un suivi des actions qui sont
4 posées parce qu'il faut être redevable à quelque
5 part. C'est une chaîne de... une chaîne d'actions
6 de l'information qui serait disponible; après ça,
7 bien, il y a une clause qui est mise en place puis
8 après ça, qu'est-ce qu'on fait avec la clause? Est-
9 ce qu'on l'applique ou on ne l'applique pas. Donc,
10 O.K. Donc, ça c'est notre position.

11 (9 h 35)

12 Je vais aller à l'acétate 5, s'il vous
13 plaît. Bon, tout le monde a constaté qu'il y a des
14 surplus excédentaires, il y a de l'énergie
15 excédentaire qui n'est pas valorisée. Évidemment,
16 c'est un très beau projet de base qui nous est
17 présenté. On comprend que tout ne peut pas être
18 fait du même coup. Il y a un projet qui a été
19 développé avec la communauté, tout ça. Puis le
20 Distributeur vient devant vous pour le faire
21 approuver. Mais il y a probablement encore beaucoup
22 à faire. C'est pour ça que c'est... Pour nous,
23 c'est déjà très rentable. L'écart est déjà très
24 favorable considérant la possibilité de
25 valorisation de l'énergie excédentaire.

1 Puis comme je vous disais un peu plus tôt,
2 c'est très important que cette énergie-là devienne
3 disponible assez rapidement à la communauté pour
4 lui permettre de développer des projets. Donc,
5 nous, notre recommandation, c'est que ce soit
6 évalué le plus tôt possible, qu'il y ait une offre
7 tarifaire qui soit déjà présentée aux communautés,
8 dire, si vous faites des projets communautaires, on
9 peut vous offrir soit des blocs d'énergie de telle
10 date à telle date, vous avez ça entre les mains
11 puis, là, faites un projet, regardez c'est quoi vos
12 analyses coût-bénéfice, puis allez-y de l'avant.
13 Donc, nous, on recommande de bouger le plus
14 rapidement possible dans cette direction-là.

15 L'acétate 6, la dernière partie. Bon. On
16 est en faveur, le GRAME appuie la proposition du
17 Distributeur pour le prix de la première tranche
18 par souci d'équité. Le prix de la deuxième tranche,
19 le GRAME est en faveur de la fixation selon
20 l'indice IPC. Évidemment, on a entendu qu'en cas de
21 décroissance des prix du mazout, ça pourrait
22 devenir plus économique de chauffer au mazout, puis
23 il y aurait possibilité de transformer au tarif DN.

24 Donc, on recommande que soit identifié un
25 prix plancher pour le mazout à partir duquel la

1 révision du tarif de deuxième tranche pourrait
2 s'avérer nécessaire. Puis on recommande que ce prix
3 plancher soit transmis à la Régie de l'énergie en
4 suivi du présent dossier. On pense que ça doit être
5 assez facile à calculer.

6 Alors ça termine. Puis surtout, peut-être
7 un petit mot, vous avez entendu les témoins du
8 Distributeur qu'au contrat, il n'y a pas
9 d'engagement de l'OMHQ explicite de ne pas
10 transférer au tarif DN. Ça complète ma
11 présentation. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Madame Moreau. Maître Paquet.

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Oui. Donc, ça complète pour la présentation. Madame
16 Moreau est disponible pour toute question
17 éventuelle.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent
20 poser des questions à madame Moreau? Maître
21 Cardinal? Maître Gariépy? La formation n'aura pas
22 de questions. Donc vous êtes libérée.

23 Mme NICOLE MOREAU :

24 Merci beaucoup.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci beaucoup. On peut passer maintenant à la
5 FCEI.

6

7 PREUVE DE FCEI

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bonjour. Bonjour à tous ce matin. André Turmel pour
10 la FCEI. Vous connaissez monsieur Gosselin qui a
11 pris place dans la boîte des témoins. Alors, Madame
12 la Greffière, si on veut l'assermenter.

13 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
14 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

15

16 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
17 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

18

19 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Merci, Madame la Greffière. Bonjour à tous.

24 Q. **[12]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Monsieur Gosselin,
25 je comprends que, dans le présent dossier, vous

1 avez préparé le mémoire de la FCEI qui est la pièce
2 C-FCEI-0011, de même que la présentation PowerPoint
3 déposée ce matin sur le SDÉ, C-FCEI-0013, c'est
4 exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[13]** Est-ce que vous adoptez ces documents pour
7 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

8 R. Oui.

9 Q. **[14]** Et ces documents représentent bien la position
10 de la FCEI au dossier?

11 R. Oui.

12 Q. **[15]** Je comprends que vous avez peut-être une
13 correction au dossier, correction cléricale si on
14 veut, à la preuve?

15 R. Oui. Exactement. Simplement à la page 6 de la
16 preuve, tout juste en haut de la section 4, il y a
17 un paragraphe qui commence par « si cette analyse
18 se révèle concluante » qui est dans le fond une
19 copie... ce paragraphe-là apparaît ailleurs, il a
20 été recopié là par erreur.

21 Q. **[16]** Une copie perdue. Donc...

22 R. Exact. Le paragraphe disparaît.

23 Q. **[17]** ... on rature exactement tout le paragraphe
24 qui débute par « si cette analyse se révèle » et se
25 termine par « contrôlé par le Distributeur »?

1 R. C'est exact.

2 (9 h 40)

3 Q. **[18]** À la page 6. Merci. Si vous voulez procéder.

4 R. Merci. Bonjour. Je ne serai pas très long moi non
5 plus. Tout d'abord, bien, la FCEI est favorable au
6 projet qui est présenté par le Distributeur. On
7 croit que globalement, ce projet-là emmène des
8 avantages économiques qui peuvent être partagés là
9 de manière équitable entre la clientèle et puis le
10 Distributeur. On pense, par contre, qu'il y a un
11 certain nombre d'améliorations qui pourraient être
12 apportées puis qui permettrait d'augmenter encore
13 plus la valeur du projet.

14 Dans un premier temps, on constate une
15 sous-utilisation de l'hydroélectricité produite, de
16 l'énergie contractuelle du contrat et on pense
17 qu'il y a un potentiel pour permettre une plus
18 grande utilisation de cette électricité-là en
19 incluant la clientèle affaires, pardon, dans le
20 projet.

21 L'autre préoccupation qu'on a est relative
22 au tarif qui est proposé pour la clientèle
23 résidentielle. On n'est pas certain que cette
24 tarification-là permet là, d'emmener des choix qui
25 sont optimaux au niveau de cette clientèle-là,

1 notamment au niveau de la conversion du parc de
2 chauffe-eau, au niveau du chauffage d'appoint
3 électrique puis de la migration là, au Tarif DN.

4 Donc, pour ce qui est de la clientèle
5 affaires, le constat qu'on fait, c'est qu'il y a
6 une quantité importante là, comme je le disais,
7 d'électricité qui n'est pas utilisée, de l'énergie
8 contractuelle. Il y a des surplus saisonniers qui
9 sont assez significatifs, surtout en début
10 d'horizon. Et il y a aussi, en fonction des
11 réponses qu'on nous a données là, on pense qu'il y
12 aura ici, même l'hiver probablement la nuit, des
13 surplus d'énergie qui pourraient servir à faire de
14 la chauffe dans le domaine commercial.

15 C'est très clair pour nous qu'il y a une
16 valeur économique à aller prendre cette énergie-là
17 et puis à l'utiliser auprès de nouveaux clients.
18 L'électricité... le contrat, c'est un montant
19 forfaitaire, alors toute énergie qu'on n'utilise
20 pas, elle est perdue. Donc, l'utiliser c'est à
21 coûts nuls. Et elle remplacerait du mazout, donc,
22 qui, lui, coûte un peu plus de vingt cents du
23 kilowattheure (20 ¢/kWh).

24 Donc, chaque kilowattheure là, il y a une
25 économie globale d'au moins une vingtaine de sous

1 (20 ¢/kWh) qui, après ça, bien en fonction des
2 choix tarifaires qu'on fait, peut être répartie
3 différemment entre les clients puis le
4 Distributeur.

5 Notre compréhension du témoignage d'Hydro-
6 Québec, c'est qu'ils n'ont pas fait d'analyse par
7 rapport à cette clientèle-là puis par rapport à la
8 possibilité de les intégrer dans le projet. La
9 justification qui a été donnée pour ça, nous
10 apparaît pas très convaincante. Je comprends qu'on
11 voulait se concentrer, d'abord, sur un groupe là
12 qui était peut-être plus facile à traiter, de leur
13 point de vue, mais on pense qu'il faut quand même
14 là aller... je ne pense pas que ça soit une bonne
15 idée de s'arrêter là et d'attendre que le projet
16 soit en route pour, après ça, essayer d'intégrer la
17 clientèle commerciale. Là, je pense que...

18 Puis il y avait de l'ouverture,
19 manifestement, du côté d'Hydro-Québec là, à pousser
20 dans cette direction-là, mais je pense qu'on
21 devrait procéder. Dès maintenant, essayer
22 d'analyser ce potentiel-là le plus possible puis de
23 faire en sorte qu'ils puissent être présents dès la
24 mise en service du projet.

25 On nous a dit que, bon... On voulait

1 discuter là avec, dans le fond, la communauté pour
2 savoir qu'est-ce qu'ils souhaitaient faire, en
3 quelque sorte, avec cette énergie-là. Est-ce qu'il
4 y aurait d'autres alternatives à faire la chose
5 dans le commercial? Est-ce que peut-être... On a
6 parlé de projets de serres. Donc, est-ce qu'on veut
7 réserver l'énergie pour une utilisation autre?

8 Évidemment, bon, ça, je ne peux pas me
9 prononcer sur ce que la communauté veut ou ne veut
10 pas. Par contre, il nous apparaît que le minimum
11 que l'on puisse faire, c'est d'ouvrir la
12 possibilité à la clientèle commerciale d'utiliser
13 l'électricité pour faire de la chauffe biénergie si
14 elle fait la conversion des équipements à ses frais
15 et si elle est interruptible parce que dans ce cas-
16 là, si jamais on veut utiliser l'énergie à d'autres
17 fins, bien, on n'a rien figé, on n'a rien capturé
18 de façon irréversible par une approche comme ça.

19 (9 h 45)

20 Donc, ça n'affecte pas la rentabilité ou le calcul
21 de la rentabilité au niveau du résidentiel puis ça
22 apporte un bénéfice additionnel pour Hydro-Québec,
23 mais sans aucun risque associé.

24 Alors, on recommande qu'il y ait des
25 analyses qui soient faites à ce niveau-là. Au

1 niveau de la rentabilité pour le Distributeur de la
2 conversion à la biénergie, en fonction des
3 différentes possibilités tarifaire.

4 Et s'il y a une rentabilité qui est, qui
5 est importante pour le Distributeur, à la limite,
6 on peut même penser à des programmes commerciaux et
7 non seulement pour laisser les gens et se
8 convertir, mais même favoriser cette conversion-là.

9 Et on pense qu'il devrait aussi y avoir des
10 analyses sur la rentabilité de la conversion du
11 chauffage de l'eau. Là évidemment on n'a pas la
12 réponse à l'engagement qu'on a demandé, mais s'il
13 s'avère que finalement le besoin en puissance du
14 chauffage de l'eau ou en énergie, chez la clientèle
15 commerciale, représente une assez faible proportion
16 du besoin total, bien on pourrait se demander si
17 c'est vraiment nécessaire d'exclure cet usage-là du
18 projet. Eux autres, c'est tout petit de le
19 permettre à la clientèle commerciale, ça
20 n'affecterait pas tellement le reste de l'analyse.

21 Maintenant, pour ce qui est de la
22 proposition tarifaire au niveau résidentiel, il y a
23 différentes considérations qui ont été soulevées
24 pour justifier la proposition et qui sont
25 importantes à prendre en compte pour s'assurer que

1 les gens fassent les bons choix. Puis, je pense,
2 c'était un témoin du Distributeur hier qui disait
3 « pour maximiser, maximiser l'utilisation de
4 l'électricité hydraulique ».

5 Donc, d'une part, on veut favoriser la
6 conversion, que ce soit de la biénergie, du
7 chauffage biénergie ou les chauffe-eau. Puis une
8 fois que, ça, c'est fait, bien au cours de la vie,
9 dans le fond, du projet, on souhaite décourager le
10 chauffage d'appoint électrique, mais on souhaite
11 aussi...

12 Et je vous vois sourciller là. Ce que je
13 veux dire par là, c'est quand on... quand on fait
14 un basculement vers la biénergie, on souhaite que
15 les clients ne se chauffent pas en appoint à
16 l'électricité.

17 Donc, c'est un comportement que le
18 Distributeur a identifié dans ses réponses là,
19 comme quoi... pour justifier le fait qu'on fixe le
20 prix au départ à l'équivalent du mazout.

21 Et on veut aussi là, décourager un
22 comportement qui serait de dire « bien, moi, je
23 débarque de la biénergie puis je m'en vais au DN
24 parce que le prix du mazout est plus attrayant. »
25 On en a parlé hier.

1 Alors, pour ce qui est de favoriser la
2 conversion à la biénergie, je pense que ce qui est
3 proposé le favorise. Puis dans le tableau que vous
4 avez à la page 4 de notre diapositive, on a mis,
5 dans le fond, deux options de tarifs, les tarifs
6 proposés par le Distributeur.

7 Puis on a mis aussi un scénario où le prix
8 de la deuxième tranche, au lieu que ce soit
9 inflationné de manière mécanique là, on
10 s'organiserait pour qu'il suive le prix du mazout.

11 Et dans les deux cas, je pense que la
12 conversion à la biénergie, elle va être favorisée
13 de manière assez importante là en fonction des
14 résultats qu'on nous a présentés dans le dossier.
15 Parce que, en convertissant à la biénergie, bon,
16 les clients, ça leur donne accès au tarif DN
17 Inukjuak. Puis en même temps, ça leur permet
18 d'avoir une partie du chauffage qui se ramasse en
19 base, donc à un tarif beaucoup plus faible. Donc,
20 la grosse partie du bénéfice dans les premières
21 années, il vient de là. Il vient du fait qu'il y a
22 de la consommation d'énergie en base pour le
23 chauffage.

24 (9 h 50)

25 Maintenant, une fois que la conversion à la

1 biénergie elle est faite, la question c'est : est-
2 ce que les tarifs favorisent aussi la conversion
3 des chauffe-eau. Et ça, c'est moins évident à mon
4 sens, avec la proposition du Distributeur parce
5 que, une fois que vous avez converti le chauffage,
6 bien, votre première tranche, elle est pas mal
7 toute comblée. Donc, toute l'énergie qui était
8 disponible en première tranche, vous l'utilisez
9 pour votre chauffage, la grosse, grosse... la
10 majeure partie de l'année. Et ça veut dire que
11 l'énergie additionnelle, l'électricité
12 additionnelle que vos chauffe-eau consommeraient,
13 ils consommeraient en deuxième tranche, donc au
14 départ, à un prix qui est équivalent au prix du
15 mazout.

16 Donc, l'incitatif à convertir, il pourrait
17 être moins important, en fonction des
18 anticipations, notamment, que les clients
19 pourraient avoir. Puis on nous a dit, à quelque
20 part, hier, que c'était très peu probable que le
21 prix du mazout soit tel qu'on veuille retourner au
22 Tarif DN ou... On peut aussi argumenter que...

23 Bon, les projections du Distributeur, c'est
24 que le prix de l'électricité va augmenter moins
25 vite que le prix du mazout, mais évidemment ça,

1 c'est une projection tendancielle sur une très
2 longue période. Dans la réalité, les choses varient
3 plus que ça.

4 Et notamment, ce que le contrat prévoit
5 puis ce que le tarif prévoit, c'est qu'on va fixer
6 le prix de la deuxième tranche en fonction du prix
7 du mazout des années deux mille vingt, et deux
8 mille vingt et un (2020-2021) quand le projet va
9 entrer en service.

10 Il n'y a rien qui nous dit qu'en deux mille
11 vingt, deux mille vingt et un (2020-2021), le prix
12 des produits pétroliers ne sera pas sensiblement
13 plus haut et que là, bien, on va se ramasser à
14 fixer un point de départ du prix de la deuxième
15 tranche qui va être, non pas, à vingt-trois
16 (23 ¢/kWh) ou vingt-quatre sous (24 ¢/kWh), mais
17 qui sera à vingt-six (26 ¢/kWh), vingt-sept
18 (27 ¢/kWh), vingt-huit (28 ¢/kWh).

19 Et là, les clients pourraient très bien se
20 demander : « O.K., bien, est-ce que c'est passager?
21 Est-ce que je devrais m'attendre à ce que le prix
22 du mazout rebaisse dans les prochaines années? »
23 Puis partant de là, la croissance du prix du mazout
24 ne serait peut-être même plus, plus rapide que la
25 croissance du prix de l'électricité à l'inflation

1 parce que si on part d'un point plus haut, mais que
2 la projection à long terme du prix du mazout ne
3 change pas, bien, votre pente entre les deux, elle
4 baisse.

5 Donc, la progression du prix du mazout
6 pourrait être plus faible que la progression du
7 prix de l'électricité quand on va se placer en deux
8 mille vingt-trois (2023) ou deux mille vingt-quatre
9 (2024). Donc, il y a un risque, selon nous là,
10 qu'il y ait des clients qui, selon les
11 circonstances, puissent dire : « Oui, finalement,
12 je ne reconvertirai pas mon eau chaude. » Et ça,
13 c'est probablement l'aspect le plus problématique
14 parce que l'opportunité, elle est là, là, puis elle
15 ne repasse pas.

16 Les questions d'incitatifs de migrer d'un
17 tarif à l'autre puis tout ça, comme le témoin du
18 Distributeur le disait hier : « À la limite, on
19 peut modifier le tarif, en cours de route. Mais si
20 l'équipement n'est pas installé au départ, au
21 moment où il est subventionné par le fournisseur,
22 bien, après ça, ça devient à la charge du client de
23 le faire puis ça peut être un frein à ces
24 migrations-là, à ce moment-là. »

25 Donc, il y a un certain risque à ce niveau-

1 là. J'ai mis dans la présentation, sauf OMHK, parce
2 que je pense que dans le contrat avec le
3 fournisseur, il y a, évidemment, une pénalité s'il
4 n'y a pas de conversion. Donc, on peut penser que
5 le fournisseur, si jamais il voit que les clients
6 sont... ou que l'OMHK est peu encline à faire la
7 conversion, probablement aurait intérêt à avoir une
8 discussion avec elle, quitte peut-être à leur
9 trouver un « deal » qui ferait en sorte qu'ils se
10 convertiraient. Mais pour le reste de la clientèle,
11 il y a quand même... je ne sais pas... plus d'une
12 centaine de clients là qui sont plus à risque de ne
13 pas faire cette conversion-là.

14 Si cette clientèle-là avait la garantie que
15 le prix de la deuxième tranche serait toujours égal
16 au prix du mazout, donc finalement que c'est neutre
17 à tout coup, bien il nous apparaît qu'il y aurait
18 peut-être moins de frein. En tout cas, il y a moins
19 de risques qu'il y ait un frein à cette conversion-
20 là.

21 Maintenant, sur la question du chauffage
22 électrique en appoint, ce n'est pas clair non plus
23 que la proposition décourage ça, à notre sens,
24 parce que... Bon, comme je le disais tout à
25 l'heure, avec l'évolution dans le temps du prix du

1 mazout, il pourrait arriver que, bien, finalement,
2 l'électricité coûte moins chère que le mazout. Puis
3 quand on se fait dire de chauffer au mazout, bien,
4 il y a quand même un certain intérêt à chauffer à
5 l'électricité.

6 (9 h 5)

7 Cela dit, j'ai l'impression que ce
8 problème-là est assez marginal, on l'a mentionné
9 hier. On sait aussi que, dans la clientèle
10 commerciale, il y aurait un gros intérêt à faire du
11 chauffage électrique en appoint au niveau
12 économique. Évidemment, présumant qu'on ne se fait
13 pas prendre, puis qu'on ne verrait pas appliquer la
14 pénalité. Ma compréhension, c'est qu'il n'y a pas
15 de problème non plus à ce niveau-là. Donc, c'est un
16 élément qui a été mentionné par le Distributeur,
17 mais en même temps il nous a dit, bien, finalement,
18 c'est peut-être pas un problème si important que
19 ça. Et j'ai tendance à penser que c'est
20 probablement effectivement le cas.

21 Ah oui, puis l'autre élément par rapport à
22 ça, c'est qu'au niveau de la rentabilité du projet,
23 ça ne change pas grand-chose finalement. Parce que
24 même si vous aviez des gens qui décident de faire
25 du chauffage électrique d'appoint puis que ça fait

1 augmenter votre consommation d'électricité, bien,
2 qu'est-ce que vous allez faire? Vous allez
3 interrompre deux, trois clients de plus. Donc,
4 finalement, la quantité d'électricité qui va être
5 consommée puis la quantité de mazout qui va être
6 consommée va être la même, mais elle va juste être
7 répartie différemment dans la clientèle. Ça crée un
8 petit peu d'injustice parmi la clientèle, mais du
9 point de vue de la rentabilité pour le
10 Distributeur, ça n'a pas vraiment d'impact.

11 Et puis finalement, bien, pour ce qui est
12 de décourager la migration au tarif DN, ce n'est
13 pas clair non plus pour nous que le tarif proposé
14 par le Distributeur permet de rencontrer cet
15 objectif-là dans un scénario où le prix du mazout
16 est suffisamment faible. Bon. On en a discuté un
17 peu hier. Puis il y a notamment la question qui a
18 été soulevée, de savoir, oui, mais au tarif DT, il
19 y a une restriction sur la possibilité de migrer
20 dans le temps, donc on ne peut pas migrer plus
21 qu'une fois à tous les douze (12) mois, si j'ai
22 bien compris.

23 Je ne suis pas sûr que cette solution-là
24 serait efficace dans cette situation-là, parce
25 qu'il y a une différence quand même assez

1 importante au tarif DT. Puis cette situation-là,
2 c'est que le tarif DT, le prix de l'énergie dès le
3 premier kilowattheure est plus faible qu'au tarif
4 D. Donc, quelqu'un au tarif DT, il peut décider,
5 dire, je vais me mettre au DT tout l'été, je vais
6 payer mon électricité moins cher, donc je vais
7 engranger un gros bénéfice qui est lié au tarif DT
8 pendant l'été, en tout cas l'été puis toutes les
9 périodes où il n'y a pas de consommation de mazout
10 finalement. Puis, là, rendu l'hiver, je vais passer
11 au D, puis je n'aurai pas à payer le coût du
12 chauffage au mazout.

13 Ici, c'est le même prix pour les quarante
14 (40) premiers kilowattheures. Donc, la première
15 tranche est au même prix dans les deux. Donc, il
16 n'y a pas ce bénéfice-là à aller chercher, à faire
17 une migration intra-année. Donc, je ne suis pas
18 certain que cette solution-là permette de régler le
19 problème. Peut-être que si c'était une restriction
20 plus longue sur deux, trois ans, ça pourrait donner
21 un incitatif meilleur à éviter les migrations. Mais
22 en même temps, si quelqu'un décide qu'il migre,
23 bien, là, tu sais qu'il ne consommera pas de
24 l'électricité pendant deux, trois ans. Donc, je ne
25 suis pas certain que ce soit, là, une solution qui

1 soit nécessairement la meilleure pour régler ce
2 problème-là.

3 Alors, ce qu'on recommande pour, dans le
4 fond, se donner du réconfort par rapport aux
5 propriétés du tarif qui est proposé, c'est un
6 certain nombre d'analyses qui, je pense, une fois
7 qu'on les aura, bien, ça nous permettra de mieux
8 juger si on est confortable avec ce tarif-là ou si
9 on pense qu'il y a lieu de modifier la proposition
10 tarifaire pour s'assurer que les comportements
11 qu'on recherche sont effectivement observés.

12 La première, c'est l'évaluation de la
13 rentabilité marginale de la conversion des
14 chauffe-eau. Alors, je vous ai dit que, à mon sens,
15 il n'y avait peut-être pas nécessairement de
16 rentabilité, parce que c'est la consommation qui
17 est tout en deuxième tranche. Mais peut-être qu'à
18 certains endroits dans les faits, ça se trouve en
19 première tranche, puis qu'une analyse de
20 rentabilité nous révélerait qu'il y a effectivement
21 quand même un bénéfice de quelque pour cent
22 conversion au chauffe-eau. Puis finalement
23 l'inquiétude n'est peut-être pas justifiée.

24 (10 h 00)

25 Caractériser la problématique du chauffage

1 d'appoint électrique, un petit peu plus que ce qui
2 a été fait aussi pourrait, je pense, nous permettre
3 de juste se rassurer que même si par exemple on
4 décidait de fixer le prix de la deuxième tranche en
5 fonction du prix du mazout mettons, mais un petit
6 peu plus bas, par exemple, quelques pourcentages
7 plus bas que le prix du mazout pour s'assurer, par
8 exemple que les gens soient convaincus qu'en
9 convertissant leur chauffe-eau, ils vont retirer un
10 bénéfice, bien on ne soit pas en train de créer un
11 problème de chauffage au niveau du chauffage
12 électrique en appoint.

13 Et un peu comme vous le disait le GRAME il
14 y a quelques instants, évaluer le seuil de
15 migration vers le tarif DN pour... en termes du
16 prix du mazout là. Donc, c'est quoi les conditions
17 qui feraient en sorte qu'un client aurait intérêt à
18 passer au DN? Et en sachant ça, bien évidemment, ça
19 nous permettrait de savoir un petit peu c'est quoi
20 le risque auquel on est exposé puis est-ce qu'il y
21 a lieu de prendre des mesures ou pas.

22 Donc, en conclusion, les recommandations
23 que l'on fait de ces... comme je le disais là :

24 - Autoriser la conversion à la biénergie
25 chez la clientèle affaires et

1 biénergie contrôlée par le
2 Distributeur et aux frais du client
3 - De réaliser certaines analyses
4 relative à la clientèle affaires quant
5 à la rentabilité de la conversion en
6 biénergie et de la conversation du
7 chauffage de l'eau.

8 Et également

9 - la disponibilité de puissance pour le
10 chauffage de l'eau.

11 Et au niveau de la clientèle résidentielle, faire
12 les trois analyses que je viens tout juste de vous
13 mentionner.

14 Alors, ça complète ma présentation.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Monsieur Gosselin.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Alors, monsieur Gosselin est prêt à être contre-
19 interroger.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Est-ce qu'il y a des questions de la part des
22 intervenants? Maître Cardinal? Maître Gariépy? La
23 formation n'aura pas de question non plus.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 De trois en trois, parcours sans faute. Aucune

1 question, Monsieur le Président. Vous êtes en train
2 de... C'est impressionnant.

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est quand même bien, hein! Ça doit être clair. Ça
5 doit être clair.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 ... créer un précédent. C'est très bien. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Monsieur Gosselin, vous êtes libéré. Donc, on
10 pourrait passer au ROÉÉ avant de faire la pause.

11

12 PREUVE DU ROÉÉ

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Bonjour. Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Alors, on a
15 annoncé trente (30) minutes, ça peut être un peu
16 moins, surtout avec la pause qui nous guette. Mais,
17 j'ai demandé aussi à monsieur... à monsieur Finet
18 de prendre ça lentement puis de prendre le temps de
19 faire bénéficier la Régie de son analyse et son
20 expérience. Alors, Madame la Greffière, on serait
21 prêt. Monsieur Finet est installé. Alors, on serait
22 prêt à l'assermentation.

23

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
2 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

3
4 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
5 d'affaires au 1250, appartement 2, boulevard Saint-
6 Joseph Est, Montréal (Québec);

7
8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[19]** Merci. Maintenant, juste, j'avais oublié de le
13 faire avant l'assermentation. Nous avons déposé une
14 pièce hier qui est cotée C-ROÉE-0013. Et ce matin,
15 et on s'excuse pour... on n'est pas tout à fait
16 adapté encore au rythme du système sans papier.
17 Mais, c'est C-ROÉE-0014, c'est la présentation de
18 ma preuve et de l'analyse du ROÉE de ce matin.

19 (10 h 05)

20 Et Madame la Greffière, je vais juste vous donner
21 ces deux-là pour valoir les... pour être les
22 originaux au dossier. Alors, si vous pouvez
23 maintenant mettre la présentation à l'écran puis
24 dans ce temps là, je vais passer à l'adoption de la
25 preuve.

1 Alors, Monsieur Finet, ce n'est pas très
2 long à décliner aujourd'hui. Je vous réfère aux
3 pièces C-ROÉE-0011 qui est le rapport d'analyse du
4 ROÉE, c'est-à-dire la preuve et justement, à la
5 présentation qui se trouve à l'écran qui est le C-
6 ROÉE-0014. Vous êtes l'auteur, je comprends, avec
7 un certain soutien de monsieur Bertrand Schepper,
8 de ces deux documents-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[20]** Et est-ce que vous les adoptez comme position
11 de votre... adoptez, excusez-moi, comme la portion
12 écrite de votre témoignage, aujourd'hui...

13 R. Oui.

14 Q. **[21]** ... dans la présente cause. O.K. Et je vous
15 réfère également à la pièce, justement, C-ROÉE-
16 0013, l'article qui porte le titre : Henvey... H-E-
17 N-V-E-Y Inlet First Nation signs \$1B wind power
18 deal.

19 Alors, je veux juste vérifier...
20 Évidemment, vous n'êtes pas l'auteur, mais vous
21 l'adoptez pour faire partie de votre preuve écrite
22 au soutien de votre présentation, ce matin?

23 R. Oui.

24 Q. **[22]** Merci. Alors, allez-y, lentement et on vous
25 écoute.

1 R. Merci.

2 Q. **[23]** Merci.

3 R. Bonjour, Monsieur le Président, messieurs et madame
4 les régisseurs. Avant de commencer la présentation
5 de ma preuve, je pense qu'il est important de
6 rappeler un peu quel est le « membership » du ROÉE.
7 Il y a différents groupes environnementaux, mais en
8 particulier, deux groupes qui sont particulièrement
9 préoccupés par la protection des rivières. Donc,
10 c'est la Fondation Rivières et la Fondation
11 québécoise de canot-kayak, mais...

12 Q. **[24]** Fédération.

13 R. Fédération, excusez-moi. Et donc... c'est ça, et on
14 a tenu des consultations avec nos membres, dans le
15 cadre de ce dossier-là, de façon très sérieuse. Et
16 donc, aujourd'hui, on vous fait part, un peu là, de
17 la vision des membres et des résultats de l'analyse
18 aussi que j'ai faite dans le cadre de ce dossier-
19 là, mais l'ensemble des membres ont participé,
20 justement, aux discussions puis aux consultations
21 là-dessus.

22 Donc, on divise ça en quatre parties là. En
23 premier, on va parler du projet tel que soumis et
24 ensuite, on va parler de l'alternative éolien-
25 diesel. Ensuite, on va parler brièvement de la

1 conversion des systèmes d'eau chaude, plus
2 particulièrement en ce qui a trait à la production
3 d'eau chaude sanitaire. Et enfin, on va parler de
4 l'installation du produit économiseur d'eau.

5 Donc, le projet tel que soumis... Donc, en
6 termes... Puis je suis allé avec l'analyse... en
7 fonction des mêmes quatre critères d'Hydro-Québec.
8 Donc, la fiabilité d'alimentation, l'acceptabilité
9 sociale, la réduction des coûts
10 d'approvisionnements et la réduction de GES.

11 Quant à la fiabilité d'alimentation, bien,
12 oui, c'est fiable, une production hydraulique, sauf
13 que ça a une puissance installée limitée qu'on ne
14 peut pas produire plus que sept point vingt-cinq
15 mégawatts (7,25 MW) avec cette centrale au fil de
16 l'eau là. Et un peu, de façon dichotomique, il y a
17 une faible hydraulicité, donc une faible capacité
18 de production d'énergie lors de la pointe
19 hivernale, c'est-à-dire là où on a besoin le plus
20 de cette énergie-là. Et donc, c'est un peu les
21 faiblesses là, si je pourrais dire là. Oui, il y a
22 une continuité, il n'y a pas d'intermittence avec
23 l'hydraulique, mais quand même c'est une faiblesse,
24 le fait que ça soit limité comme capacité de
25 production.

1 En terme d'accessibilité sociale, on a
2 relevé que c'est surtout des préoccupations
3 environnementales qui, justement, dont ont fait
4 part la communauté, les membres de la communauté,
5 premièrement en ce qui a trait à la qualité de
6 l'eau potable. Bien, c'est que l'eau potable, pour
7 eux, c'est l'eau de la rivière.

8 Donc, et ils puisent leur eau, justement,
9 dans le même coin qu'en amont de la centrale et les
10 gens ont fait beaucoup part de leurs préoccupations
11 par rapport, entre autres, au taux de mercure qui
12 pourrait se trouver à influencer... et donc, qui
13 pourrait se retrouver, entre autres, dans le
14 poisson. Par la perte, aussi, d'habitats des
15 poissons. Et, entre autres, aussi, par le fait
16 que... bien, l'entièreté de l'eau va être turbinée
17 soixante-neuf (69) jours par année. Donc, il n'y
18 aura pas de déversoir.

19 Donc, une centrale au fil de l'eau qui
20 turbine l'entièreté de l'eau, ça devient moins au
21 fil de l'eau et plus, pratiquement, là, ça
22 s'apparente plus à une centrale avec réservoirs.
23 (10 h 10)

24 Donc, ça préoccupe beaucoup le fait
25 qu'on... qu'on va, si vous voulez, passer

1 l'entièreté de l'eau pendant une bonne période de
2 l'année.

3 En termes de réductions des coûts
4 d'approvisionnement, Hydro-Québec parle d'une
5 réduction de vingt pour cent (20 %) des coûts,
6 nous, on dit : « Bien, vingt pour cent (20 %)
7 seulement, ça aurait pu être beaucoup plus », Puis
8 on va vous le démontrer au cours des prochains...
9 des prochaines pages. Donc, on va payer quarante
10 (40 ¢) plutôt que cinquante (50 ¢) du kilowattheures
11 réindexé au cours de la période de quarante (40)
12 ans.

13 Si on ramène ça au coût par mégawatts à
14 installer, ça revient à dix-sept point vingt-cinq
15 millions (17.25 M) du mégawatts, ce qui est
16 excessivement cher. Vous allez voir tout à l'heure,
17 quand on compare... Et c'est un peu ce qu'on
18 déplore, c'est que Hydro-Québec nous met devant un
19 fait accompli tout le monde, dit : « Bien, voici,
20 croyez-moi sur parole, c'est le meilleur projet qui
21 puisse être. » Mais on a pas fait d'analyse
22 comparative de quoi que ce soit comparativement à
23 d'autres types de productions mais : « Fiez-vous
24 sur nous, c'est le meilleur projet puis on savait
25 vingt pour cent (20 %). Donc, c'est une bonne

1 affaire. » Oui, mais aurait pu sauver davantage que
2 ça tant qu'à nous.

3 Et pour un peu vous témoigner de la
4 disproportion de l'investissement par rapport au
5 territoire, ça revient en tout et partout à un
6 petit peu moins d'un demi million (1/2 M) par
7 logement. C'est énorme, c'est gargantuesque,
8 c'est... c'est... On ne parle pas par maison mais
9 vraiment par logement. Ça nous semble vraiment
10 disproportionné.

11 Et en plus de ça, dans la économie, bien,
12 on a découvert qu'il y a eu... il y a plusieurs
13 subventions qui ont été accordées mais elles sont
14 toutes au bénéfice du fournisseur et la clientèle
15 d'Hydro-Québec finalement en bénéficie pas par une
16 réduction du coût de projet finalement. On voit
17 qu'il y a des... il y a de l'argent entre autres
18 qui vient de Transition Énergétique Québec pour la
19 conversion des systèmes et tout ça mais ça, ça fait
20 partie du contrat et donc, quant à nous, ça devrait
21 être les payeurs ultimes qui devraient en
22 bénéficier, donc, la clientèle d'Hydro-Québec.

23 Dans un des articles qu'on a mis dans notre
24 preuve, les gens de Pituvik disaient à l'époque que
25 le projet devait coûter cent quatre millions de

1 dollars (104 M\$) mais que de toute façon, les aides
2 financières fédérales devraient couvrir la majorité
3 de ce montant-là, de ce coût-là. Là, on se demande.
4 C'est un peu ce qui s'est passé depuis ce temps-là
5 parce que, bon, on a vu qu'il y avait une partie de
6 l'aide... dans une réponse à une question de la
7 Régie de l'énergie, on a vu qu'il y a une partie de
8 l'aide qui va être imputée au projet, une partie du
9 quinze millions (15 M) seulement qui a été accordé,
10 mais il reste qu'originellement, il devait y avoir
11 des aides gouvernementales beaucoup plus
12 substantielles entre autres via deux programmes
13 aussi qui... qui... donc, l'énergie propre pour les
14 collectivités rurales et éloignées de Ressources
15 naturelles Canada, et l'approche responsable pour
16 le développement énergétique des collectivités du
17 nord d'Affaires autochtones et du Nord Canada.

18 Il n'y a aucune aide du Fond vert encore,
19 le nouveau nom du Fond vert, un peu même comme
20 c'était pour le cas des bornes électriques puis
21 comme c'était aussi pour le programme de conversion
22 du chauffage qu'Hydro-Québec avait proposé dans le
23 cadre du programme... du dossier R-4000-2016, je
24 pense.

25 Dans notre recherche aussi, on a vu que le

1 projet démontre une... en tout cas, un BAIIA, c'est
2 un peu en anglais « Ebitda », c'est... donc, c'est
3 le bénéfice ajusté avant impôt et autre charges, ça
4 de neuf millions de dollars (9 M\$) après la
5 première année. Donc, ça, ça veut dire que c'est
6 hyper rentable comme projet pour le... pour le
7 promoteur.

8 Et en plus, notre preuve a permis de
9 démontrer qu'il y a un partage annuel de trois
10 millions (3 M) qui va se faire entre Pituvik et...
11 bien, c'est-à-dire entre Innergex et la communauté.
12 Donc, ça, ça représente cent vingt millions (120 M)
13 sur quatre ans pas indexé, ce qui représente à peu
14 près huit cents piastres (800 \$) par habitant si on
15 prend juste le un point cinq million (1.5 M), la
16 moitié de ça. Et là, ça pose la question suivante :
17 est-ce que ça appartient vraiment aux clients
18 d'Hydro-Québec du réseau intégré de favoriser le
19 développement économique, tout ça, et de
20 redistribuer la richesse dans les communautés
21 autochtones? Moi, je ne suis pas sûr que c'est...
22 c'est notre responsabilité en tant que client.

23 Q. **[25]** Monsieur Finet, juste...

24 R. Oui.

25 Q. **[26]** ... juste pour les fins des notes sténo, vous

1 avez référé à un article puis je pense que vous...
2 concernant les aides financières et vous avez
3 référé, je pense que c'est à la page 11 juste pour
4 les fins des notes sténo...

5 R. Ah! O.K.

6 Q. **[27]** ... de notre... notre preuve où... et c'est
7 les notes en bas de page 14 où c'est dit :

8 The estimated cost of the construction
9 is about 104 M\$...

10 R. C'est bien ça.

11 (10 h 10)

12 Q. **[28]** C'est bien à ça que vous référez?

13 R. Exact.

14 Q. **[29]** Merci. C'est dans le C-ROÉE-0014, qui est la
15 preuve. Excusez-moi! Merci. Continuez.

16 R. On peut comprendre que les partenaires des
17 promoteurs en région, comme avec le projet des
18 Îles-de-la-Madeleine, par exemple, qui se fait avec
19 la Régie intermunicipale de l'énergie de la
20 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine. On peut comprendre
21 qu'il y a un peu d'argent, qu'il reste un peu de
22 bénéfice qui reste dans la communauté. Mais, là, ça
23 nous apparaît nettement exagéré.

24 En termes de réduction des émissions de
25 GES, bien, oui, c'est notable, sept cent mille

1 (700 000) tonnes sur quatre ans. Mais encore là
2 c'est limité en fonction de la capacité installée
3 de la centrale. On aurait aimé beaucoup qu'Hydro-
4 Québec nous fasse une analyse comparative pour
5 justement nous démontrer que c'est vraiment le
6 meilleur projet pour la clientèle d'Hydro-Québec et
7 pour l'ensemble des intervenants, mais ça n'a pas
8 été fait.

9 Et selon nous, si c'était fait, ça pourrait
10 démontrer que l'alternative éolienne est de
11 beaucoup plus avantageuse pour l'ensemble de la
12 clientèle d'Hydro-Québec, autant au point de vue
13 économique qu'environnemental. Là, c'est une
14 prétention, parce qu'on n'a pas fait cette analyse
15 comparative-là.

16 En termes de fiabilité d'alimentation,
17 bien, c'est une fiabilité qui a été démontrée dans
18 le monde, sous tous les climats, qui a fait l'objet
19 d'ailleurs d'expertises de l'IREQ par Hydro-Québec
20 dans le dossier 3550-2015, je ne me rappelle plus
21 au juste. Et donc c'est ça. Puis on a beaucoup
22 moins de limitations en termes de capacité
23 installée. Donc, on pourrait couvrir une beaucoup
24 plus grande partie de la consommation d'électricité
25 de la communauté.

1 En termes d'acceptabilité sociale, bien, ça
2 ne devrait pas faire de problème. C'est une
3 solution qui est envisagée par Hydro-Québec pour
4 l'ensemble des autres communautés nordiques qu'on
5 installe partout aussi un peu dans le réseau
6 intégré. Donc, tout ça pour dire qu'il ne devrait
7 pas y avoir de problème d'acceptabilité sociale là
8 plus qu'ailleurs, t'sais. Donc c'est ça.

9 Puis en termes de réduction des coûts
10 d'approvisionnement, bien, si on compare avec
11 justement des projets de jumelage éolien-diesel,
12 bien, on se rend compte que le jumelage éolien-
13 diesel, c'est beaucoup plus rentable pour la
14 clientèle. Aux Îles-de-la-Madeleine, on parle de
15 quatorze cents du kilowattheure (,14 ¢/kWh) -plutôt
16 que quarante (40)-. Ça revient à quatre millions du
17 mégawatt (4 M\$/MW) -plutôt que dix-sept point cinq
18 (17,5)-. Et si on le rapporte par logement un peu
19 comme on a fait pour la communauté d'Inukjuak,
20 bien, là, ça nous revient à peu près à quatre mille
21 piastres (4000 \$) par logement plutôt qu'un demi-
22 million (500 000 \$). Et en termes de réduction des
23 émissions de gaz à effet de serre, bien, le projet
24 des Îles-de-la-Madeleine, entre autres, est pas mal
25 semblable.

1 On a rajouté une information à propos de ce
2 projet-là de Henvey Inlet First Nation qui coûte un
3 milliard de dollars pour trois cents mégawatts
4 (300 MW). Ce qui revient à un petit peu plus que
5 trois millions de dollars du mégawatt (3 M\$/MW).
6 Encore là on est loin du dix-sept point vingt-cinq
7 millions de dollars (17,25 M\$). Je sais que ce
8 n'est pas aussi dans le nord que Inukjuak. Puis je
9 comprends les coûts de transport des matériaux là-
10 bas. Mais de passer du simple au quadruple ou au
11 quintuple, il y a une marge, t'sais. C'est
12 nettement exagéré.

13 Il y a une chose aussi que je n'ai pas mis
14 sur la page, c'est que les contrats d'éolien-
15 diesel, d'habitude, c'est vingt (20) ans qu'on
16 utilise. Ça, le contrat dont on parle en ce moment
17 avec Inukjuak, c'est quarante (40) ans à fort prix.
18 Là, c'est un peu un Churchill Falls à l'envers
19 qu'on est en train de se faire passer. Pendant
20 quarante (40) ans, on va payer le fort prix pour
21 une centrale. Et donc, et c'est peut-être loin
22 d'être la solution idéale.

23 Donc, nous, nos recommandations, c'est, un,
24 de reporter la décision de la Régie afin qu'Hydro-
25 Québec présente une analyse comparative des

1 alternatives à la production hydraulique à
2 Inukjuak; sinon, autoriser le projet
3 conditionnellement, bon, à l'obtention d'aides
4 financières gouvernementales provinciales et
5 fédérales, plus substantielles, et à la prise en
6 compte aussi des aides financières gouvernementales
7 accordées au fournisseur dans le cadre de l'analyse
8 économique du projet. Ce qui est escamoté en ce
9 moment. Et en plus, bien, d'exiger des rapports de
10 faisabilité sur les alternatives susceptibles
11 d'assurer la transition pour les prochains projets
12 de conversion dans le Grand-Nord Québécois.

13 (10 h 20)

14 Maintenant, en ce qui a trait à la
15 conversion des systèmes d'eau chaude, notre analyse
16 a permis de démontrer qu'il y a une surestimation
17 importante des besoins en électricité pour la
18 production d'eau chaude sanitaire dans le village.

19 Comme ça a été... Bien, comme c'est dans
20 notre preuve puis comme ça a été évoqué aussi par
21 d'autres intervenants, il n'y a pas de système de
22 distribution d'eau potable là-bas. Une fois par
23 trois jours, je crois, on pompe l'eau dans la
24 rivière, on la distribue dans les maisons. C'est
25 des réservoirs de douze cents (1200) litres, puis

1 il y a un autre camion qui vide l'autre réservoir
2 qui est pour les eaux grises et les eaux noires là,
3 si on pourrait dire.

4 Et donc, on a constaté... D'ailleurs, dans
5 notre preuve, aussi, on rapporte ça qu'il y a de
6 fréquentes pénuries d'eau. Pour des raisons
7 climatiques, des fois, il n'est pas possible
8 d'emmener l'eau dans les maisons, mais en plus, il
9 y a plusieurs logements où il y a plusieurs
10 habitants puis...

11 En tout cas, tout ça pour vous dire qu'on
12 arrive à une consommation unitaire par personne qui
13 est trois fois moindre qu'en réseau intégré. Hydro-
14 Québec, ils vous ont dit : « Nous, ce qu'on a fait,
15 c'est qu'on a pris la consommation moyenne des
16 clients dans le réseau intégré puis on l'a ajustée
17 pour la température qui est un peu plus froide dans
18 le Nord... » À peine là, mais oui, c'est quand même
19 ajusté là, mais Hydro-Québec arrive à douze
20 (12 kWh) à quatorze (14 kWh) par ménage, par jour.
21 Ce qui, si toute proportion gardée, bon, compte
22 tenu qu'ils consomment, eux, là-bas, le tiers de
23 l'eau que nous, on consomme ici en réseau intégré,
24 bien, écoutez, ça devrait être pas mal moins que
25 douze (12 kWh/j) à quatorze kilowattheures

1 (14 kWh/j).

2 Donc, ce qui fait que, oui, d'une part, on
3 pourrait l'utiliser, cette énergie-là mal
4 planifiée, à d'autres fins et, comme un peu le
5 souhaite la FCEI, alimenter d'ailleurs, des
6 bâtiments des secteurs commercial et
7 institutionnel.

8 Mais aussi, ça affecte négativement la
9 rentabilité du projet dans son ensemble. Donc, ce
10 n'est pas vingt pour cent (20 %) là, mais c'est
11 moins que ça qu'on sauverait parce que les ventes
12 seront moindres. Et aussi, finalement, donc, ça
13 risque de faire en sorte que, bien, les gens vont
14 avoir moins besoin d'accéder au système de
15 chauffage au mazout. Donc, ça vient affecter aussi
16 la calibration du tarif. Et donc, ça a quand même
17 assez d'implications.

18 Donc, nous, on recommande de prendre acte,
19 justement, de cette surestimation-là de l'impact de
20 l'utilisation de l'électricité pour les usages de
21 chauffage de l'eau et de prendre acte, justement,
22 de la disponibilité de cette électricité-là qui est
23 ainsi surestimée pour le chauffage de l'eau et des
24 espaces dans les bâtiments des secteurs commercial
25 et institutionnel.

25 La Régie rappelle enfin l'importance

1 qu'elle accorde depuis de nombreuses
2 années à l'efficacité énergétique dans
3 les réseaux autonomes.

4 Et 70 :

5 La Régie demande au Distributeur de
6 poursuivre sa collaboration avec le
7 milieu et de mettre en œuvre toutes
8 les mesures rentables favorisant la
9 mise en place de mesures d'efficacité
10 énergétique et l'utilisation
11 efficiente de l'énergie.

12 Ce n'est pas un luxe là, des systèmes d'économie
13 d'eau pour les gens d'Inukjuak là, ils en ont
14 grandement besoin là, t'sais. Ils manquent déjà
15 d'eau là. C'est donc... c'est, pour eux, c'est
16 comme souhaitable... très souhaitable.

17 Donc, nous, on recommande d'exiger,
18 justement, que le contrat à intervenir soit modifié
19 pour inclure une obligation d'installer des
20 produits économiseurs d'eau et par le fait même,
21 d'exiger aussi l'installation de chauffe-eau à
22 trois éléments plutôt que les traditionnels
23 chauffe-eau à deux éléments, compte tenu du besoin
24 de mesure de gestion de la demande en puissance du
25 réseau.

1 On a entendu les membres du panel d'Hydro-
2 Québec à une question de maître Gertler qui
3 disaient qu'ils n'étaient pas contre là qu'ils
4 allaient le suggérer aux fournisseurs là, mais que
5 tant qu'à être, nous, c'est pas assez là, ça
6 devrait faire partie du contrat intégral. C'est
7 tout. Merci.

8 (10 h 25)

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Q. **[30]** Monsieur Finet, il y avait la question, je
11 pense, à la page 16 de votre présentation, des
12 chauffe-eau à trois éléments. Est-ce que vous
13 pouvez juste expliquer cette question-là aussi?

14 R. Bien, c'est que Hydro-Québec a un programme qui
15 favorise l'installation de chauffe-eau trois
16 éléments parce que c'est plus doux sur la pointe
17 là. Ça permet une certaine gestion de la demande en
18 puissance de pointe. Et la gestion de la demande en
19 puissance de pointe, compte tenu du profil de
20 production d'ailleurs de la centrale
21 hydroélectrique et du programme aussi de biénergie
22 qui est là pour justement soulager la pointe.

23 Donc, puisque les chauffe-eau à trois
24 éléments sont supposés aider à écrêter la pointe,
25 il ne serait que normal aussi, puis ce serait une

1 perte d'opportunité de ne pas installer des
2 chauffe-eau à trois éléments plutôt que des
3 chauffe-eau à deux éléments qui sont les chauffe-
4 eau standard.

5 Q. **[31]** Merci. Monsieur Finet serait disponible pour
6 les contre-interrogatoires.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. Est-ce qu'il y avait des intervenants qui
9 avaient des questions pour monsieur Finet? Je vois
10 maître Neuman.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Q. **[32]** Oui. Bonjour Monsieur le Président. Bonjour
13 Madame, Messieurs les Régisseurs. Bonjour, Monsieur
14 Finet. Dominique Neuman pour Stratégies
15 énergétiques et l'Association québécoise de lutte
16 contre la pollution atmosphérique.

17 Il y a une affirmation que vous avez faite
18 tout à l'heure et je ne sais pas s'il s'agit d'une
19 erreur involontaire de votre part ou si vous
20 désirez la corriger.

21 Vous avez indiqué que le coût de la
22 centrale est de un million (1 M\$) par logement.

23 M. JEAN-PIERRE FINET :

24 R. Non, un demi-million (0,5 \$) je disais.

25 Q. **[33]** Pardon?

1 R. C'est-à-dire c'était pas le coût de la centrale,
2 c'était le coût du projet dans son ensemble...

3 Q. **[34]** Le coût du projet, oui.

4 R. ... donc qui comprend la réfection de la centrale,
5 et caetera, c'était pas juste le barrage là.

6 Q. **[35]** Oui. Donc, il y a...

7 R. Ça revient quatre cent quelques milles dollars
8 (400 000 \$). C'est ce qu'on a écrit dans notre
9 preuve d'ailleurs.

10 Q. **[36]** O.K.

11 R. Si on ramène ça sur les six cent sept (607
12 logement.

13 Q. **[37]** Oui. Parce qu'il y a six cents (600) logements
14 à peu près?

15 R. Six cent sept (607) oui.

16 Q. **[38]** Six cent sept. Oui. Donc, O.K. D'accord.
17 Merci bien.

18 R. Merci.

19 Q. **[39]** On avait mal entendu. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci beaucoup. Maître Cardinal.

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 On va avoir des questions, mais est-ce que ce
24 serait possible de prendre la pause immédiatement,
25 une pause de vingt (20) minutes?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Tout à fait. Prenons la pause puis revenons à dix
3 heures cinquante (10 h 50).

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 R. Merci

6 Q. **[40]** Merci beaucoup.

7 SUSPENSION

8 (10 h 51)

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Cardinal.

11 Me JOELLE CARDINAL :

12 Oui. Donc, Joelle Cardinal pour le Distributeur. On
13 aura simplement quelques questions pour monsieur
14 Finet.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Allez-y!

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL :

18 Q. **[41]** Bonjour, Monsieur Finet.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[42]** En introduction, vous avez mentionné que vous
21 représentez le Regroupement des organismes
22 environnementaux en énergie. Vous avez parlé de
23 deux groupes spécifiques. Est-ce que vous pouvez
24 nous les renommer?

25 R. La Fondation Rivières et la Fédération québécoise

1 du canot-kayak

2 Q. **[43]** Qui sont particulièrement touchés par ce
3 projet?

4 R. Bien, ils sont préoccupés par l'état des cours
5 d'eau et des rivières en général.

6 Q. **[44]** Est-ce que vous seriez d'avis que vos membres
7 ont une opposition de principe au développement des
8 projets hydroélectriques en général?

9 R. Je ne dirai pas nécessairement. Mais ils sont tous
10 favorables à l'efficacité énergétique et la gestion
11 de la demande en puissance avant l'harnachement
12 d'autres rivières.

13 Q. **[45]** D'accord. Est-ce qu'on pourrait aller à la
14 page 8 de la présentation de ce matin? Donc, moi ce
15 que je comprends de votre analyse pour pouvoir
16 indiquer qu'il devrait y avoir une priorisation de
17 l'alternative éolien-diesel, c'est que vous vous
18 basez, entre autres, sur l'acceptabilité sociale.
19 On voit dans ce PowerPoint là que la solution
20 envisagée par HQ pour les autres communautés du
21 Nunavik est l'alternative éolien-diesel. Donc, là,
22 je comprends que vous parlez ici des autres
23 communautés du Nunavik. Est-ce que, à votre
24 connaissance, dans la communauté d'Inukjuak, c'est
25 une option qui est privilégiée?

1 R. On ne sait pas. On sait que ce projet-là existe
2 depuis dix ans, que ça se concocte depuis dix ans,
3 mais on n'a jamais eu d'analyse comparative. Et
4 c'est ce qu'on aurait aimé avoir, qu'on nous
5 produise une analyse comparative puis qu'à la
6 limite même qu'on nous dise voici l'option de la
7 centrale hydroélectrique, c'est peut-être pas la
8 meilleure à tel, tel point de vue, mais c'est celle
9 qu'on privilégie quand même pour telle, telle
10 raison. On n'a même pas eu cette démonstration-là.

11 Q. **[46]** Donc, je comprends que vous n'avez pas
12 d'analyse comparative. Mais est-ce que, dans votre
13 analyse à vous, vous accordez une valeur à
14 l'affirmation qu'Hydro-Québec fait à l'effet que
15 c'est un projet qui émane de la communauté? En fait
16 si je peux me permettre de préciser. On a un projet
17 où la communauté développe puis elle valorise sa
18 rivière. Puis, vous, vous nous parlez de l'intérêt
19 des membres de la Fondation Rivières et des membres
20 de la Fondation québécoise kayak-canoë. Est-ce que
21 vous valorisez vraiment plus l'intérêt de ces
22 membres-là?

23 R. Bien, premièrement, je ne savais pas qu'ils
24 possédaient la rivière, de un, la communauté. Puis
25 ce n'est pas l'ensemble de la communauté. Oui,

1 c'est vrai que ce projet-là existe depuis
2 longtemps. C'est un groupe qui le promeut. Il y a
3 un taux d'acceptation assez élevé quand même dans
4 la communauté. Il n'y a pas unanimité. Mais encore
5 là, est-ce que la communauté s'est faite présenter
6 une analyse comparative aussi? Ça, on l'ignore. Et
7 je ne sais pas, je ne peux pas présumer de ce que
8 la communauté aurait préféré étant devant des
9 choix.

10 Q. [47] Parfait. Puis, là, dans une autre ordre
11 d'idée, je ne me rappelle pas si vous l'aviez mis
12 dans votre présentation ou vous l'avez juste dit
13 oralement. Mais vous avez indiqué que vous aviez
14 été mis devant le fait accompli, c'est bien ça,
15 avec le projet Innavigik?

16 R. Bien, c'est un peu, oui, dans la mesure où, nous,
17 on favorise toujours la planification intégrée des
18 ressources dans le réseau intégré comme partout.
19 Et, là, on nous dit, voici le projet qu'on vous
20 propose, ça représente tant de réduction, et
21 caetera, et caetera, croyez-nous sur parole, c'est
22 le meilleur projet. Donc, c'est pour ça que je vous
23 dis, on est devant un fait accompli parce qu'on n'a
24 pas pu discuter des alternatives.

25 Q. [48] Puis est-ce que, à cet effet-là, vous avez

1 pris connaissance de l'état d'avancement en deux
2 mille dix-huit (2018) du Plan d'approvisionnement
3 2017-2026 où le projet Innavik de sept point vingt-
4 cinq mégawatts (7,25 MW) a été mentionné?

5 R. Je sais oui, mais ces rapports d'avancement-là ne
6 sont pas discutés avec les intervenants à la Régie
7 de l'énergie. C'est simplement déposé auprès de la
8 Régie. Donc, on sait qu'il y avait ça qui était
9 dans les cartons, mais c'est tout.

10 (10 h 56)

11 Q. **[49]** O.K.

12 Madame la Greffière, si vous voulez aller à la page
13 5 de la présentation s'il vous plaît.

14 Donc, dans la présentation, vous parlez d'un
15 partage de revenus de plus de trois millions (3 M\$)
16 annuellement entre Énergex et Pituvik. C'est bien
17 ça.

18 R. Oui.

19 Q. **[50]** Ces chiffres-là, est-ce qu'ils sont... D'après
20 ce qu'on comprend de votre mémoire, ils seraient
21 basés sur un article de journal?

22 R. Oui.

23 Q. **[51]** Est-ce que vous avez d'autres références à
24 l'appui?

25 R. Non.

1 Q. [52] O.K. Puis dans la page 10 de la présentation,
2 ici, vous parlez du projet éolien Henvey Inlet
3 First Nation.

4 R. Oui.

5 Q. [53] Est-ce que votre seule source d'information,
6 encore une fois, est basée sur un article de
7 journal pour ces chiffres?

8 R. Oui.

9 Q. [54] O.K. Puis là, si je comprends bien, c'est un
10 projet de trois cents mégawatts (300 MW)?

11 R. Oui.

12 Q. [55] Est-ce que vous pensez qu'il est raisonnable
13 de comparer un projet de trois cents mégawatts
14 (300 MW) avec un projet de sept virgule vingt-cinq
15 mégawatts (7,25 MW)?

16 R. Bien, le projet des Îles de la Madeleine est
17 pratiquement identique en termes de puissance
18 installée à celui d'Inukjuak. Donc, on va faire
19 différentes comparaisons et celui-là, oui, c'est
20 vrai que c'est le plus gros et il y a probablement
21 des économies d'échelle aussi, puis ce n'est pas
22 aussi loin.

23 Et c'est pour ça que je ne m'attends pas à
24 ce que le prix d'Inukjuak coûte la même affaire que
25 le prix des éoliennes aux Îles. C'est certain qu'il

1 y a des frais de transport, il y a différents frais
2 associés à construire dans le Grand Nord. Donc,
3 oui, on peut majorer le prix, mais là, pas par
4 quatre fois ou cinq fois là.

5 Q. [56] Puis là, vous indiquez que c'est le plus gros.
6 Puis dans votre présentation, vous avez parlé des
7 subventions possibles. Est-ce que vous avez vérifié
8 si ce projet-là avait reçu des subventions?

9 R. Celui-là ici... euh... non. Tout ce que j'ai, c'est
10 cet article de journal-là. Je ne sais pas s'ils ont
11 eu des subventions de la part du Gouvernement.

12 Q. [57] Donc, on ne sait pas non plus si le chiffre
13 qui apparaît de trois point trois millions (3,3 M\$)
14 est après des subventions possibles ou non?

15 R. Non, on ne le sait pas.

16 Q. [58] Parfait.

17 Me JOELLE CARDINAL :

18 Donc, je n'aurai pas d'autres questions, merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci beaucoup. Maître Rozon.

21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

22 Me LOUISE ROZON :

23 Q. [59] Bonjour, Monsieur Finet.

24 R. Bonjour.

25 Q. [60] Juste revenir rapidement sur la question de

1 l'acceptabilité sociale. Si on regarde, dans le
2 contrat d'approvisionnement, dans un des attendus,
3 il est précisé que la communauté locale appuie le
4 projet. Donc, j'avais un peu de difficulté à
5 voir... Là, vous semblez comme vouloir nous
6 convaincre que, finalement, ce n'est pas si vrai
7 que ça que la communauté appuie le projet?

8 R. Non. Écoutez, à quatre-vingt-trois pour cent (83 %)
9 selon un sondage qu'ils ont fait, la communauté
10 appuie le projet. Il y a quand même dix-sept pour
11 cent (17 %) de gens qui sont fortement préoccupés
12 par divers aspects du projet.

13 Q. **[61]** O.K. Euh... juste de mémoire... bon, vous nous
14 donnez en référence le projet aux Îles de la
15 Madeleine, mais de mémoire, vous étiez contre ce
16 projet-là?

17 R. Bon, on était...

18 Q. **[62]** À l'époque?

19 R. ... contre pour deux raisons. C'est-à-dire qu'on
20 était contre le fait qu'ils l'installent dans une
21 « patch », ou je ne sais pas comment dire, dans une
22 place où il y a du Corème de Conrad. C'était
23 l'endroit où il ne fallait pas installer les
24 éoliennes, de un.

25 Q. **[63]** Oui.

1 R. Et d'autant plus, par après, qu'on annonce un
2 projet de raccordement. Bien, là ça devenait
3 pratiquement obsolète et ça affectait beaucoup la
4 rentabilité économique du projet.

5 Q. **[64]** Hum.

6 R. Donc, il faut remettre les choses dans leur
7 contexte là. On n'est pas contre les éoliennes, en
8 général, là.

9 Q. **[65]** O.K. Dans le cadre de votre témoignage, vous
10 avez indiqué... bon, que le fournisseur n'avait
11 finalement aucun intérêt à faire de l'efficacité
12 énergétique, mais vous êtes conscient qu'il s'agit
13 d'un contrat à prix forfaitaire. Donc...

14 R. Peut-être qu'on peut être...

15 Q. **[66]** ... on avait de la difficulté à comprendre...

16 R. Bien, c'est...

17 Q. **[67]** ... votre affirmation là.

18 R. C'est qu'ils n'ont pas un intérêt particulier à le
19 faire là.

20 Q. **[68]** Mais ils n'ont pas d'intérêt à ne pas en
21 faire?

22 R. Oui, bien c'est ça. Puis c'est pour ça que ça
23 n'apparaît pas au contrat non plus, ce n'est pas...

24 Q. **[69]** O.K. Ça fait que vous sembliez nous dire
25 qu'ils n'avaient pas d'intérêt à en faire.

1 R. Bien, c'est-à-dire que ce n'est pas... Ils ne vont
2 pas perdre de l'argent vu que c'est « take or pay »
3 là, de toute façon là, mais eux, ce n'est pas une
4 préoccupation prioritaire.

5 Q. [70] Est-ce que les deux membres du ROEÉ qui sont
6 peut-être plus préoccupés par rapport à ce projet-
7 là, ont une relation privilégiée avec cette
8 communauté-là? Est-ce qu'ils ont eu un « feedback »
9 de la communauté pour...

10 R. Bien, je...

11 Q. [71] ... prendre position là-dedans.

12 R. ... je ne crois pas, non.

13 Q. [72] Non.

14 R. Eux, c'est la protection des cours d'eau, en
15 général...

16 Q. [73] O.K.

17 R. ... qui les préoccupe.

18 Me LOUISE ROZON :

19 C'est bon. Je n'aurai pas d'autres questions,
20 merci.

21 R. Merci.

22 Me SIMON TURMEL, régisseur :

23 Q. [74] Alors, bonjour Monsieur Finet. J'aimerais
24 qu'on recule à la planche numéro 8, Madame la
25 Greffière.

1 (11 h 10)

2 Je lisais à peu près la même chose que la question
3 soulevée par maître Cardinal relativement à
4 l'acceptabilité sociale. Je me souviens que dans la
5 dernière décision sur le plan d'approvisionnement,
6 la régie avait expliqué qu'elle souhaitait un
7 partenariat ou plutôt un projet qui vient du milieu
8 et ce que je dis ici c'est marqué « Solution
9 envisagée par Hydro-Québec pour les autres »,
10 est-ce que c'est pas plutôt une solution du milieu
11 qu'on devrait lire?

12 R. Avec les autres communautés locales, oui, je suis
13 d'accord, sauf que je pense que les dés sont pipés
14 un peu. Si vous savez déjà que le projet va être
15 d'une rentabilité tellement extrême, qu'il va y
16 avoir tellement d'argent qui va se déverser dans la
17 communauté aussi, ça peut aider à avoir un
18 projet... une opinion plus favorable envers ça
19 qu'autrement, t'sais.

20 Q. **[75]** Et est-ce qu'un projet autre pourrait naître
21 au sein d'une communauté inuit ou autre dans le
22 nord?

23 R. Bien, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas... ils n'ont
24 pas tous des rivières. La... la question...

25 Q. **[76]** Mais je parle pour Inukjuak, pardon.

1 R. Ah! O.K.

2 Q. [77] Est-ce qu'un projet autre pourrait naître sans
3 l'acceptation de la communauté?

4 R. Non, mais j'ai pas eu... j'ai pas entendu que les
5 gens n'acceptaient pas l'éolien non plus à
6 Inukjuak, c'est pour ça qu'on a pas eu d'analyses
7 comparatives ni sur l'acceptabilité ni sur aucun...
8 aucun critère économique ou autres. Et donc, est-ce
9 que les gens d'Inukjuak auraient été contre un
10 projet éolien? J'en doute. Je ne sais pas mais
11 c'est pour ça qu'on réclame justement une analyse
12 comparative.

13 Et en plus, ce que je vous dis là, si on
14 leur disait aux gens d'Inukjuak : « En plus, on va
15 être capable d'installer plus d'éoliennes que ce
16 qu'on serait capable de produire en barrage puis on
17 pourrait vous débarrasser encore plus de GES. » Je
18 ne sais pas si on leur mettait les choses, toute
19 chose étant égale par ailleurs, quel serait le
20 choix de la communauté vraiment là. Puis, c'est ça,
21 il y en a quand même une bonne proportion qui sont
22 préoccupés par les impacts négatifs du barrage.

23 Q. [78] Mais vu que ça vient du milieu, est-ce que
24 c'est pas une bonne indication que c'est... Le
25 milieu, je dis du milieu, c'est que le

1 coactionnaire est la communauté...

2 R. Bien...

3 Q. **[79]** ... est-ce que c'est pas une bonne indication
4 que c'est ce qu'ils voulaient? Et si on leur
5 dit : « Bien, peut-être que ce que le sud..., de la
6 manière dont le sud fonctionne... »

7 R. Encore là, comme je disais tout à l'heure à maître
8 Cardinal, si on nous disait : « Écoutez, voici, on
9 a une étude comparative puis finalement, oui,
10 l'éolien serait plus intéressant à tel, tel, tel
11 niveau. Cependant, on favorise quand même le projet
12 hydraulique pour telle, telle, telle raison, y
13 incluant le fait que la communauté préfère ça à des
14 éoliennes pour X, Y raisons. » Bien là, O.K., on...
15 Mais on ne le sait pas là, on est devant une
16 profession de foi.

17 Q. **[80]** O.K., ça va. Merci.

18 R. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. **[81]** Bonjour, Monsieur Finet. Juste une question,
21 une sous-question à ce que mon collègue vous posait
22 comme question. Est-ce que vous êtes au fait que la
23 communauté avec son partenaire Innergex ne s'est
24 jamais fait... ne s'est pas fait présenter d'autres
25 initiatives? Est-ce qu'il aurait pu avoir d'autres

1 projets que Innergex a présentés à la communauté
2 puis ils en sont venus à là conclusion que
3 c'étaient celui-là? Est-ce que vous êtes au fait
4 qu'il y a eu ou pas d'autres présentations...

5 R. Non.

6 Q. **[82]** ... d'autres alternatives?

7 R. Non. Puis s'il y avait eu une telle étude
8 d'alternatives, j'aurais aimé ça la voir aussi. Je
9 pense que tout le monde aurait aimé ça l'avoir
10 aussi.

11 Q. **[83]** Donc, on arrive aujourd'hui avec l'approbation
12 que Hydro-Québec nous demande d'un projet présenté
13 par la communauté qui est celui que la communauté a
14 choisi de présenter en signant son entente avec
15 Innergex. Pour vous, est-ce que ça répond
16 justement, ce que mon collègue disait, sur
17 l'acceptabilité sociale? La communauté, elle, a
18 choisi de s'engager sur cet alternative-là.

19 R. Ça répond en partie, oui, à l'aspect
20 d'acceptabilité sociale. Comme je vous dis c'est
21 pas cent pour cent (100 %) d'acceptabilité non plus
22 puis ça va... ça risque de profiter à un petit
23 groupe dans la communauté aussi peut-être plus qu'à
24 l'ensemble de la communauté, je ne sais pas quel
25 sorte d'arrangement ils ont fait. Mais donc, oui,

1 il y a quand même un certain niveau d'acceptabilité
2 sociale puis il y a des préoccupations aussi qui
3 sont avec ce projet-là.

4 Q. **[84]** Et est-ce que vous êtes d'accord pour dire
5 qu'acceptabilité sociale n'égale pas unanimité?

6 R. C'est vrai aussi.

7 Q. **[85]** Merci beaucoup.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Q. **[86]** Qu'est-ce que vous entendez quand vous dites
10 que ça pourrait profiter à un petit groupe au lieu
11 de l'ensemble vu que j'ai compris que c'était le
12 conseil municipal? Est-ce que vous avez vu quelque
13 chose qui pourrait nous alarmer?

14 R. Non. Bien, c'est parce que c'est une corporation,
15 hein, c'est... c'est des individus de la
16 corporation, j'imagine, c'est pas l'ensemble de la
17 communauté, chacun des individus, j'imagine, qui
18 est membre de la corporation. Je ne le sais pas,
19 je... encore là...

20 Q. **[87]** Elle n'est pas propriété du conseil?

21 R. Je ne le sais pas. Maître Franklin Gertler pourrait
22 vous répondre plus là-dessus, il connaît ça.

23 Q. **[88]** Et par rapport, juste une dernière question,
24 on a parlé tout à l'heure de la propriété de la
25 rivière, savez-vous si la rivière se trouve sur une

1 catégorie... une terre de catégorie 1A ou 1B ou 2?

2 (11 h 06)

3 R. Je ne sais pas pour les cours d'eau. Je pense,
4 c'est aussi de juridiction fédérale, je ne suis pas
5 certain là.

6 Q. **[89]** Et d'exploitation exclusive, je pense, ou
7 d'utilisation exclusive par la communauté, le
8 village ?.

9 R. Je ne le sais pas par rapport aux cours d'eau là.

10 Q. **[90]** Je voulais juste savoir, m'assurer, parce
11 qu'il y a une distinction avec celle de... celle du
12 sud quant à l'exploitation des cours d'eau.

13 Q. **[91]** C'est probable, je ne le sais pas.

14 R. C'est probable. Merci.

15 Q. **[92]** Merci.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Q. **[93]** On se sent inspiré. Juste pour bien comprendre
18 votre point de vue, vous avez une préoccupation
19 tout à fait légitime en ce qui a trait aux coûts
20 d'approvisionnement des réseaux autonomes et que,
21 bon, c'est l'ensemble de la clientèle qui assume
22 quand même une proportion importante de ces coûts-
23 là.

24 Mais, si on retenait toutes vos
25 recommandations et que finalement le contrat ne

1 soit pas approuvé, est-ce que vous êtes d'accord
2 avec moi que finalement ça va coûter plus cher à
3 l'ensemble de la clientèle pour approvisionner
4 cette communauté-là et que ça va avoir un impact
5 environnemental plus grand?

6 R. Ça fait dix (10) ans que ce projet-là est dans les
7 cartons. Ça fait plus longtemps que ça encore qu'on
8 pousse sur Hydro-Québec pour qu'il fasse le
9 jumelage éolien/diesel dans ces communautés-là puis
10 qu'il ne se passe rien. Ce contrat-là est pour
11 quarante (40) ans, ça va nous peindre dans un
12 coin pour quarante (40) ans. Je ne suis pas sûr
13 qu'il faut précipiter et qu'un an de plus va
14 changer la donne dans ce cas-là.

15 Q. **[94]** C'est bien, je n'ai pas d'autres questions.

16 R. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Monsieur Finet. Maître Gertler, avez-vous un
19 contre-interrogatoire? Désolé.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Non, on ne l'a pas encore déclaré hostile, c'est
22 ça.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Je n'arriverai pas là.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Un jour peut-être, mais... Alors, non, merci, je
3 n'ai pas de réinterrogatoire. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est bon.

6 Q. [95] Merci Monsieur Finet, vous êtes libéré.

7 M. JEAN-PIERRE FINET :

8 R. Merci beaucoup.

9 Q. [96] Donc, on pourrait enchaîner avec SÉ-AQLPA ou
10 maître Cardinal, le point sur les engagements peut-
11 être.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 C'est exactement ce que je viens faire. Donc, on a
14 répondu à l'engagement 1 hier. L'engagement 2 est
15 déposé à l'instant. On devrait déposer l'engagement
16 3 ce midi puis on vous revient concernant
17 l'engagement 4.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci beaucoup. Bonjour Maître Neuman.

20

1 PREUVE DE SÉ-AQLPA

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bonjour Monsieur le Président. Bonjour Madame,
4 Messieurs les Régisseurs. Dominique Neuman pour
5 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
6 de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
7 avons un témoin, monsieur Jean-Claude Deslauriers
8 qui est prêt à être assermenté.

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
11 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

12

13 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
14 ayant une place d'affaires au 2500, rue Des Frênes,
15 Chertsey (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [97] Bonjour Monsieur Deslauriers. Je vous
22 demanderais d'abord d'identifier le rapport C-SÉ-
23 AQLPA-0008, SÉ-AQLPA-1, Document 1, comme ayant été
24 préparé par vous et sous votre supervision.

25

1 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

2 R. Oui.

3 Q. [98] O.K. Alors, comme première question, je vous
4 demanderais ce que vous pensez du type de contrat
5 proposé par Hydro-Québec Distribution avec un
6 montant fixe inflationné.

7 R. Bien, j'ai un peu d'expérience dans ce domaine-là,
8 même si je ne suis pas un expert en finance là.
9 Quand j'ai... j'ai participé récemment à des
10 rencontres sur le financement d'un projet éolien
11 par la communauté CRI de Kuujjuarapik, projet qui
12 est en discussion actuellement avec le
13 Distributeur.

14 Là il y a des discussions sur ce projet-là
15 avec le Distributeur depuis deux mille treize
16 (2013). Le premier meeting que j'ai eu avec le
17 Distributeur, c'était en deux mille treize (2013).
18 Le projet était très différent à ce moment-là, là.
19 (11 h 11)

20 Je peux donc affirmer que le caractère
21 aléatoire de la production et des revenus est une
22 préoccupation majeure pour les financiers, surtout
23 en réseaux autonomes parce que ça amène un certain
24 degré de difficulté.

25 Les réseaux autonomes, ce n'est pas comme

1 travailler à Montréal. Ça pose des petits
2 problèmes. Et les banquiers sont tout à fait
3 insécures quand il est question de financer des
4 projets dans ce coin-là.

5 De plus, à ma connaissance, à Obedjiwan,
6 c'est la question du financement qui a été la cause
7 majeure qu'il n'y a pas eu de soumissionnaires lors
8 de l'appel d'offres. Ce n'est pas la seule raison,
9 mais... Parce que j'ai aussi participé à des
10 meetings avec la communauté atikamek pour ce
11 projet-là. Et le financement a été une embûche
12 majeure.

13 Il faut retenir que l'approche actuelle à
14 Inukjuak est une solution gagnante. En effet, les
15 institutions de financement préfèrent la certitude
16 de ce montant fixe plutôt qu'un montant de revenu
17 qui serait variable selon l'énergie vendue.
18 L'approche d'un montant fixe inflationné constitue
19 donc une révolution pour ce type de contrat
20 d'approvisionnement et elle est bienvenue surtout
21 en réseaux autonomes.

22 Q. [99] Merci, Monsieur Deslauriers. Ceci étant dit,
23 que pensez-vous du niveau de vérification par
24 Hydro-Québec Distribution des données techniques
25 qui lui sont fournies... que lui fournit le

1 Distributeur quant à la productivité de la centrale
2 hydroélectrique?

3 R. Suite aux réponses que j'ai entendues, hier en
4 particulier, nous pensons que la vérification faite
5 par le Distributeur ne semble pas suffisante. Selon
6 nous, il n'est pas suffisant de se fier aux seules
7 garanties contractuelles du fournisseur et des
8 pénalités prévues au contrat pour supporter la
9 fiabilité des prévisions d'approvisionnement de
10 cette source de production. Hydro-Québec
11 Distribution est l'ultime responsable de la
12 fiabilité de la desserte de ses clients et de
13 planifier ses équipements. Il aurait pu effectuer
14 une vérification diligente indépendante du
15 fournisseur quant au réalisme du facteur
16 d'utilisation élevé, quatre-vingt-cinq pour cent
17 (85 %) qu'il a mentionné hier.

18 Selon mon calcul, c'est plus quatre-vingts
19 pour cent (80 %) que quatre-vingt-cinq (85 %) le
20 facteur d'utilisation de la centrale. Mais ça ne
21 change rien, parce que c'est un facteur
22 d'utilisation relativement élevé dans le contexte
23 où le Distributeur nous dit qu'il y a des manques
24 d'eau à l'occasion. Ça fait que, là, il semble y
25 avoir un facteur d'utilisation très élevé et le

1 manque d'eau, c'est un petit peu contradictoire.

2 Q. [100] Monsieur Deslauriers, que pensez-vous de la
3 proposition d'Hydro-Québec Distribution quant à la
4 biénergie proposée à ses clients?

5 R. Ma première réaction, c'est dire enfin, enfin,
6 enfin on y arrive. Dans mon rapport, j'ai cité
7 plusieurs références d'anciens rapports que j'ai
8 écrits, dans les dossiers de la Régie, des plans
9 d'approvisionnement et des causes tarifaires. Ça
10 date déjà d'il y a dix ans le premier rapport que
11 j'ai écrit pour proposer ça.

12 Alors, j'exprimais le souhait à l'époque
13 qu'Hydro-Québec offre aux clients une tarification
14 de biénergie pour générer un approvisionnement
15 énergétique de source intermittente, comme l'éolien
16 ou le photovoltaïque.

17 (11 h 16)

18 Nous constatons au présent dossier qu'enfin
19 Hydro-Québec Distribution se tourne vers cette
20 option. Il n'y a pas d'autre solution efficace
21 selon nous. Cela nous paraît nécessaire et
22 inévitable. C'est la meilleure façon d'utiliser
23 l'énergie excédentaire, l'éolien en particulier.
24 Parce que quand on fait de l'éolien à haute
25 pénétration, il y a toujours de l'énergie

1 excédentaire, la façon de l'utiliser, c'est
2 évidemment de faire de la biénergie.

3 Dans notre recommandation au présent
4 dossier, on a non seulement approuvé le principe de
5 la biénergie, mais aussi de considérer qu'il
6 faudrait étendre cette biénergie au plus grand
7 nombre de clients possible. Dans Inukjuak, il y a
8 plusieurs... des clients commerciaux, puis il y a
9 même des clients domiciliaires qui n'auront pas ce
10 privilège-là.

11 Incidemment, le présent projet d'Inukjuak
12 pourrait servir de pilote pour étendre la formule
13 biénergie pour l'intégration d'énergie renouvelable
14 dans d'autres réseaux autonomes tels qu'HQD
15 envisage, mais qu'elle tarde à réaliser. On a hâte
16 d'en voir d'autres.

17 Q. [101] Alors, Monsieur Deslauriers, que pensez-vous
18 du tarif proposé par Hydro-Québec Distribution au
19 présent dossier?

20 R. Bien, dans sa demande de renseignement, la Régie
21 avait calculé un coût pour le chauffage de vingt-
22 six cents le kilowattheure (26 ¢/kWh). Le
23 Distributeur, de son côté, a argumenté que ce coût
24 pour le chauffage serait plutôt vingt-deux cents le
25 kilowattheure (22 ¢/kWh) en utilisant un rendement,

1 à mon point de vue, un peu élevé là, de soixante-
2 quinze pour cent (75 %) de rendement pour les
3 fournaies électriques là. C'est un peu optimiste.

4 Il faut se souvenir que dans tous les
5 dossiers du Plan d'approvisionnement du
6 Distributeur, il a toujours utilisé un rendement de
7 soixante-dix pour cent (70 %) pour les fournaies.
8 Hydro-Québec Distribution n'a jamais documenté son
9 affirmation selon laquelle le rendement aussi élevé
10 que soixante-quinze pour cent (75 %) s'appliquerait
11 à Inukjuak du fait que les fournaies seraient à
12 biénergie plutôt qu'au mazout.

13 On pourrait prétendre que si on change
14 toutes les fournaies, peut-être que toutes les
15 fournaies neuves pourraient arriver à soixante-
16 quinze pour cent (75 %) là, mais c'est sûr qu'une
17 fournaie à l'huile, après un certain nombre
18 d'années, le rendement diminue.

19 Bon. Ceci étant dit, comme le rendement des
20 moteurs de la centrale diesel est normalement à
21 trente-cinq pour cent (35 %), donc effectivement,
22 la moitié du rendement d'une fournaie,
23 globalement, il faut retenir que les coûts du
24 chauffage sont la moitié du coût évité en énergie
25 reconnue dans chacun des villages. Donc, un tarif

1 de dix-neuf cents (19 ¢/kWh) pour de la biénergie,
2 dans le contexte d'Inukjuak, ça me paraît
3 raisonnable.

4 Q. **[102]** O.K. Quant à un autre aspect, croyez-vous,
5 Monsieur Deslauriers, que ce tarif proposé par
6 Hydro-Québec Distribution soit avantageux pour les
7 clients et la communauté?

8 R. Bien, comme je viens de le dire là, les clients non
9 subventionnés paient leur électricité... paient
10 leur chauffage entre vingt-deux cents (22 ¢/kWh) et
11 vingt-six cents le kilowattheure (26 ¢/kWh). Donc,
12 évidemment, avec un tarif de dix-neuf cents
13 (19 ¢/kWh), les clients du Distributeur sont
14 avantagés, d'où notre recommandation d'approuver le
15 tarif d'Inukjuak tel que proposé.

16 Ils pourraient penser que même un tarif
17 plus élevé demeurerait encore avantageux pour le
18 client. Si, effectivement, leur coût réel est plus
19 proche de vingt-six cents (26 ¢/kWh) que de vingt-
20 deux (22 ¢/kWh), on pourrait peut-être leur charger
21 vingt et un (21 ¢/kWh) ou vingt-deux cents
22 (22 ¢/kWh), le Distributeur y gagnerait puis les
23 clients gagneraient quand même trois cents
24 (3 ¢/kWh) ou quatre cents (4 ¢/kWh) de moins c'est-
25 à-dire...

1 Ce n'est pas une suggestion de monter le
2 tarif là, mais on doit aussi garder à l'esprit que
3 le revenu reçu par le fournisseur pour
4 l'électricité hydroélectrique à Inukjuak demeurera
5 au Québec. Non seulement au Québec, mais dans la
6 communauté contrairement aux revenus reçus pour
7 l'approvisionnement en mazout.

8 Ça, ça saute aux yeux là. Supposons très
9 approximativement que le coût du mazout dont
10 l'exportation est évitée représente à peu près cinq
11 millions (5 M\$) par année là, c'est sûr que le coût
12 du mazout est un peu plus cher, mais il y a une
13 partie qui reste dans la communauté parce que c'est
14 la communauté qui gère le mazout.

15 Mais, mettons cinq millions 5 M\$), ça
16 représente approximativement trois mille dollars
17 (3 000 \$) par habitant et huit mille dollars
18 (8 000 \$) par abonnement qui restent dans la
19 communauté plutôt que de s'en aller en Arabie ou à
20 Calgary.

21 (11 h 10)

22 Q. [103] Monsieur Deslauriers, une question importante
23 est de savoir si le Distributeur fait une bonne
24 affaire lui-même en s'engageant pour quarante (40)
25 ans dans un paiement fixe inflationné avec un coût

1 de dix millions (10 M) par année au départ, croyez-
2 vus que ce soit avantageux pour le Distributeur?

3 R. Bien, c'est une préoccupation que... que j'avais
4 quand j'ai commencé à analysé le dossier puis dans
5 mon rapport, on a montré que le coût unitaire
6 serait pour la première année de quarante cents
7 (40 ¢) le kilowattheure. Évidemment, parce qu'un
8 paiement en deux mille vingt-deux (2022) de dix
9 millions (10 M) serait important. Et pour la
10 dernière année, le coût serait de vingt-deux cents
11 (22 ¢) le kilowattheure.

12 Pour comparer avec la valeur actualisée des
13 coûts évités, bon, nous, on a calculé la valeur
14 actualisée de ces... de ces montants-là et nous
15 avons obtenu que la valeur actualisée serait de
16 vingts cents (20 ¢) le kilowattheure
17 comparativement à la valeur actualisée des coûts
18 évités qui est de quarante-neuf sous (49 ¢). Bon,
19 juste ça, ça saute aux yeux que c'est une bonne
20 affaire.

21 Évidemment, cette approche, c'est une
22 approche basée juste sur les coûts et ne tient pas
23 compte des revenus supplémentaires reçus par le
24 Distributeur dû à la vente d'énergie. Évidemment,
25 l'analyse économique montre aussi que peut-être que

1 tel que le dossier est montré, je veux dire, le
2 soixante millions (60 M) d'avantages sur quarante
3 (40) ans est basé seulement sur les revenus
4 additionnels, évidemment, parce qu'on a mis le coût
5 de reconstruction d'une centrale dans cette
6 analyse-là. La structure du contrat est d'une durée
7 de quarante (40) ans, avec ces coûts, il nous
8 paraît donc très avantageuse pour le Distributeur.

9 Q. [104] Et finalement, Monsieur Deslauriers, ma
10 dernière question. Dans l'analyse économique du
11 projet, il est fait mention du coût de la
12 reconstruction de la centrale diesel. Vous avez été
13 chef de division, aux commandes de centrales à
14 Hydro-Québec pendant plusieurs années, et selon
15 vous, est-ce qu'il est approprié que l'analyse
16 économique inclut, et vous commenterez l'année où
17 ça survient, inclut la reconstruction de cette
18 centrale diesel?

19 R. Je suis embêté avec cette question-là parce que de
20 toute évidence, la preuve du Distributeur sur le
21 nombre d'heures où la centrale devrait fonctionner,
22 cette preuve-là est très faible. On n'a pas
23 vraiment d'analyses détaillées ou précises puis
24 d'autres... d'autres intervenants se sont
25 interrogés là-dessus.

1 Et la preuve est aussi encore plus faible
2 en ce qui concerne la puissance requise pour
3 rencontrer la pointe sans chauffage. On a quand
4 même une centrale de sept point vingt-cinq
5 mégawatts (7.25 MW) alors que la pointe est
6 alentour de deux mégawatts (2 MW).

7 Pour évaluer la nécessité d'inclure ou non
8 dans l'analyse économique la reconstruction de la
9 centrale, il faut tenir compte du niveau minimal de
10 la production de la centrale hydraulique qui n'est
11 jamais zéro. Une rivière dans le Grand-Nord, ça ne
12 se vide pas, on est pas au Colorado ou on est pas
13 au niveau Mexique. Donc, les sécheresses c'est
14 relativement rare dans ce coin-là.

15 L'étiage, c'est-à-dire le niveau moyen le
16 plus bas d'une rivière ne peut jamais être zéro. Si
17 le niveau d'eau est de vingt-cinq pour cent (25 %)
18 seulement de la capacité normale, on a tout de même
19 un potentiel de production de un point huit
20 mégawatt (1.8 MW) à vingt-cinq pour cent (25 %) de
21 la quantité d'eau alors que la pointe est de...
22 alors que la pointe est à peu près à deux mégawatts
23 (2 MW).

24 (11 h 26)

25 Malheureusement, nous n'avons pas pu

1 obtenir le témoignage hier de la part de HQD,
2 enfin, de nous fournir des précisions à ce sujet
3 dont elle a absolument besoin pour justifier qu'il
4 y aurait un manque prévu de puissance requérant
5 l'inclusion dans l'analyse économique de la
6 reconstruction de la centrale. Donc, c'est pas
7 clair et ce serait nécessaire. Et ce n'est pas
8 clair combien de temps la centrale doit fonctionner
9 dans une année. Donc, c'est difficile d'évaluer si
10 la centrale actuelle serait suffisante puis combien
11 de temps. Il nous semble donc qu'HQD n'a pas fait
12 la démonstration que l'analyse économique doit
13 inclure la reconstruction de la centrale diesel. Ne
14 pas reconstruire la centrale diesel nous amènerait
15 évidemment à une rentabilité accrue pour Hydro-
16 Québec et pourrait donc justifier une baisse du
17 tarif de la biénergie. Et c'est peut-être une
18 question à regarder. En tout cas, moi, ça me
19 préoccupe un peu.

20 On a dit tout à l'heure qu'il y avait de la
21 place pour peut-être monter le tarif, mais il y a
22 aussi de la place pour le descendre. Moi, je pense
23 que c'est important parce que ce n'est pas tout le
24 monde qui paie son chauffage à vingt-deux cents
25 (,22 ¢) ou vingt-six cents (,26 ¢). Et si on veut

1 inclure la biénergie pour des clients qui sont
2 subventionnés, ça va prendre un tarif pas mal plus
3 bas que le tarif de dix-neuf sous (,19 ¢).

4 Q. [105] Juste une question de précision. La durée de
5 vie de la centrale actuelle, telle qu'elle existe,
6 je parle de la centrale diesel évidemment, elle est
7 jusqu'à quand?

8 R. Bien, les moteurs ne sont pas très vieux, à peu
9 près cinquante pour cent (50 %) d'usure en moyenne.
10 Donc, pour les user, s'ils fonctionnaient
11 complètement, tout le temps, si on ne faisait pas
12 de changement, là, ils seraient à peu près usés
13 dans quatre ou cinq ans ou six ans. Mais si la
14 centrale diesel fonctionne qu'un mois par année,
15 donc la centrale actuelle est bonne pour durer
16 jusqu'en deux mille trente-cinq (2035) ou quelque
17 chose comme ça, là. Mais on n'a pas le détail de
18 combien d'heures on pense que la centrale diesel va
19 fonctionner. Et, ça, c'est une faiblesse de
20 l'analyse du Distributeur. On aurait aimé voir ça
21 pour... Je présume que, au moment où le projet de
22 reconstruction va être présenté, on aura quelque
23 chose d'un peu plus précis, j'espère.

24 Q. [106] Et donc, selon vous, la date du remplacement
25 de la centrale serait en fonction de la date de sa

1 fin de vie?

2 R. Oui. C'est ça, dans mon rapport, j'ai parlé de deux
3 mille trente-cinq (2035). On peut aller jusque-là
4 assez facilement sans risque. Évidemment, il y a un
5 problème d'acceptabilité sociale, parce que c'est
6 sûr, la centrale actuelle est dans le village. Et
7 ça embête certainement tout le monde. Si elle
8 marche tout le temps. Si elle ne marche qu'un mois
9 par année, bien, là, on peut discuter. Mais il faut
10 avoir une évaluation précise de ça, là. Parce que
11 même si Hydro-Québec allait voir la communauté pour
12 dire, bien, on pense que la centrale va marcher
13 trois semaines ou deux semaines, puis dans telle
14 période, puis elle va marcher deux heures par jour
15 pendant un mois, pas plus que ça, bien, peut-être
16 que la communauté serait plus réceptive.

17 On comprend que, dans la négociation, le
18 fait de la déplacer ailleurs, c'est sûr que la
19 communauté va se réjouir de ça, aucun doute là-
20 dessus. Mais il y a des arguments pour dire,
21 laissez-la là puis elle va être bonne jusqu'à dix
22 (10), quinze (15) ans peut-être. Et l'économie
23 faite par le Distributeur, ça va peut-être
24 permettre aussi de compenser la communauté pour
25 dire, acceptez-la puis on va faire un arrangement.

1 Baissons le tarif. C'est négociable.

2 Q. **[107]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur
3 Deslauriers. Monsieur Deslauriers est disponible
4 pour répondre à d'autres questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des intervenants
7 qui avaient des questions pour monsieur
8 Deslauriers? Sinon Maître Cardinal?

9 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

10 Me SIMON TURMEL, régisseur :

11 Q. **[108]** Bonjour, Monsieur Deslauriers. Juste une
12 question. Je voulais profiter de votre expérience.
13 Vous avez dit une centrale dans le village peut
14 causer des inconvénients. Je comprends que c'est
15 très bruyant ou ça fait des émissions?

16 R. C'est sûr qu'une centrale diesel, c'est bruyant.

17 Q. **[109]** Oui.

18 R. Puis ça fait de la pollution, c'est évident. Même
19 si on met beaucoup de filtres à la sortie, il reste
20 toujours qu'il y a des particules qui circulent
21 aussi.

22 Q. **[110]** Et à la lecture du dossier, je ne me souviens
23 plus, est-ce que c'est un enjeu qui avait été
24 soulevé dans les discussions, les documents déposés
25 par Hydro-Québec?

1 R. Dans le dossier actuel?

2 Q. **[111]** Oui.

3 R. Oui. Bien c'est sûr, de la déplacer c'est sûr
4 que...

5 (11 h 31)

6 Q. **[112]** Non, pas le fait qu'elle soit déplacée, mais
7 le fait qu'elle avait un problème d'acceptabilité
8 sociale à l'intérieur de la communauté.

9 R. Non, c'est pas vraiment spécifiquement mentionné
10 là, mais...

11 Q. **[113]** O.K.

12 R. ... c'est implicite, à mon point de vue.

13 Q. **[114]** Implicite en soi.

14 R. Oui. Tout à fait.

15 Q. **[115]** Je n'en ai pas visité beaucoup, honnêtement.
16 Je choisis des...

17 R. Moi, je n'en ai pas visité beaucoup des centrales
18 diesel.

19 Q. **[116]** ... usines de chips, de biscuits, des choses
20 du genre, mais j'ai rarement rarement des usines,
21 c'est ma dernière visite.

22 R. Bien, dernièrement je suis allé à Kuujjuarapik là
23 pour voir la centrale fonctionner là, c'est...

24 Q. **[117]** Alors, merci bien.

25 R. O.K. Puis je suis déjà allé aux Îles-de-la-

1 Madeleine. Ça, c'était bruyant un peu...

2 Q. **[118]** O.K.

3 R. ... parce que c'est une grosse centrale. On parle
4 de soixante mégawatts (60 MW) là, c'est... ça fait
5 du diesel un peu.

6 Q. **[119]** Merci.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Q. **[120]** Monsieur Deslauriers, j'aurais une question
9 peut-être sur un sujet que vous n'avez pas du tout
10 abordé, mais je profite peut-être de votre
11 connaissance quand même du milieu et des chauffe-
12 eau. Il y a une problématique qui a été soulevé par
13 l'Union des consommateurs à l'effet qu'il y aurait
14 peut-être une difficulté à changer les chauffe-eau
15 au gaz naturel par... au diesel par des chauffe-eau
16 électrique, en lien avec la prolifération.

17 R. Évidemment, c'est une question que j'ai déjà
18 regardée quand j'ai proposé de la biénergie là il y
19 a dix (10) ans de ça. J'ai rencontré un spécialiste
20 de Transelec Common là qui est TCI là qui est un
21 fournisseur à Hydro-Québec de... c'est un
22 constructeur. O.K. J'ai rencontré leur spécialiste
23 puis je leur avais demandé : « C'est-tu compliqué
24 de faire de la biénergie avec des fournaies
25 standard à l'huile qu'on a aujourd'hui? » Lui, sa

1 réponse a été simple, il a dit : « C'est facile et
2 ça coûte pas cher. On met un élément tout
3 simplement dans la fournaise pour avoir du
4 chauffage électrique. » C'est pas plus compliqué
5 que ça.

6 Q. **[121]** Pour les chauffe-eau. C'était plus ma
7 question, au niveau du chauffage de l'eau là, des
8 chauffe eau électrique, bien...

9 R. J'ai pas vérifié ça.

10 Q. **[122]** O.K. C'est beau.

11 R. O.K.

12 Q. **[123]** C'est pas grave. Parfait.

13 R. En pratique, selon moi, il faut changer les chauffe
14 eau là, c'est... parce que c'est quand même pas
15 dispendieux là.

16 Q. **[124]** Hum, hum.

17 R. J'ai changé le mien il y a deux semaines là dans ma
18 maison puis...

19 Q. **[125]** Avec Hydro Solution j'imagine. Non.

20 R. Non, non, non, non.

21 Q. **[126]** Non, c'est une joke.

22 R. Non.

23 Q. **[127]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur
24 Deslauriers.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci Monsieur Deslauriers. Maître Neuman.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Simplement au besoin, nous pourrions, en fait, ça
5 ne serait pas de la preuve, nous pourrions faire...
6 inclure cet élément dans notre... dans notre
7 argumentation sur la problématique qui a été
8 soulevée par l'Union des consommateurs. Mais, on
9 peut référer à des décisions passées, mais on ne
10 peut pas faire de nouvelles preuves que ce qui s'y
11 trouve déjà au dossier. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci beaucoup. Donc, Monsieur Deslauriers, vous
14 allez être libéré. Et on va passer à UC. On avance
15 bien ce matin. C'est bon.

16 Me LOUISE ROZON :

17 On devrait être en congé demain, hein?

18

19 PREUVE D'UC

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.
22 Bonjour à tous. Et oui, vous allez battre des
23 records d'efficacité.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est bon ça.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 C'est excellent ça. Alors, pendant que madame de
3 Tilly s'installe, ça va être la pièce C-UC-0007 qui
4 est le mémoire, mais on n'a pas de présentation. Il
5 y aura une présentation verbale seulement. Bon.
6 Alors, madame de Tilly est prêt à être assermentée.

7

8 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trente et
9 unième (31e) jour du mois d'octobre, A COMPARU :

10

11 VIVIANE de TILLY, analyste en énergie, ayant une
12 place d'affaires au 7000, avenue du Parc, Montréal
13 (Québec);

14

15 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit :

17

18 INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

19 Q. **[128]** Bonjour, Madame de Tilly. Alors, question
20 classique, avez-vous préparé, fait préparer et
21 adoptez-vous comme la preuve de UC, je vous mets
22 tout d'un seul coup, la pièce C-UC-0007 que nous
23 avons déposée qui est votre mémoire?

24 Mme VIVIANE DE TILLY :

25 R. Oui.

1 Q. **[129]** Merci. Avez-vous des modifications à y
2 apporter?

3 R. Non.

4 Q. **[130]** Alors, je vous invite à faire votre
5 présentation.

6 (11 h 36)

7 R. Oui. Bonjour Messieurs. Bonjour Madame. Je vais
8 commencer par une petite anecdote et très, très
9 rapide. Ma présentation va être très courte.

10 Dans une vie antérieure, j'avais comme
11 tâche de faire des analyses de localisation des
12 guichets automatiques. Alors, on les situait en
13 fonction d'une rentabilité attendue et je
14 m'occupais surtout des dossiers de Montréal puis un
15 jour on m'a demandé de faire une analyse pour un
16 dossier à Sept-Îles.

17 Alors, j'ai travaillé avec des cartes, j'ai
18 fait beaucoup d'appels, j'avais des données de
19 débit de circulation. En fait, j'avais pleins
20 d'informations et j'ai recommandé l'installation
21 d'un guichet automatique sur le boulevard Laure,
22 quelque part, à Sept-Îles, sans y avoir mis les
23 pieds.

24 Et beaucoup plus tard, je suis passé par le
25 boulevard Laure et j'ai vu le guichet automatique

1 et je me suis dit : Oh! Mon Dieu, qu'est-ce que
2 j'ai recommandé! Parce que ce guichet-là, sur les
3 cartes, ça paraissait très bien, mais sur place,
4 c'était tellement isolé, c'était dans un espèce de
5 « no man's land », c'était horrible.

6 Je dis ça parce que... comme introduction,
7 parce que là, je vais parler des réseaux autonomes.
8 Mais de façon générale, quand je parle des réseaux
9 autonomes, je ressens un peu le syndrome d'un
10 imposteur. Je ne sais pas ce qui se passe dans les
11 réseaux autonomes puis tout ce que j'ai comme
12 information, c'est les données secondaires.

13 Et, quoique mon syndrome de l'imposteur, je
14 le ressens un peu moins après avoir entendu le
15 panel du Distributeur, hier, parce qu'il n'y avait
16 absolument personne qui était déjà allé dans les
17 réseaux autonomes, dont des gens qui fonctionnaient
18 sur la base de données secondaires ou
19 d'informations ou... enfin, qui n'avaient jamais vu
20 comment ça se passe là-bas.

21 Cela étant dit, malgré ce ressenti
22 d'imposteur, et comme maître Sicard l'a dit hier,
23 le projet de conversion est un beau projet et on
24 recommande l'approbation du contrat pour la
25 construction de la centrale hydraulique.

1 Cependant, ce qui nous... ce qui nous
2 chicote un peu, c'est peut-être tout ce qui entoure
3 la conversion des systèmes, particulièrement des
4 chauffe-eau. Et ce n'est pas que le chauffe-eau
5 soit converti qui nous énerve, c'est : est-ce qu'on
6 va prendre toutes les précautions pour s'assurer
7 que l'eau chaude qui sera maintenant disponible
8 avec des chauffe-eau électriques, ne soit pas une
9 source de maladies... bon, voilà, comme ça, de
10 maladies... On ne voudrait pas que les chauffe-eau
11 deviennent des bombes à retardement et qu'on se
12 retrouve avec un enjeu de santé publique dans
13 quelques années. Alors, c'est ce qui nous inquiète
14 le plus dans le projet de conversion.

15 Pour ce qui est, maintenant, de la centrale
16 au diesel qui est annoncée, disons qu'on est un peu
17 tombé de... donc, moi, je suis tombée de ma chaise
18 parce que le titre de ce dossier, le titre du
19 dossier c'est : « La conversion du réseau autonome
20 d'Inukjuak à l'énergie renouvelable » et dans ça,
21 on nous parle de la construction d'une nouvelle
22 centrale au diesel.

23 Et on s'entend que ce projet-là, il y a
24 bien des chances que, finalement, le projet
25 d'investissement, que la Régie n'ait jamais à

1 l'approuver, qu'il se fasse ultérieurement, mais
2 que la Régie ne le voit pas et ne puisse pas
3 évaluer des alternatives ou des scénarios
4 différents.

5 On comprend que tout ce projet-là mis
6 ensemble génère une réduction de coûts de
7 cinquante-cinq millions (55 M\$) en misant sur une
8 centrale au diesel. Mais, c'est quelque part, il se
9 fait un... pas un « trade of », mais on décide de
10 prendre ce cinquante-cinq millions (55 M\$), mais de
11 ne pas réduire plus les gaz à effet de serre.

12 Donc, c'est Hydro-Québec qui décide de la
13 priorité qui est accordée. Ça peut-être un peu
14 embêtant parce qu'il existe des alternatives et on
15 ne les verra jamais, et voilà. Bien, je crois que
16 je peux... je peux arrêter là ma présentation, oui.

17 Q. **[131]** Je voulais juste vous poser une question,
18 Madame de Tilly.

19 R. Oui.

20 Q. **[132]** Alors, vous avez bien établi là, UC n'est pas
21 contre les nouveaux chauffe-eau, c'est-à-dire
22 enlever les chauffe-eau au mazout, mais est-ce que
23 selon vous, il y a des moyens, en changeant les
24 chauffe-eau ou des équipements, qui peuvent... ou
25 un processus qu'on pourrait suivre pour s'assurer

1 que la santé de la population, qu'elle est protégée
2 contre la Légionellose qui vous inquiète.

3 (11 h 41)

4 R. Oui. Il y a la légionellose. Mais il y a peut-être
5 autre chose. Oui, il existe... Je crois que, dans
6 le suivi du Plan d'approvisionnement, toute la
7 question des chauffe-eau a été analysée en détail
8 et que la Santé publique refusait de donner son
9 approbation à un programme de délestage des
10 chauffe-eau au sud, considérant la possibilité que
11 le délestage des chauffe-eau cause la légionellose.
12 Dans ce suivi-là, on apprend qu'il existe
13 maintenant des chauffe-eau anti-légionellose.

14 Est-ce que c'est nécessaire de les
15 installer? Je ne le sais pas. Nous, on pose
16 beaucoup plus de questions qu'on a de réponses.
17 Est-ce que c'est nécessaire de les installer? On ne
18 le sait pas. Mais est-ce que ça serait préférable,
19 est-ce qu'on devrait recommander au fournisseur
20 lorsqu'il va faire tout sa conversion, non pas de
21 mettre uniquement des chauffe-eau à trois éléments
22 pour réduire la pointe, mais de mettre des chauffe-
23 eau anti-légionellose, anti-légionelle? Alors, ça
24 pourrait être simplement de faire cette
25 recommandation-là, oui.

1 Q. **[133]** Et si ces chauffe-eau là étaient installés,
2 est-ce qu'il y aurait d'autres avantages à avoir
3 ces chauffe-eau là en plus de protéger contre la
4 légionellose?

5 R. Bien, c'est que, ultimement, si le besoin se
6 présentait, il serait possible de délester les
7 chauffe-eau.

8 Q. **[134]** Merci. Alors, ça complète ma preuve. Je
9 m'excuse. Je n'ai plus d'autres questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça va. Merci, Maître Sicard.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Madame de Tilly, elle est disponible pour contre-
14 interrogatoire.

15 LE PRÉSIDENT :

16 D'accord. Je vois maître Neuman qui s'approche.

17 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
19 Monsieur les régisseurs. Bonjour, Madame de Tilly.
20 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
21 l'AQLPA.

22 Q. **[135]** Sur les chauffe-eau, et c'est une question un
23 peu naïve de ma part puisque la question vous avait
24 été posée, et on voulait simplement aborder ça dans
25 l'argumentation, mais juste pour voir comment vous

1 voyez les choses quant à cet aspect. On sait que la
2 Direction de la santé publique est intervenue
3 activement auprès d'Hydro-Québec Distribution dans
4 le passé, ce qui a eu pour effet de bloquer un
5 programme d'efficacité énergétique qui aurait
6 constituer à interrompre les chauffe-eau actuels.

7 Et selon ce qu'on a vu dans cet ancien
8 dossier, la Santé publique, la Direction de la
9 santé publique était en conversation, en discussion
10 avec les manufacturiers ou les distributeurs de ces
11 chauffe-eau justement afin de pouvoir mettre sur le
12 marché des chauffe-eau, parce que la problématique
13 de la légionellose n'existe pas seulement quand il
14 y a interruption, elle existe dans les chauffe-eau
15 en général, mettre sur le marché des chauffe-eau,
16 comme vous le dites, anti-légionellose.

17 Est-ce que, selon votre compréhension, la
18 Direction de la santé publique gère ou gère
19 suffisamment le problème pour régler ce que vous
20 soulevez à Inukjuak? C'est-à-dire est-ce qu'il y a
21 des exigences de la Direction de la santé publique
22 qui, si elles sont appliquées, font en sorte que la
23 problématique se règle ou est-ce qu'il y a une
24 inaction de la part de la Direction de la santé
25 publique qui vous fait craindre que le problème

1 persistera, d'où le fait qu'il serait souhaitable
2 qu'Hydro-Québec Distribution sous l'impulsion de la
3 Régie soit plus proactive là-dessus?

4 R. Il y a beaucoup d'hypothèses, là, dans votre
5 question. Dans les suites du dernier dossier
6 d'approvisionnement, donc il y a trois ans, il y a
7 eu toute une suite sur les chauffe-eau. Puis je
8 crois que, finalement, on en est arrivé à définir
9 un chauffe-eau qui empêchait la progression de la
10 légionellose. Donc, ça, ça existe. Et la Santé
11 publique, je crois qu'elle a été interpellée. Ce
12 n'est pas elle qui a été proactive à venir poser
13 des questions. Je crois qu'elle a été interpellée
14 pour prendre position, est-ce qu'elle donnait son
15 accord ou non à un programme de délestage des
16 chauffe-eau? Et finalement, je crois que,
17 ultimement, c'est ça qu'il y a eu, il existe un
18 chauffe-eau qui va être disponible anti-légionelle.
19 Maintenant, est-ce que la Santé publique doit
20 intervenir dans les réseaux autonomes? Est-ce que
21 c'est votre question?

22 (11 h 46)

23 Q. **[136]** Est-ce qu'elle intervient déjà? Ou si vous
24 dites qu'elle a été sollicitée, bien, est-ce que...
25 Est-ce que vous pouvez la solliciter pour s'assurer

1 que les chauffe-eau d'Inukjuak ne causent pas de
2 légionellose.

3 R. Elle a été sollicitée au sud du 53e dans un
4 contexte de programme de délestage des chauffe-eau.
5 Maintenant, est-ce qu'elle peut être sollicitée
6 pour intervenir en haut?

7 Q. **[137]** Bien, vous... enfin, l'Union des
8 consommateurs peut la solliciter puis...

9 R. Ça serait peut-être au Distributeur de...

10 Q. **[138]** Oui.

11 R. ... d'être proactif.

12 Q. **[139]** Oui.

13 R. Ça serait peut-être au Distributeur...

14 Q. **[140]** Oui.

15 R. ... de recommander aux fournisseurs, dans le cadre
16 du contrat d'approvisionnement, de demander aux
17 fournisseurs qu'ils s'assurent qu'il n'y aura pas
18 problème...

19 Q. **[141]** Oui.

20 R. ... de santé publique.

21 Q. **[142]** Oui, mais à votre connaissance, est-ce qu'il
22 y a des normes qui existent déjà? C'est-à-dire un
23 texte qui exige déjà de sorte qu'à Inukjuak, on n'a
24 qu'à lire le texte et dire : « Bien, voilà ce qu'il
25 faut faire. »

1 R. Non. Je ne crois pas.

2 Q. **[143]** Non. O.K.

3 R. Je ne crois pas. Si vous le savez...

4 Q. **[144]** Hum... je ne le fais pas... seulement, vous
5 êtes plus avancée dans ce dossier.

6 R. Non. Tout ce qu'on sait c'est que la qualité de
7 l'eau, elle est très déficiente à Inukjuak.

8 Q. **[145]** O.K.

9 R. Bien, les... On a déposé, hier, en preuve, un
10 relevé de la qualité de l'eau. Ça ne parle pas de
11 légionellose ni de légionelle, mais on voit qu'il y
12 a un problème d'eau potable à Inukjuak. Alors,
13 c'est cette eau potable-là qui va se ramasser dans
14 les chauffe-eau électriques qui n'ont pas la même
15 façon de fonctionner, qui ne...

16 Enfin, avec toutes les problématiques qui
17 peuvent suivre de légionelle, oui.

18 Q. **[146]** O.K. Alors, pour dire les choses autrement,
19 est-ce que ça serait une idée, est-ce que ça serait
20 une bonne idée...

21 R. O.K.

22 Q. **[147]** ... que la Régie demande à Hydro-Québec
23 Distribution de déclencher quelque chose avec la
24 Direction de la santé publique pour s'assurer que
25 ce qui sera...

1 R. Oh... oui...

2 Q. **[148]** ... ce qui sera installé à Inukjuak ne
3 contribue pas à l'enjeu de la légionellose?

4 R. Oui. J'aime bien votre question parce qu'il y a la
5 réponse dans votre question aussi. Oui,
6 effectivement, tout à fait.

7 Q. **[149]** O.K.

8 R. Oui.

9 Q. **[150]** O.K. Je vais aborder un autre sujet. La
10 centrale diesel et comme vous le voyez, on est
11 préoccupé par... à la fois par l'hypothèse du
12 maintien ou l'hypothèse de la reconstruction d'une
13 centrale diesel. Est-ce qu'on pourrait élaborer sur
14 les alternatives auxquelles vous avez fait
15 référence?

16 R. Je ne suis pas la spécialiste en énergie
17 renouvelable. Je suis beaucoup plus préoccupée par
18 la justice climatique là, tout en sachant que c'est
19 les pauvres qui sont les premiers à souffrir des
20 changements climatiques.

21 Mais il y aurait des alternatives comme des
22 centrales à la biomasse. Ça existe, tout comme les
23 systèmes de chauffage, ça pourrait être de la
24 biénergie électricité/biomasse. C'est la première
25 chose qui me vient à l'esprit. Et déjà, il y a

1 moins de GES et c'est des alternatives... c'est une
2 alternative qui existe, oui.

3 Q. [151] O.K. Est-ce qu'éventuellement, des batteries
4 pour accumuler de l'énergie pour garantir...

5 R. Oui.

6 Q. [152] ... pour aider à garantir la puissance
7 pourraient être...

8 R. Euh...

9 Q. [153] ... une option?

10 R. Euh... oui. Bien, dans notre DDR, on abordait...

11 Q. [154] Oui.

12 R. ... la question...

13 Q. [155] Oui, Hum, hum.

14 R. ... des batteries... du stockage d'énergie.

15 Q. [156] Oui.

16 R. Mais ce que finalement... je... Oui. On abordait la
17 question du stockage d'énergie.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 O.K. Je vous remercie beaucoup. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci Maître Neuman. Est-ce que, Maître Cardinal,
22 vous avez des questions?

23 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me JOELLE CARDINAL :

24 Donc, vous m'avez vue discuter avec mon collègue.

25 On a des petites interrogations puisqu'on a un

1 document très technique qui nous a été présenté qui
2 est le document C-UC-009. Donc, c'est l'étude dont
3 madame de Tilly faisait mention. Puis là, maître
4 Sicard... Oui, si c'est possible de le mettre...

5 En fait maître Sicard, hier, elle a parlé
6 beaucoup de ce document-là. Puis là, ça n'a pas été
7 vraiment mis en preuve, on n'a pas expliqué le
8 document, il y a juste eu une réponse à un contre-
9 interrogatoire de maître Neuman. Je ne sais pas si
10 on doit présumer que c'est en preuve puisque c'est
11 quelque chose qui a l'air de préoccuper la Régie.
12 Donc, si c'est le cas, peut-être qu'on peut, peut-
13 être, s'y pencher. Le Distributeur ferait peut-être
14 une contre-preuve là-dessus là?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Donnez-moi deux secondes...

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Juste, peut-être...

19 (11 h 51)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Sicard.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Juste pour... On est devant la Régie là, c'est
24 quand même un document Impact épi... je suis
25 incapable de prononcer ce mot mais épidémiologique,

1 voilà si j'y vais lentement, qui relève d'une étude
2 qui a été faite officiellement dans le Nord et
3 c'était en fait juste pour vous démontrer qu'il y a
4 un problème avec la qualité de l'eau, que l'eau est
5 très déficiente à cet endroit-là, et humblement,
6 pour connaître un peu le Nord et les communautés
7 autochtones, je ne me suis pas rendu compte que
8 beaucoup de gens ne sont pas informés et vous
9 m'avez surprise et les gens dans la salle qui ne le
10 savaient pas, quand les gens ont compris que
11 l'eau... qu'il n'y avait pas d'usine de traitement
12 d'eau, que l'eau est prise dans la plupart des
13 communautés, et c'est pas juste celles du Nord au
14 lac ou à la rivière, mise dans des camions puis
15 livrée, et c'est à travers le Canada pour les
16 communautés autochtones, et livrée chez l'habitant
17 à des réservoirs qui sont sur place puis on puise
18 de là et parfois certaines choses sont ajoutées
19 comme du chlore et tout là mais on ne peut pas
20 appeler de l'eau traitée.

21 Alors, c'est à ce niveau-là, je pense que
22 si vous n'aviez pas de facto et par le sens commun
23 cette information, ce document est important pour
24 qu'on comprenne c'est quoi de l'eau potable dans
25 les communautés autochtones. Et dans celle-là en

1 particulier, si vous allez à Inukjuak, les taux de
2 coliforme et ce qui est rapporté sont extrêmement
3 importants et très élevés. Alors, c'est pas de la
4 bonne eau.

5 C'était dans ce but-là que ça vous était
6 communiqué et je pense que ça a amené même un
7 surplus d'informations.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Est-ce que je peux vous poser une question vu que
10 vous êtes présente?

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Oui, oui, oui.

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Oui.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Posez-moi des questions.

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 Vous convenez comme a dit madame de Tilly que le
19 document ne porte pas sur la question des
20 chauffe-eau?

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 La question... Le document ne porte pas sur les
23 chauffe-eau, le document ne vous donne pas un
24 résultat par rapport à la présence de légionellose,
25 qui est une bactérie, l'étude, on constate, ne

1 s'est pas penchée là-dessus mais en même temps, on
2 constate que ce sont des chauffe-eau au mazout où
3 le problème de légionellose avec ces chauffe-eau-là
4 n'existe pas d'habitude et ça existe principalement
5 avec des chauffe-eau électriques.

6 Alors, on s'est... madame de Tilly s'est
7 posé la question : est-ce qu'il n'y aurait pas ce
8 problème-là? Et la prévention vaut beaucoup plus
9 que la correction par après surtout si on va faire
10 un investissement important, d'autant plus que la
11 possibilité d'avoir l'interruption de ces chauffe-
12 eau-là, comme on pensait l'avoir dans le Sud, dans
13 le contexte où on a une centrale qui va produire
14 une quantité limitée et qu'il va y avoir des
15 pointes et des demandes peut être intéressante
16 d'interrompre les chauffe-eau. Ça sera à vous de
17 rendre cette décision-là par rapport à ce que
18 plaide le Distributeur comme quoi ça ne fait pas
19 une grosse différence. Mais le fait que l'eau soit
20 tant polluée, selon nous, et vous l'avez dans ce
21 document-là et c'est pour ça qu'il est important,
22 nous amène à être encore plus inquiets sur
23 chauffe-eau électrique et le type de chauffe-eau
24 qui va être installé.

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 J'aurai une question mais je la poserai à madame de
3 Tilly, après les questions de...

4 HÉLÈNE SICARD :

5 O.K.

6 Me SIMON TURMEL, régisseur :

7 ... maître Cardinal.

8 Me JOELLE CARDINAL :

9 Si je peux me permettre, dans le fond, c'est juste
10 que ce qu'on comprend c'est qu'il y a un document
11 qui est déposé sur le SDÉ, qui est un peu mis en
12 preuve de façon irrégulière, qui porte... qui ne
13 porte pas sur les chauffe-eau, qui ne porte pas sur
14 légionellose et qui ne porte donc pas sur l'enjeu
15 traité par ma collègue maître Sicard. Donc, si
16 c'est un sujet qui est d'intérêt pour vous, on peut
17 faire une contre-preuve là-dessus. C'est simplement
18 qu'on trouve un peu irrégulier l'introduction de ce
19 document-là en ce moment.

20 Me LOUISE ROZON :

21 Q. **[157]** Écoutez, vous pourrez peut-être, Madame de
22 Tilly, préciser à nouveau quel est le but dans le
23 fond de l'Union des consommateurs, c'est peut-être
24 d'en arriver à... En fait, ce que j'en comprends
25 c'est qu'ils recommandent à la Régie de vous

1 sensibiliser avec cette problématique potentiel
2 mais qu'ils ne sont même pas en mesure de dire
3 qu'il y a... qu'il y aurait un réel problème avec
4 un chauffe-eau éclectique standard.

5 (11 h 56)

6 Donc, on est vraiment dans un contexte où
7 la preuve n'est pas très solide, elle a comme
8 objectif de faire peut-être une recommandation,
9 dans le sens, bien, de s'assurer dans les échanges
10 futurs avec le fournisseur que le type de chauffe-
11 eau soit conforme aux exigences de la santé
12 publique. Bon. Mais, t'sais, en même temps,
13 probablement que... comme la question qui a été
14 posée par maître Neuman, il y a quand même une
15 Direction de la santé publique qui devrait se
16 préoccuper aussi de cet enjeu-là s'il y a une
17 problématique là. Mais, en fait, c'est parce que...
18 Bien, je ne le sais pas.

19 Me SIMON TURMEL, régisseur :

20 Est-ce que je peux poser tout de suite ma question
21 à madame de Tilly? Peut-être ça pourrait aider.

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 R. Je vous en prie.

24 Q. **[158]** Madame de Tilly, vu que le document ne porte
25 que sur trois types de... E.Coli puis coliformes et

1 autres...

2 R. Oui. Entre...

3 Q. **[159]** ... la contamination de l'eau.

4 R. Oui, oui, oui.

5 Q. **[160]** En quoi la problématique est différente...

6 R. Non, la question...

7 Q. **[161]** ... avec le sud par rapport aux coliformes...

8 par donc, par rapport au...

9 R. À la légionellose.

10 Q. **[162]** ... à la légionellose, c'est-à-dire on entre
11 dans le chauffe-eau une eau qui a trois types de
12 contamination. Alors, en quoi ça peut favoriser
13 plus de légionellose? Me suivez-vous? Le fait qu'on
14 sait ça que l'eau n'est pas bonne en embarquant
15 dans le chauffe-eau.

16 R. Elle n'est pas, elle n'est pas traitée. Oui, c'est
17 ça. Oui.

18 Q. **[163]** Le fait qu'elle ne soit pas traité en entrant
19 dans le chauffe-eau, en quoi la légionellose est
20 plus forte dans le Nord que dans le Sud? Est-ce que
21 la légionellose est causée par le fait qu'il y a
22 des E.Coli et tout ça?

23 R. Non, non, non, non. Ce document-là a été déposé
24 hier, c'est lorsque maître Sicard est venue donner
25 des explications...

1 Q. **[164]** Oui.

2 R. ... additionnelles sur le fait que l'eau n'était
3 pas traitée puis l'eau, elle est transportée par
4 camion. Et c'était uniquement pour démontrer que
5 l'eau... pas traitée, elle n'est pas traitée et...
6 Bon.

7 Q. **[165]** O.K.

8 R. Maintenant, c'est une mise en garde que l'on fait,
9 qui est à la limite intuitive puis... Est-ce que...

10 Q. **[166]** Hum, hum.

11 R. Est-ce que cette eau non traitée là contient plus
12 de... de légionelle? On ne le sait pas. Ici, on
13 voit que c'est... parce que la problématique
14 existait... n'existait pas ou était marginale
15 puisque les chauffe-eau... les chauffe-eau étaient
16 au mazout. Donc, une problématique marginale parce
17 que... ou tout à fait inexistante parce que la
18 légionelle, elle est... elle meurt dans un chauffe-
19 eau au mazout.

20 Et peut-être que même les gens qui ont fait
21 cette étude-là s'en... c'est pas une préoccupation.
22 Nous, ce qu'on dit, c'est que l'eau n'est pas
23 traitée. Est-ce qu'il y en a plus de légionelle
24 dans l'eau non traitée? On ne le sait pas, mais
25 maintenant ce qu'on sait c'est que si les chauffe-

1 eau sont électriques elles vont pouvoir... cette
2 bactérie-là va pouvoir proliférer dans le fond du
3 chauffe-eau et...

4 Q. [167] Au même titre qu'au Sud, j'imagine?

5 R. Au même titre qu'au Sud, tout à fait.

6 Q. [168] Mais, le fait que... Sauf qu'elle est traitée
7 au Sud. Et je crois que la légionelle, une bonne
8 partie de la bactérie disparaît au traitement et...

9 Q. [169] O.K.

10 R. Si j'ai tort, bien qu'on me le dise, mais je crois
11 qu'il y a une bonne partie de la bactérie qui
12 disparaît au traitement et... Mais, au Nord, on ne
13 le sait pas, je ne le sais pas. C'est une mise en
14 garde et je crois que... Si ça n'a pas été étudié,
15 c'est triste que ça n'ait pas été étudié, mais s'il
16 y a un enjeu, qu'on regarde puis qu'on soit... il y
17 a un principe de précaution puis qu'on vérifie,
18 quitte à installer tout de suite un chauffe-eau
19 électrique là, là, là, puis qu'on voit comment ça
20 se comporte dans le fond.... dans le fond du
21 chauffe-eau.

22 Surtout qu'on a dit qu'il y avait souvent
23 des pénuries d'eau. Alors, ça suppose que les
24 chauffe-eau vont souvent aller jusqu'au fond là
25 puis plus on vide un chauffe-eau électrique, plus

1 on risque de toucher le fond où a proliféré la
2 bactérie, alors...

3 Mais, c'est peut-être des fabulations,
4 c'est possible, mais je crois qu'il y a un enjeu
5 assez important. Enfin, au moins pour qu'on réponde
6 aux questions.

7 Q. [170] Merci. Là je suis intervenu dans votre
8 questionnement, Maître Cardinal.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Puis si vous me permettez, le document qu'il y a
11 devant vous... Le son, il est mis, c'est moi qui
12 n'ai pas de voix. Alors, ce document, je vous dis
13 parfois les camions on peut mettre du chlore ou
14 d'autres produits, mais ce qu'il vous indique quand
15 on voit les particules plus grand que deux cents
16 (200) pour Inukjuak, c'est de l'eau qui a été pris
17 au robinet des gens là. C'est pas à la source.

18 Alors, malgré tout ce qui peut être fait
19 là, la contamination, elle est là. Est-ce qu'il y a
20 autre chose? C'est ça qui nous inquiète. C'est le
21 principe de précaution.

22 (12 h 01)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. [171] J'aurais juste une dernière question, avant
25 de vous céder la parole, Maître Cardinal, est-ce

1 que malgré ce document-là, votre recommandation
2 aurait été la même? Est-ce que ce document-là...

3 R. La recommandation est la même.

4 Q. **[172]** Merci.

5 Me JOELLE CARDINAL :

6 Oui. Donc, considérant ce qu'on vient d'entendre,
7 on n'aura pas de questions supplémentaires.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci beaucoup.

10 INTERROGÉE PAR LA FORMATION :

11 ME SIMON TURMEL, régisseur :

12 Q. **[173]** J'ai une question sur un autre thème. Vous
13 avez parlé tout à l'heure du syndrome de
14 l'imposteur puis j'ai saisi votre explication.

15 R. Oui.

16 Q. **[174]** Mais dans ce cas-ci, vu que le projet vient
17 directement de la communauté, c'est-à-dire ça ne
18 vient pas d'un tiers ou de quoi que ce soit...

19 R. Hum.

20 Q. **[175]** Le fait qu'il vient du milieu, qu'il est
21 entériné, qu'il a été accepté, qu'il a été
22 consulté, qu'il a... est-ce qu'on n'est pas plus
23 proche maintenant de la vérité ou de l'intention
24 véritable du milieu? Même si les hauts dirigeants
25 ne sont pas allés sur le milieu, puis quoi qu'il y

1 en a qui ont dit hier, j'ai compris qu'ils sont
2 allés...

3 R. Oui.

4 Q. **[176]** ... et qu'il y avait des gens de la place,
5 d'Hydro, qui y sont présents également. Mais est-ce
6 qu'on n'est pas plus proche, le fait que ça vient
7 de la ville, de la municipalité, du village?

8 R. En fait, ma réponse s'inscrirait sûrement dans le
9 syndrome de l'imposteur encore. C'est que je ne
10 peux pas présumer que c'est vraiment toute la
11 communauté qui est d'accord avec le projet, je...

12 Mais quand je parlais... Hier, il y a eu
13 plusieurs questions qui ont été posées aux témoins
14 du Distributeur puis on n'avait pas de réponse,
15 comme : « Est-ce que... Est-ce que... Quelle est la
16 puissance appelée de nuit? » Alors que, pourtant,
17 dans un autre dossier, on nous disait que les
18 maisons ne dorment jamais dans le Grand Nord.

19 On s'est interrogé sur c'est qui les cent
20 quatre (104) clients d'affaires parce qu'on trouve
21 que c'est quand même beaucoup, cent quatre (104).
22 Je partage la préoccupation de la FCEI, cent quatre
23 (104) clients affaires sur une population de sept
24 cents (700) personnes, c'est qui là?

25 Donc, il y avait... je parlais du syndrome

1 de l'imposteur, c'est qu'il y a plusieurs... on
2 n'avait pas de réponse à des questions qui, pour
3 plusieurs intervenants, étaient peut-être
4 légitimes. Bon, il y avait un côté éditorial dans
5 cette affirmation-là, mais je ne sais pas plus ce
6 qui se passe en haut, même si on me dit que c'est
7 accepté par la communauté, mais on recommande quand
8 même d'accepter le...

9 Q. [177] Oui, c'est vrai. Merci.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Avec ça, je n'ai...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, Maître Sicard?

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Ah! Oui, je m'excuse.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est bon, nos questions sont terminées.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Oui?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Alors, j'ai terminé moi aussi. Nous avons tous
24 terminé. Les preuves sont terminées...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Les preuves sont terminées.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 ... en ce qui concerne les intervenants. Je vous
5 demanderais de libérer madame de Tilly.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Vous êtes libérée, Madame de Tilly.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Et on va attendre vos instructions, pour le reste.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, voilà. Juste question d'intendance, pour être
12 certains de voir si on va avoir assez de l'après-
13 midi ou on va devoir poursuivre demain matin. Si
14 vous êtes en mesure, pendant la pause-lunch, de
15 préciser vos temps que vous aviez annoncés à madame
16 Montaldo pour qu'on puisse réorganiser le
17 calendrier. Si c'est le cas, on sera capable de
18 voir jusqu'à quelle heure on termine aujourd'hui,
19 et ça nous permettra de commencer les
20 argumentations au retour du lunch. Maître Cardinal.

21 Me JOELLE CARDINAL :

22 Est-ce qu'on pourrait vous demander d'avoir
23 exceptionnellement une heure trente (1 h 30) de
24 lunch pour pouvoir se préparer?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien, faisons une heure trente (1 h 30) de lunch,
3 alors.

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Donc, on recommence à treize heures trente
8 (13 h 30). Merci beaucoup.

9 SUSPENSION

10 REPRISE

11 (13 h 36)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Rebonjour à tous. Alors, c'est maître Tremblay
14 maintenant.

15 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bonjour.

19 PLAIDOIRIE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

20 C'est moi qui ai eu la tag, alors c'est mon tour.

21 C'est un partage équitable, estimons-nous, des
22 tâches liées à une audience. Alors, je suis à
23 moitié avec papier, à moitié sans papier.

24 Nous allons... compte tenu en fait du
25 déroulement rapide du présent dossier, nous sommes,

1 je crois, en train ou sur le point de déposer notre
2 plan d'argumentation écrit au SDÉ et vous allez
3 retrouver dans ça essentiellement un résumé des
4 positions du Distributeur défendues dans le présent
5 dossier.

6 Et je ne vais pas parcourir le plan
7 d'argumentation avec vous cet après-midi, ce sera
8 un document de référence. Je vais plutôt aborder ce
9 qu'on estime être des enjeux qui ont fait l'objet
10 de discussion dans la présente audience
11 successivement cet après-midi. Le tout devrait se
12 faire dans un délai relativement court.

13 Alors, je pense qu'on a tous compris que le
14 Distributeur est ici pour demander l'approbation
15 d'un contrat d'approvisionnement et de modification
16 aux tarifs d'électricité applicable à Inukjuak afin
17 de rendre le tout cohérent et, vous l'avez
18 constaté, conforme au contrat.

19 Le dépôt de la demande du Distributeur et
20 son approbation par la Régie est effectivement une
21 condition à la validité de ce contrat-là qui a été
22 stipulée par les parties dans le cadre de leurs
23 négociations. Et nous souhaitons évidemment une
24 décision avant l'expiration du délai de cent
25 quatre-vingts (180) jours qui tombent, sauf erreur

1 de ma part, entre Noël et le Jour de l'An, donc le
2 vingt-sept (27) décembre.

3 Nous ne sommes pas ici pour vous demander
4 d'autoriser un projet d'investissement par
5 ailleurs, et je vais y revenir dans mes
6 représentations orales d'aujourd'hui.

7 Le premier thème que je voudrais aborder
8 avec vous, c'est celui de l'acceptabilité sociale.
9 C'est un mot qu'on entend souvent, qui peut même
10 être parfois galvaudé, mais dans le présent
11 dossier, on a une incarnation très concrète de ce
12 qu'est l'acceptabilité sociale.

13 Vous avez devant vous un projet qui émane
14 de la Communauté d'Inukjuak. Un projet qui est cher
15 à cette communauté-là qui est en développement
16 depuis plusieurs années qui est située sur des
17 terres de catégorie 1 de la Communauté Inuit.

18 L'ensemble de la communauté est mobilisé
19 avec ce projet-là. Non seulement la Corporation
20 foncière Pituvik est-elle actionnaire à cinquante
21 pour cent (50 %) avec un développeur privé reconnu
22 qui est Énergex, mais également l'OMHK fait
23 également partie des joueurs qui ont une certaine
24 implication dans le projet.

25 L'OMHK est propriétaire d'environ quatre-

1 vingts pour cent (80 %) des logements et a déjà eu
2 des discussions à l'effet de s'engager à convertir,
3 avec des installations biénergies, évidemment dans
4 la mesure où la tarification est avantageuse et
5 c'est le cas dans le présent dossier puisque, comme
6 nous l'avons vu, l'un des groupes gagnants, et à
7 mon avis il n'y a que des groupes gagnants, ce sont
8 les clients qui vont voir leur facture réduite de
9 l'ordre de trente pour cent (30 %); c'est majeur
10 comme réduction.

11 J'ai écouté tout à l'heure le témoignage de
12 monsieur Deslauriers et j'ai trouvé que son
13 approche à l'égard des projets des communautés
14 autochtones était respectueuse. C'est un témoin qui
15 a une certaine expérience de discussion, par
16 exemple, autour de projets énergétiques avec
17 diverses communautés.

18 (13 h 41)

19 Et si vous avez bien écouté son témoignage,
20 il ne veut pas imposer une solution. Il dit :
21 « Bon. Bien, il y aurait peut-être une solution à
22 regarder. Il faut en discuter avec la communauté.
23 Il faut échanger puis on verra où ça nous mène. »
24 Donc, cette approche-là, à mon avis, est la bonne
25 approche. Il ne s'agit pas cependant de se dire

1 victimes tous ici collectivement du syndrome de
2 l'imposteur. J'ai trouvé intéressant l'anecdote de
3 madame de Tilly à ce niveau-là. Mais je pense qu'il
4 n'y a pas de comparaison possible avec
5 l'organisation qu'est Hydro-Québec. Hydro-Québec
6 entretient des relations très étroites avec les
7 Premières Nations et les Inuits depuis de
8 nombreuses années. C'est de connaissance générale.
9 Hydro-Québec a des relations de toute nature avec
10 l'ensemble des communautés.

11 Et les témoins que vous avez entendus, bon,
12 certains se sont déplacés à Inukjuak, certains ne
13 se sont pas déplacés. Certains travaillent plus
14 souvent avec les gens des communautés, d'autres
15 moins. Mais comme organisation, comme entité, je
16 pense que nul ne doute qu'Hydro-Québec a les
17 connaissances et les relations avec ces
18 communautés-là pour être en mesure de se présenter
19 ici avec une robustesse au niveau de notre preuve
20 et de notre analyse.

21 Je pense que l'approche de monsieur
22 Deslauriers se distingue à certains égards de celle
23 d'autres intervenants. Et je pense ici à la FCEI et
24 au ROÉÉ qui présentent des alternatives qui leur
25 tiennent à coeur, mais sans tenir compte des

1 intérêts premiers des communautés. Ce que je veux
2 dire par là, c'est, bien, on peut regarder des
3 chiffres, on peut adhérer à certaines valeurs au
4 plan du développement énergétique, mais il n'en
5 demeure pas moins qu'on ne réalise pas ces projets-
6 là dans un endroit inhabité, on réalise ce projet-
7 là sur un territoire donné qui est celui de
8 Inukjuak. Et il y a des personnes qui vivent là qui
9 ont des intérêts et qui ont des droits aussi. Il
10 faut les respecter.

11 De sorte que lorsque, par exemple, si on
12 parle de la valorisation de l'énergie
13 supplémentaire pour, par exemple, des usages autres
14 que résidentiels, des usages C.I., vous avez
15 entendu le témoignage des représentants du
16 Distributeur, il y a de l'ouverture, je pense que
17 ça a été mentionné très clairement, tout le monde
18 est d'accord avec ça, tout le monde est en faveur
19 de la tarte aux pommes. Sauf que, à un moment
20 donné, il faut aussi évoluer au rythme de la
21 communauté qui est desservie et aussi en temps
22 utile pour nous permettre de présenter un projet.

23 C'est complexe un tel projet. Les témoins
24 vous l'ont mentionné. Des négociations importantes
25 ont eu lieu au cours des dernières années pour en

1 arriver à ce contrat innovateur. C'est les témoins
2 qui l'ont qualifié même ainsi de innovateur. Vous
3 savez pourquoi. Ça ne se fait pas donc du jour au
4 lendemain. Ça demande beaucoup d'énergie. Ça se
5 planifie sur du long terme.

6 Et vous avez devant vous pour approbation
7 un contrat qui... et une preuve à son soutien qui a
8 toutes les qualités requises à mon avis pour
9 recevoir votre approbation, une analyse économique
10 et robuste à son soutien. Vous avez un ensemble
11 d'éléments qui est très clair qui pointe... Tous
12 les éléments en fait pointent dans le même sens,
13 c'est-à-dire vers les avantages. On met en lumière
14 les avantages qu'il y a pour toutes les parties
15 prenantes.

16 Mais je vous dirais qu'au-delà d'avoir de
17 l'ouverture, qui trop embrasse mal étreint! Alors,
18 oui on est en faveur d'explorer plus, oui on est en
19 faveur de valoriser donc l'énergie supplémentaire,
20 mais faisons cela en temps et lieu. Commençons par
21 obtenir l'approbation du projet, qui a tout pour
22 recevoir cette approbation-là, puis par la suite
23 raffinons, ayons de bonnes idées, discutons avec la
24 communauté aussi.

25 Alors, on a parlé de, bon, de McDonald ou

1 de je ne sais quel restaurant rapide là-bas. Ce
2 n'est pas ça la réalité qu'on a là-bas. Et il faut
3 discuter avec la communauté pour savoir, bien,
4 quels sont les projets. Vous en avez entendu un peu
5 parler. Il a été question, par exemple, d'un projet
6 de serre. Bon. Il faudrait voir jusqu'à quel point
7 ce projet-là est avancé, jusqu'à quel point ce
8 projet-là est important pour la communauté. Mais on
9 ne va pas, nous ici, imposer nos vues à cette
10 communauté-là. Ça doit faire l'objet de discussions
11 et doit cheminer ensemble et ce au bon rythme.

12 Alors, oui, valoriser l'énergie
13 excédentaire, supplémentaire, mais à quel coût,
14 quels sont les équipements qui devront être
15 remplacés, quel est l'état du parc d'équipements
16 qu'on retrouve là-bas qu'il faudrait remplacer,
17 dans quel délai est-ce que ça pourrait être fait,
18 quel type de projet, je l'ai dit, la communauté
19 souhaite-t-elle voir implanter.

20 (13 h 46)

21 Donc, ce que j'aimerais que vous reteniez
22 de l'ensemble de ces discussions-là, c'est que,
23 bon, au-delà des critiques que je peux mentionner
24 des deux intervenants que j'ai mentionnés, c'est
25 que, bien, il y a de l'ouverture de la part du

1 Distributeur à explorer ces questions-là, mais ce
2 n'est pas une condition d'approbation du contrat,
3 ça ne devrait pas être non plus une condition de
4 fixation des tarifs que nous demandons.

5 J'aimerais parler maintenant d'analyses
6 économiques. Simple rappel de la preuve. L'analyse
7 économique montre un gain substantiel. On parle
8 d'une réduction des coûts de vingt et un pour cent
9 (21 %). C'est énorme comme réduction de coûts. On
10 parle des coûts des réseaux autonomes depuis de
11 nombreuses années à la Régie, et vous avez devant
12 vous, un projet qui contribue de façon très marquée
13 à la réduction des coûts.

14 Oui, les coûts sont importants, mais en
15 même temps, par rapport au statu quo, bien, on
16 réduit les coûts et c'est important de le
17 comprendre. Et oui, il y aura des travaux à faire
18 par le fournisseur qui devra construire une
19 centrale. Il y aura des coûts pour le Distributeur
20 pour l'approvisionnement en électricité, il y aura
21 divers coûts, mais à la fin de la journée, ou à la
22 fin des quarante (40) ans, au niveau actualisé, on
23 aura réduit les coûts de vingt et un pour cent
24 (21 %), c'est notable, c'est majeur, et ça devrait
25 être, à notre point de vue, un élément très

1 important de votre évaluation puisque c'est
2 également, selon notre compréhension, la volonté de
3 la Régie que de tenter de réduire les coûts
4 d'approvisionnement en réseau autonome.

5 L'analyse économique est également très
6 robuste puisque non seulement montre-t-elle donc,
7 un gain économique de l'ordre de soixante millions
8 (60 M\$) essentiellement dû aux nouveaux revenus,
9 mais en plus, vous avez certainement pris
10 connaissance des analyses de sensibilité qui ont
11 été faites, chaque élément que nous avons fait
12 varier démontre la robustesse d'un projet. Et c'est
13 comme ça qu'on peut le démontrer, en faisant
14 varier, bien, tantôt une hypothèse, tantôt une
15 autre hypothèse.

16 Et cette analyse-là... j'aimerais quand
17 même aussi mettre en lumière que ce que vous avez
18 devant vous est très, très, très conservateur là,
19 au niveau de l'analyse économique. Vous avez
20 certainement noté comme moi, que monsieur... le
21 témoin, monsieur Deslauriers mentionnait qu'à son
22 avis, ce n'était pas du tout clair que même le coût
23 de construction de la nouvelle centrale de réserve
24 devait être inclus dans l'analyse économique.

25 Bon. Nous vous avons remis une analyse

1 économique qui, essentiellement, est le pire des
2 cas. Donc, si nous devions construire une centrale
3 de réserve, bien vous avez les coûts, c'est le
4 scénario le plus coûteux et ça ne peut être que
5 mieux. Alors, oui, lorsque nous serons rendus là,
6 la Régie sera emmenée à évaluer ce que propose ou
7 ce qu'aura fait le Distributeur, selon le cadre
8 réglementaire que nous aurons, mais dans tous les
9 cas vous pourrez évaluer le choix de la solution du
10 Distributeur pour voir si, effectivement, c'était
11 la meilleure solution aux meilleurs coûts, dans les
12 circonstances.

13 Mais vous avez devant vous le pire des cas
14 au niveau économique qui résiste aux analyses de
15 sensibilité d'une façon assez... euh... assez
16 parlante, je dirais. Et ça, comme décideurs, je
17 pense que ça peut vous conforter nettement dans vos
18 délibérations relativement à l'approbation du
19 contrat et la fixation du tarif.

20 L'une des analyses des sensibilité que nous
21 avons faite est celle du prix du mazout. Alors, un
22 témoin mentionnait que les prévisions d'Hydro-
23 Québec étaient ceci, cela. Bon. Vous n'êtes pas
24 sans savoir que ce ne sont pas les prévisions
25 d'Hydro-Québec elle-même, nous avons plutôt utilisé

1 les prévisions utilisées dans l'industrie. Donc, on
2 n'a pas pondé nous-mêmes des chiffres, on a pris
3 des chiffres reconnus.

4 Et ça montre, ça, une augmentation du prix
5 du mazout de l'ordre de trois point quatre pour
6 cent (3,4 %) sur la période. La sensibilité a été
7 faite, c'est-à-dire que l'augmentation n'a été
8 fixée qu'à un virgule trois pour cent
9 (1,3 %) seulement. Et même à ça, bien, le projet...
10 Je pense qu'à un point trois pour cent (1,3 %), le
11 projet devient au point mort. C'est ça? Oui. On me
12 fait signe que « oui ». Il faut toujours rester
13 dans son champ d'expertise.

14 Et quand on regarde les données historiques
15 au niveau du prix du mazout, je pense que la Régie
16 est très bien placée pour connaître ces prix-là,
17 mais on voit qu'il y a une augmentation historique
18 supérieure à trois point quatre pour cent (3,4 %)
19 par année, qui est l'hypothèse qui a été utilisée
20 dans le scénario dans la centrale d'Inukjuak.

21 Nous n'avons pas, comme fardeau de preuve,
22 de simuler tous les scénarios qui pourraient être
23 imaginés par tout un chacun pour démontrer que dans
24 l'ensemble de tous ces scénarios-là, bien, la
25 rentabilité est encore au rendez-vous. Ce que nous

1 avons généralement comme fardeau, c'est de
2 présenter une bonne analyse économique, certaines
3 analyses de sensibilités, mais on ne peut pas,
4 comme l'analyste de FCEI le suggère, spéculer sur
5 le prix du mazout qui pourrait diminuer fortement
6 ou monter fortement.

7 (13 h 51)

8 Ce genre d'hypothèse-là ne nous mènerait
9 nulle part au niveau d'analyses de sensibilité, il
10 n'y a essentiellement aucun projet qui passerait la
11 barre s'il fallait simuler ce genre d'événement-là.
12 Alors, je vous invite respectueusement à ne pas
13 tenir compte de ce volet de la preuve de
14 l'intervenant qui vous a été présentée.

15 Vous avez, je le répète là, une analyse de
16 sensibilité sur le mazout qui démontre la
17 robustesse du projet donc avec une variation quand
18 même très importante de l'augmentation annuelle du
19 prix du mazout sur toute la période.

20 Alors, je voulais rappeler cet élément-là
21 au niveau de notre fardeau de preuve, ce n'est pas
22 ça le fardeau que nous, nous avons, et je pense que
23 c'est raisonnable ce que le Distributeur a fait,
24 d'utiliser des prévisions reconnues et de faire une
25 analyse de sensibilité quand même agressive sur les

1 prix du mazout.

2 Si on devait connaître un écrasement des
3 prix du mazout c'est évident qu'on va devoir
4 éventuellement se représenter à la Régie mais ça
5 n'aura pas des impacts que pour le dossier
6 d'Inukjuak, ça va avoir présumément d'autres
7 impacts dans un paquet d'autres dossiers. Donc, il
8 n'y a pas lieu selon nous de mettre l'emphase
9 inutilement sur un scénario où les prix du mazout
10 diminueraient de façon marquée.

11 Vous avez sous les yeux, c'est ce que nous
12 estimons, un projet très favorable à tous les
13 points de vue et qui démontre donc, je l'ai... je
14 l'ai dit, une rentabilité importante, une réduction
15 des coûts importante, et une grande robustesse aux
16 analyses de sensibilité.

17 Ça ne sera probablement pas le cas de tous
18 les projets de conversion autonome. À notre avis,
19 vous avez ici le plus beau projet, les astres sont
20 tous alignés pour avoir sous les yeux un projet
21 très intéressant et le commentaire que je veux
22 faire c'est que je pense que nous excédons très
23 largement le fardeau de preuve ou le niveau de
24 preuve et d'argumentation pour vous convaincre
25 d'approuver un contrat d'approvisionnement en

1 électricité et dans ce cas-ci, évidemment, les
2 tarifs qui vont avec.

3 Vous avez, à notre avis, le meilleur
4 projet, les témoins l'ont dit, ils sont fiers de ce
5 projet-là. Il a été développé, bon, en partenariat,
6 mais aussi les chiffres sont quand même éloquentes;
7 baisse de tarif pour la clientèle, baisse des coûts
8 pour le Distributeur, baisse des émissions de gaz à
9 effet de serre notables.

10 Alors, vous avez un très très beau projet
11 mais il excède donc à notre avis largement le
12 niveau de preuve qu'on a à vous présenter.

13 Je vous dirais à la blague, même quand
14 l'analyste de l'AHQ-ARQ a peu à dire sur une
15 analyse économique, bien, si vous en voulez une
16 preuve de robustesse, bien, je vous en donne une.

17 Autre sujet, le contrat. On a beaucoup
18 parlé de l'article 30 du contrat, donc, je ne...
19 malheureusement, nous n'avons pas déposé
20 l'engagement numéro 4 encore, il n'est pas terminé,
21 mais je vais quand même glisser quelques mots sur
22 ce sujet.

23 L'article 30 est l'article qui nous parle
24 de dommages en cas de défaut de livrer de l'énergie
25 contractuelle. On a beaucoup parlé de la formule,

1 les charges délestées et le prix de la deuxième
2 tranche du tarif DN. Alors, premier élément, si on
3 regarde le premier paragraphe de l'article 30, on
4 nous mentionne... excusez-moi, c'est le deuxième
5 paragraphe, pour une heure donnée, si le
6 fournisseur livre une quantité d'énergie moindre.
7 Donc, c'est pour une heure donnée et ensuite dans
8 la formule, on a charges délestées, donc, c'est des
9 charges délestées. Donc, charges c'est des watts
10 pendant une heure, ça devient des wattheures, des
11 kilowattheures. Donc, c'est vraiment de l'énergie
12 qu'on va calculer ici qu'on va multiplier par le
13 prix de la deuxième tranche, c'est un tarif en
14 cents par kilowattheures. Donc, des kilowattheures
15 multiplié par un tarif en cents par kilowattheure
16 va nous donner un montant d'argent.

17 Donc, la logique de tout ça fonctionne
18 puisque, et je le réitère, que l'article s'applique
19 à chaque heure. Donc, chaque heure qu'il y a un
20 défaut, on va appliquer le calcul qui est ici.

21 (13 h 56)

22 A l'annexe 8 du contrat, vous pouvez
23 peut-être le prendre, s'il vous plaît, Madame la
24 greffière, c'est la pièce Bien... bon, qu'on ne
25 retrouve jamais, B-5. Vous pouvez prendre la page

1 101 de 184 du document Pdf, c'est l'annexe 8, où
2 vous avez là les ventes mensuelles moyennes pour le
3 chauffage de l'air et de l'eau dans les résidences
4 exprimé en kilowattheure. Donc, il y a des valeurs
5 donc qui sont associées à résidence dans l'annexe 8
6 là, alors avec un prorata, on arrive à faire un
7 calcul de pénalité.

8 Donc, ce que je veux dire par là, c'est que
9 la logique est tout à fait clair. Et quand on
10 regarde également ce que les parties ont mentionné
11 à l'annexe 8, c'est tout à fait clair également.
12 L'intention des parties apparaît, à notre avis,
13 d'une façon claire.

14 Est-ce que cette démarche-là serait... pour
15 calculer des pénalités serait exempt de toute
16 interprétation contractuelle dans le futur? La
17 réponse est non. Mais, ce n'est pas un empêchement,
18 à notre avis, à ce que vous approuviez le contrat.

19 Est-ce que dans l'absolu il serait possible
20 pour les parties de peut-être clarifier ces choses-
21 là? La réponse est peut-être oui, mais d'une part,
22 leur intention apparaît clairement et, d'autre
23 part, bien le contrat a été signé par chacune des
24 parties.

25 Il peut arriver qu'une interprétation soit

1 requise dans un cas, mais ça ne devrait pas être un
2 empêchement pour vous d'approuver le contrat. On
3 voit quand même la logique qui découle de ça et qui
4 est calculable, ne serait-ce qu'en utilisant
5 l'annexe 8 et un simple calcul de prorata.

6 Donc, quand même, à ce niveau-là, au niveau
7 de l'article 30, cet article-là, il est valable et
8 il peut certainement constituer une base
9 raisonnable pour votre approbation.

10 Un mot sur le chauffage d'appoint
11 maintenant. Alors, c'est un élément qui a été
12 discuté, me dit-on, dans le récent dossier du tarif
13 DN. Et c'est reflété également dans la décision. Ce
14 que j'aimerais tout simplement dire ici, c'est que
15 nous ne voulons pas refaire tout le débat qui a eu
16 lieu dans l'autre dossier. Mais, essentiellement,
17 ce n'est pas un enjeu, alors...

18 Le Distributeur a fait la preuve dans ce
19 dossier-là et ça a été reconnu par la Régie qu'il
20 n'y avait pas là un phénomène notable et que la
21 portion dissuasive du tarif jouait son rôle, ce
22 sera le cas également ici. Donc, lorsque le
23 Distributeur constate qu'un client, bien, utilise
24 du chauffage d'appoint en période de restriction,
25 bien il aura un tarif dissuasif à payer et le tarif

1 va faire son travail.

2 Et c'est encore plus vrai, nous le pensons,
3 dans un dossier où la vaste majorité des
4 abonnements est gérée par des organismes publics.
5 Non seulement environ quatre-vingts pour cent
6 (80 %) d'abonnements gérés par l'OMHK, mais mis à
7 part les cinq abonnements privés, tous les autres
8 abonnements sont gérés également par des organismes
9 ou organismes publics comme une commission scolaire
10 par exemple, comme on vous l'a montré au début de
11 la présentation.

12 Donc, dans ce contexte-là, il n'y a pas
13 lieu, nous le croyons, d'avoir des craintes
14 particulières au niveau du chauffage d'appoint. La
15 logique de votre décision D-2019-130 rendue dans le
16 dossier du tarif DN devrait recevoir application.

17 Comme je n'y étais pas, je m'assure que
18 ceux qui y étaient sont d'accord avec mes propos.

19 On a parlé d'infrastructure de mesurage
20 avancé. À notre avis, en fait, vous avez entendu le
21 point de vue des témoins là-dessus, hein! Il y
22 avait différentes solutions qui sont étudiées. La
23 solution avec la technologie cellulaire en est une.
24 La solution avec la technologie IMA en est une
25 également. Chacune va présenter des avantages, des

1 coûts, des délais de réalisation. Ça sera étudié
2 par le Distributeur. Et il y aura un choix de
3 solution qui sera effectué.

4 Mais, je ne crois pas que vous devriez
5 donner suite aux recommandations de l'intervenant
6 GRAME qui est, de ce que j'en comprends, d'exiger
7 que la solution IMA soit celle qui est retenue ou
8 privilégiée, c'est prématuré et ce que je vous
9 suggère plutôt, c'est de laisser au Distributeur
10 l'opportunité de compléter ses démarches et de,
11 évidemment, dans le cadre approprié, bien vous
12 faire un suivi de l'état d'avancement.

13 C'est un peu le même raisonnement que ce
14 que mentionnait tantôt. Ne brûlons pas d'étape,
15 allons-y graduellement. Déjà vous avez sur la table
16 quelque chose d'assez lourd, assez robuste, assez
17 complexe. On va... commençons par traiter de cela,
18 et par la suite, il y aura d'autres étapes. La
19 détermination de la solution pour la télécommande
20 des équipements, bien en sera une.

21 (14 h 01)

22 Un bref mot sur l'eau potable. Je vous
23 dirais ceci. C'est qu'il y a peu d'éléments qui
24 sont en preuve devant vous aujourd'hui. Il y a eu
25 beaucoup de questions qui ont été formulées aux

1 témoins. Mais, même si ces questions-là faisaient
2 des assomptions factuelles, ce n'est pas de la
3 preuve pour autant. Et je vous mettrais en garde
4 contre ces éléments-là qui ne sont pas prouvés.

5 Moi-même comme procureur, je pourrais très
6 bien vous dire qu'après avoir discuté l'équipe du
7 Distributeur et monsieur Desormeaux qui est ici
8 dans la salle, bien on s'est rendu compte que l'eau
9 était, une fois puisée dans la rivière, était
10 filtrée, était traitée aux rayons UV, mis dans des
11 camions chlorés puis distribués.

12 Je peux vous dire ça, mais c'est pas plus
13 en preuve que les autres propos que mes confrères
14 ont pu tenir. Alors, dans les circonstances, je
15 pense que vous pouvez raisonnablement vous en tenir
16 à ce que nous avons collectivement discuté, à
17 savoir que vous n'avez aucun élément de preuve qui
18 démontre qu'il y aurait, de près ou de loin, une
19 problématique différente pour la présence des
20 bactéries légionelles dans les chauffe-eau à
21 Inukjuak plutôt qu'ailleurs au Québec.

22 Et d'ailleurs, la pièce qui a été... qui a
23 fait l'objet de discussion, le rapport de recherche
24 identifie des bactéries E.Coli, identifie des
25 entérocoques, mais ne parle pas des bactéries

1 légionelles. Alors, ce document-là n'a évidemment
2 aucune pertinences, à notre avis, pour l'analyse
3 que vous avez à faire. Donc, tout ça pour dire
4 qu'il n'y a rien de distinct dans le présent
5 dossier relativement à l'usage des chauffe-eau.

6 Je voulais vous glisser un mot à propos du
7 tarif, simplement pour vous mentionner que ça a
8 fait l'objet quand même de peu de discussion, mais
9 ce qui est présenté ici est un tarif qui permet
10 d'atteindre les objectifs du contrat qui, en fait,
11 il est cohérent avec le contrat et également qui
12 utilise les mêmes principes tarifaires que ceux
13 utilisés pour fixer les autres tarifs domestiques.
14 Et là je réfère, vous allez pouvoir lire ça à la
15 fin de notre argumentation écrite.

16 Ces principes-là, je le rappelle là pour
17 dissiper tout doute possible, l'équité,
18 l'efficacité, la cohérence, la simplicité, la
19 stabilité. Tant au sud du cinquante-troisième (53e)
20 parallèle qu'ailleurs au Nunavik.

21 Alors, en résumé vous avez bien compris que
22 le Distributeur propose que les frais d'accès au
23 réseau, le seuil et le prix de la première tranche
24 de l'énergie et leur évolution, bien seront ceux du
25 tarif DN. Et par la suite, le prix de la seconde

1 tranche sera déterminé ultérieurement en tenant
2 compte de deux années pour le prix du mazout, pour
3 les raisons qui ont été expliquées par madame
4 Trépanier. Et également, bien il y aurait un tarif
5 dissuasif en période de restriction.

6 Donnez-moi juste un petit instant pour
7 valider avec l'équipe. Donc, un dernier point, si
8 vous le permettez.

9 Le témoin du ROEÉ a suggéré que la Régie ne
10 devrait pas donc donner suite à nos conclusions et
11 prendre du temps pour analyser d'autres solutions.

12 Moi, je vous dirais que ce n'est pas une
13 proposition qui est valable selon nous. D'une part
14 parce que, appuyé comme l'a démontré notre contre-
15 interrogatoire sur une analyse quand même assez
16 superficielle, et également parce qu'on n'arrive
17 pas aujourd'hui, je pense en avoir glissé un mot,
18 mais je le répète au besoin, on n'arrive pas
19 aujourd'hui devant vous pour solliciter une
20 approbation après deux semaines de travail. C'est
21 des années de travail, des années de négociations,
22 de préparation par la communauté. Alors, c'est
23 inexact de dire qu'on place qui que ce soit devant
24 un fait accompli. Vous avez pu faire le suivi des
25 intentions du Distributeur au travers des plans

1 d'approvisionnement, de l'état d'avancement, du
2 plan d'approvisionnement, je vous révère notamment
3 à celui de l'an dernier.

4 (14 h 07)

5 Et n'en déplaise à certains, nous ne
6 négocions pas un contrat avec un fournisseur en
7 groupe. Alors les négociations se déroulent comme
8 toutes négociations commerciales. Il y a un
9 résultat qui est obtenu. Les témoins ont mentionné
10 comment les négociations s'étaient déroulées et
11 vous avez un résultat et ce dont vous devez juger,
12 bien, c'est du résultat, ce contrat-là doit-il être
13 approuvé en lien avec ce tarif-là que nous vous
14 demandons d'approuver.

15 Donc, retarder à ce stade-ci, bien, non
16 seulement, ça signifie, évidemment, la fin de ce
17 projet parce que comme vous le savez, la validité
18 du contrat est conditionnelle à une approbation de
19 la Régie mais ça signifierait également donc le
20 statu quo pour de nombreuses années. Je pense que
21 c'est dans l'intérêt de personne dans l'état actuel
22 des choses.

23 Alors, c'étaient mes représentations. Je
24 vous remercie de votre écoute. Si vous avez des
25 questions, je suis évidemment disponible pour y

1 répondre.

2 On me signale que le Plan d'argumentation
3 est maintenant déposé comme pièce B-48.

4 Me LOUISE ROZON :

5 C'est bon. Maître Tremblay, juste pour peut-être...
6 bien, probablement que dans l'engagement, il va y
7 avoir une explication plus précise au niveau du
8 calcul de la... pas de la pénalité mais le dommage
9 qui serait versé au Distributeur lorsqu'il y a...
10 lorsqu'il y a un non-respect de la puissance qui
11 est demandé, mais je n'arrivais pas à trop
12 comprendre l'annexe 8 et le calcul de... de...
13 mais, c'est ça, peut-être que c'est pas une bonne
14 question pour vous là mais...

15 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

16 Bien, en fait, la dernière version que j'avais vue
17 comme projet mentionnait un exemple de calcul, là,
18 je ne sais pas si ça va rester...

19 Me LOUISE ROZON :

20 O.K.

21 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

22 ... mais possiblement, mais grosso modo, l'annexe 8
23 présente un consommation mensuelle moyenne en
24 kilowattheures. Alors, on va... si par exemple, un
25 mois en question, sept cent quarante-quatre (744)

1 heures ou sept cent vingt (720) heures, bien, on
2 peut faire un calcul au prorata pour savoir pendant
3 une heure c'est quoi la consommation.

4 Me LOUISE ROZON :

5 Pendant une heure c'est combien. Donc, c'est comme
6 une consommation estimée...

7 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

8 Oui.

9 Me LOUISE ROZON :

10 ... plutôt qu'une consommation réelle?

11 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Tout à fait.

13 Me LOUISE ROZON :

14 C'est ça, hein? Bon.

15 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

16 Parce que je pense qu'au niveau d'une consommation
17 réelle, on ne sera jamais capable de mesurer ce qui
18 n'a pas été consommé.

19 Me LOUISE ROZON :

20 Oui.

21 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

22 C'est une difficulté que certains ont mentionnée.

23 Mais l'annexe 8 présente effectivement une

24 pré-estimation, si on peut dire, mais l'objectif

25 des parties c'est d'indemniser le Distributeur pour

1 sa perte de revenu. Alors, le contrat, s'il y a un
2 enjeu d'interprétation, bien, il devra être
3 interprété de manière à s'assurer que le
4 Distributeur est indemnisé pour cette perte de
5 revenu avec la meilleure estimation possible dans
6 les circonstances.

7 Me LOUISE ROZON :

8 O.K. Rapidement, en ce qui a trait à la centrale de
9 réserve, bon, on comprend très bien qu'il s'agit
10 d'un intrant sur le plan économique pour juger de
11 la rentabilité du contrat d'approvisionnement et
12 que vous nous dites : « Bien, ça, ça va faire
13 l'objet le cas échéant d'une demande d'approbation
14 selon le cadre réglementaire applicable », puis
15 vous avez ajouté : « Mais dans tous les cas, la
16 Régie aura à examiner », ça serait quoi le cas? En
17 tout cas, c'est peut-être...

18 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

19 Bien, en fait, ce que j'avais en tête, et peut-être
20 me suis-je exprimé de façon peu claire, ce que
21 j'avais en tête, c'est soit qu'il y a une
22 autorisation en vertu de l'actuel article 73, on
23 connaît, évidemment, tous ce cadre-là. Si cet
24 article-là devait disparaître de notre régime
25 législatif, bien, il n'en demeure pas moins que si

1 je prends le Projet de loi 34 dans sa forme
2 actuelle, dans cinq ans, bien, il y aurait à ce
3 moment-là un rendez-vous à la Régie pour fixer les
4 tarifs, ce qui voudrait dire de fixer la base de
5 tarification et au moment de l'inclusion de ces
6 valeurs-là dans le contrat... de ce contrat-là dans
7 la base de tarification, il y a un traitement
8 comptable qui s'applique. Ne me questionnez pas, je
9 vous en prie, trop en détail là-dessus, mais il y
10 a... mais je comprends que c'est traité comme un
11 actif réglementaire et au moment de l'inclusion de
12 cet actif-là dans la base de tarification, bien, la
13 régie sera amenée à jeter un oeil critique sur ça
14 puis s'assurer qu'il a été prudemment acquis et
15 utile à la prestation du service. C'est à ce
16 moment-là que votre appréciation aurait lieu.

17 C'est ce que j'avais en tête lorsque j'ai
18 mentionné ces...

19 Me LOUISE ROZON :

20 C'est bon.

21 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

22 ... ces hypothèses.

23 Me LOUISE ROZON :

24 C'est bon. Excellent. J'ai pas d'autre question.

25 Merci.

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Juste une précision sur l'engagement 4. Compte tenu
5 du fait que le calendrier avance plus rapidement
6 qu'on ne l'avait pas prévu, est-ce que vous avez
7 une idée de quel moment vous allez déposer pour
8 qu'on puisse à tout le moins être capable d'en
9 prendre connaissance avant votre réplique, si
10 questions supplémentaires, on aurait?

11 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 C'est une excellente question et je suis en train
13 de réfléchir à la réponse.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça réfléchit derrière vous aussi.

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 Les principaux protagonistes étant dans cette
18 salle, on devrait être... on va être en mesure
19 avant le début de l'audience demain matin de
20 déposer ce document-là.

21 LE PRÉSIDENT :

22 C'est bon. Merci beaucoup, Maître Tremblay.

23 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

24 Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, on serait rendu à passer avec l'AHQ-ARQ avec
3 maître Cadrin.

4 (14 h 12)

5 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

6 Alors, bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je ne
7 voudrais pas briser la lune de miel entre monsieur
8 Raymond et mon confrère. Juste sur le dernier
9 point, l'engagement numéro 4, et je fais ceci avec
10 un clin d'oeil, pour les fins des notes
11 sténographiques, pour l'engagement numéro 4.

12 Bien, évidemment, on ne plaidera pas sur
13 l'engagement numéro 4 qu'on n'a pas vu encore. Et
14 j'ai compris les explications de maître Tremblay,
15 mais j'avais... nous avions, collectivement,
16 derrière, les mêmes questions que vous, Madame
17 Rozon. Donc, on n'est pas certain d'avoir compris
18 tout ça, mais on va voir l'engagement numéro 4
19 plutôt que de discuter de quelque chose qu'on n'a
20 pas. Alors, voilà, donc ça clôt la portion lune de
21 miel de la chose sur laquelle on avait, peut-être,
22 une petite divergence, quand même.

23 Par contre, je vais être très court. On a
24 déjà mentionné, la marge de ce programme... de ce
25 projet, excusez, est tellement grande que les

1 problématiques ou les méthodologies déficientes
2 qu'on a relevées sur certaines... sur certains
3 aspects ne viennent pas remettre en cause le
4 projet. Soyons clair et gardons la lune de miel.
5 Oui, on est d'accord avec le projet malgré ses
6 problématiques de méthodologie.

7 Mais on sait que parfois la jurisprudence
8 nous amène à relire des décisions dans le futur et
9 on ne voudrait pas que, parce qu'on était d'accord
10 avec le projet, que nos bémols ne soient pas notés
11 et que la méthodologie ne soit pas avalisée, de
12 toute façon, et que dans le futur on fasse le même
13 genre, selon nous, et je dis ceci avec respect, les
14 mêmes erreurs méthodologiques. Si tant est que ça
15 serait des erreurs, en bout de piste, on le
16 replaidera en temps et lieux avec force, si
17 nécessaire, si, dans un autre projet, par exemple,
18 ces problématiques-là se présentaient encore et si
19 on avait à en discuter.

20 Alors, aujourd'hui, ça n'a pas d'impact, en
21 résumé. Alors, ne perdons pas de temps sur cette
22 question-là, de notre côté. Ça complète ma
23 plaidoirie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Hein! Vous êtes déstabilisé là! Avez-vous des
3 questions?

4 Me LOUISE ROZON :

5 Si on comprend bien, vous êtes d'accord. C'est ça?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Ah! C'est vrai. Vous voulez étirer ma plaidoirie,
8 hein, vous voulez me faire dépasser mon temps?

9 Oui... Oui, en résumé, nous sommes d'accord, avec
10 tous les bémols que j'ai mentionnés, oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Peut-être qu'on ne se rendra pas à demain matin,
13 finalement?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Je ne le sais pas.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Cadrin.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Ah bien, c'est moi qui vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 On va passer maintenant à maître Turmel de la FCEI.

22 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Bonjour Monsieur le Président. Bonjour messieurs et
24 madame les régisseurs. J'étais en train de
25 m'assoupir quand j'ai entendu maître Cadrin dire :

1 « C'est fini »... bon. Mais quand même,
2 effectivement, je ne pense pas que je vais faire,
3 de mon côté, différent de mes collègues là, je
4 serai assez bref dans le contexte. Je n'ai pas
5 d'argumentation écrite, dans le contexte également,
6 mais je vais quand même revenir sur la preuve.

7 Soyons clairs, donc la FCEI, soyons
8 positifs, est d'accord avec le projet. Donc, ne
9 s'oppose pas au projet ni également, comme a semblé
10 le laisser entendre mon confrère, la FCEI ne
11 s'oppose pas à l'analyse économique telle que
12 présentée. Elle est belle, elle est généreuse, mais
13 il nous manque, de notre côté, selon nous, quelques
14 aspects qu'on aimerait voir étudiés.

15 Dans un premier temps, donc, quand mon
16 confrère mentionne, en faisant référence notamment
17 à la FCEI que c'est un projet qui est bon pour la
18 communauté, HQ a bien discuté avec la communauté,
19 on n'en doute pas, c'est la preuve qu'on avait
20 aujourd'hui, mais ce n'est pas parce que... je vous
21 rappelle que les consommateurs commerciaux qui sont
22 dans la communauté sont dans la communauté
23 également. Ils ne sont pas... Dans la communauté,
24 il y a le résidentiel, mais il y a la communauté au
25 sens plus large, ça inclut tout le monde y compris

1 les cent cinq (105) clients commerciaux. Donc, il
2 ne faut pas penser que l'intérêt des consommateurs
3 est limité... ou de la communauté est limité aux
4 consommateurs résidentiels.

5 Je trouve également que quand il nous
6 dit... et je ne sais pas à quel intervenant ou à
7 quelle partie de preuve des intervenants il faisait
8 référence en mentionnant que nous sommes tous en
9 faveur de la tarte aux pommes. Peut-être... est-ce
10 que c'est l'automne, mais je vois que c'est un peu
11 réducteur et nos commentaires sont quand même
12 précis. Ce n'est pas de la tarte aux pommes, c'est
13 à l'égard des clients affaires, nous, on trouve
14 que, et en toute équité, ils ne sont pas là.

15 Et ça n'enlève pas le côté beau,
16 « feel good », positif du projet, mais du point de
17 vue des consommateurs commerciaux qu'on leur
18 présente, bien, on ne peut pas nous reprocher
19 d'applaudir sur les lignes de côté et de
20 dire : Bravo! Les résidentiels sont contents, mais
21 qu'est-ce qu'il y a pour les consommateurs?

22 (14 h 17)

23 Alors, on a quand même, donc et pour nous
24 il est important de le mentionner, on a quand même
25 noté... Bien, le constat est, et je pense qu'ils

1 l'ont eux-mêmes dit là que l'aspect affaire a été
2 peu ou pas étudié dans les analyses de sensibilité.
3 Peut-être parce que c'est la lorgnette qu'ils
4 s'étaient donnés pour X raisons.

5 Mais, quand même, le résultat des comptes
6 font que les analyses de sensibilité à l'égard des
7 consommateurs, ce qui a été mentionné en preuve par
8 monsieur Gosselin et qui n'a pas été nié par HQD,
9 c'est qu'il manque un peu de travail de ce côté-là.
10 Ça n'empêche pas, ça n'empêchera pas la Régie
11 d'approuver, si je reviens à la demande, aux
12 conclusions d'HQD, d'approuver la demande,
13 d'accueillir la demande, d'approuver le contrat,
14 peut-être avec quelques bémols, mais le contrat.

15 Et à l'égard des... Et comme la
16 construction, si j'ai bien compris, avec
17 approbation, va venir le O.K. pour la construction
18 et la mise en service. Et tout ça n'aura pas lieu
19 avant deux mille vingt-deux (2022). Or, rien
20 n'empêche donc la Régie d'autoriser la demande
21 telle qu'elle a été demandée, mais avec des devoirs
22 à faire. Et la Régie, de se garder au dossier,
23 j'irais même peut-être jusqu'à dire, on
24 s'interrogeait avant la pause s'il ne serait pas
25 opportun qu'il y ait... qu'on approuve le dossier

1 tel qu'il est, avec les bémols, et qu'on prévoit
2 même une phase 2, simplement pour revenir sur les
3 travaux en cours.

4 Certains diront que c'est une façon de
5 garder la Régie dans le dossier à maints égards,
6 dans le cadre actuel et du cadre d'un éventuel
7 projet de loi qui circule dont je tairai le nom,
8 mais... mais... Trêve de plaisanterie.

9 Donc, c'est un bon, c'est un bon projet,
10 mais du point de vue des consommateurs commerciaux,
11 nous n'y trouvons pas notre compte. Et on pense
12 que, comme HQD s'est montrée ouverte, elle devrait
13 poursuivre des analyses plus ciblées, comment dire,
14 et les tester auprès de la communauté parce que la
15 preuve démontre qu'il y a de l'énergie de laissée
16 sur la table et en ces temps où... d'efficacité
17 énergétique ou de surplus de... où on essaie de
18 mettre les bonnes énergies aux bons endroits,
19 produire de l'énergie et en laisser sur la table,
20 bien ça nous apparaît un peu anti... contre-
21 intuitif, antiéconomique et que l'on soit dans le
22 Nord ou dans le Sud, à l'Ouest, à l'Est, en haut,
23 en bas, c'est pas correct du point de vue
24 économique, on a ce regard-là.

25 Et ça n'enlève rien au bon projet dans le

1 Nord. Les PME ont le droit de cité que l'on soit au
2 Nord du Québec ou au Sud du Québec. Et ces cent
3 cinq (105) consommateurs-là devraient avoir
4 certains égards, au moins à partir de maintenant
5 que HQ s'y intéresse un peu plus, suite à une
6 demande que la Régie fera dans son autorisation, du
7 moins c'est ce qu'on propose.

8 Et pour éviter que l'on se revoie dans cinq
9 ans peut-être, si jamais les cieux législatifs
10 tombent sur la tête, bien entre-temps, on pourra
11 peut-être... la Régie pourrait se conserver une
12 bretelle, une ceinture et de la broche dans le
13 dossier et avoir une phase 2.

14 Si je reviens. Les paroles de notre témoin,
15 monsieur Gosselin, étant encore très chaudes là, je
16 ne peux pas répéter et mal répéter ce qu'il a dit,
17 hein! Des fois, il faut être silencieux.

18 Je pense que ça fait le tour. Attendez un
19 instant, je vais regarder mes notes. Ah! Oui.

20 Un point quand même sur le tarif
21 résidentiel. On a quand même porté un regard
22 critique que... et notre point ne porte seulement
23 sur la meilleure façon de fixer le tarif
24 résidentiel pour réduire le risque que certains
25 clients ne convertissent pas le système de chauffe

1 de l'eau. C'est quand même un risque qui est là et
2 on est à la recherche du... Alors, cet aspect
3 critique-là on vous demande d'en tenir compte.

4 Et voilà! Je pense qu'avec ces derniers
5 mots, ça conclut notre présentation. Je vous
6 remercie.

7 Me SIMON TURMEL, régisseur :

8 Bonjour Maître Turmel.

9 (14 h 22)

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bonjour Maître Turmel.

12 (14 h 22)

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Non, je voulais juste... je vous ai bien compris
15 par rapport... le besoin d'analyser l'intégration
16 de la clientèle affaires dans le programme, je dis
17 « programme », dans le projet, pardon.

18 Mais j'ai également compris, de la part
19 d'Hydro-Québec, qu'ils n'étaient pas contre, qu'ils
20 voulaient procéder par étape et vous avez
21 dit : « Oui, mais ce qui est bon au Nord, au Sud,
22 en haut, en bas, et caetera, c'est vrai, au niveau
23 économique. » Mais est-ce que c'est possible que ce
24 n'est pas nécessairement vrai? Dans le sens que...
25 J'ai compris de maître Tremblay qu'il va falloir

1 faire les approches différemment. On doit
2 approcher... ils ont commencé avec le volet
3 résidentiel, mais que le volet commercial, c'était
4 un autre volet puis ce n'est pas si évident ce qui
5 se passe ici puis ce qui va se passer ailleurs. Je
6 disais souvent à mes collègues quand j'entends des
7 gens dire : « Ce qui est bon pour minou est bon
8 pour pitou », j'ai des minous et des pitous puis ce
9 n'est pas vrai, hein! Je vous dis qu'il y en a que
10 ce n'est pas la même affection, pas la même
11 nourriture puis ce n'est pas les mêmes besoins.

12 Alors, c'est pour ça que quand vous
13 dites : « On doit agir identique »...

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Bien, c'est une très bonne question. Je vous dirais
16 que...

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 Ne commentez pas sur mes animaux, mais allez-y
19 sur...

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Premièrement, venant moi-même du Nord du Québec, je
22 sais exactement la situation. O.K., j'ai grandi
23 dans... pas aussi au Nord, mais quand même dans une
24 communauté au Nord.

25 Donc, de deux, il n'y a pas de preuve

1 anthropologique ici, mais je suis très bien
2 conscient que les besoins des nations, de certaines
3 nations autochtones, dans ce cas-là, Inuit, c'est
4 bien différent, le contexte économique est bien
5 différent, la FCEI ne nie pas ça puis on n'est
6 pas... je ne vous dis pas là : Ah! Tous pareils.
7 Non, non, on est conscient de cette réalité-là. Il
8 n'y a pas de preuve là-dessus, mais je pense que
9 c'est de connaissance judiciaire et sociologique.
10 On n'en est pas là, mais ceci étant dit, toutes
11 choses étant égales par ailleurs. Ils l'on dit,
12 effectivement, qu'ils sont ouverts, mais moi, ce
13 que je souhaite de la Régie, c'est un peu de... Au-
14 delà de dire qu'on est ouvert, que la Régie donne
15 un peu... trace un peu la voie de devoirs à faire
16 dans les prochains...
17 Me SIMON TURMEL, régisseur :
18 Un peu de pression, vous dites?
19 Me ANDRÉ TURMEL :
20 Un peu de pression, une saine pression en
21 adéquation avec la communauté où ils sont. C'est
22 donc, écoute, on n'est pas très, très loin là, mais
23 c'est simplement là de... On ne veut pas que dans
24 le beau projet où tout le monde est content, que
25 les clients affaires soient un peu oubliés,

1 surtout, et je reviens là-dessus, c'est un point...
2 Monsieur Gosselin l'a bien mentionné puis ça n'a
3 pas été nié nulle part, si on est capable de le
4 faire en interruptible pour les clients affaires.
5 Les clients affaires sont prêts à payer, je veux
6 dire... Donc, à leurs frais, je veux dire, sans les
7 coûts. Écoutez, il y a zéro risque. Ça, c'est la
8 preuve qu'a faite la FCEI, aucunement niée par HQ,
9 puis c'est mathématique, c'est arithmétique.

10 Ils s'interrompent puis HQ ne paiera rien.
11 Au contraire, on va faire en sorte de laisser... de
12 faire en sorte qu'il y ait moins d'électricité qui
13 se perde et qu'il y ait des revenus additionnels...
14 deux et trois... qu'il y ait des consommateurs
15 commerciaux qui soient contents de consommer de
16 l'électricité et quatre, qu'il y ait moins de GES
17 émis.

18 Me SIMON TURMEL, régisseur :

19 Merci bien. Et j'apprends que vous êtes d'une
20 communauté autochtone alors... c'est...

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 J'ai grandi dans ce milieu-là.

23 Me SIMON TURMEL, régisseur :

24 Oui, parce que je me demandais si j'avais des
25 liens, moi, également, alors...

1 Me ANDRÉ TURMEL :
2 Oui... non... c'est ça.
3 Me SIMON TURMEL, régisseur :
4 Oui, merci.
5 Me ANDRÉ TURMEL :
6 O.K., merci.
7 Me LOUISE ROZON :
8 J'ai juste une petite question.
9 Me ANDRÉ TURMEL :
10 Oui.
11 Me LOUISE ROZON :
12 Parmi vos membres, à la FCEI, est-ce qu'il y a des
13 commerces, des entreprises qui sont à...
14 Me ANDRÉ TURMEL :
15 Je vais vérifier cet après-midi... Je suis assez
16 convaincu que oui, mais je vais quand même faire
17 une vérification puis si on me le permet, je vous
18 donnerai l'information. Donc, c'est utile de savoir
19 là... Si je peux avoir l'information d'ici cet
20 après-midi ou demain matin avant la réplique, je
21 vous la communiquerai.
22 Me LOUISE ROZON :
23 Parfait. Merci.
24 Me ANDRÉ TURMEL :
25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Donc, normalement, sur la liste, la suite, ça
7 serait le GRAME avec maître Paquet.

8 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Alors, Monsieur le Président, madame, messieurs les
10 régisseurs, Geneviève Paquet pour le GRAME. J'ai
11 déposé le Plan d'argumentation sur le SDEÉ, c'est
12 sous la cote C-GRAMÉ-0010. Donc, en tant
13 qu'organisme à vocation environnementale, le GRAME
14 est d'accord ou plutôt approuve la demande relative
15 à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak.
16 Comme c'était indiqué par le Distributeur là, dans
17 sa requête initiale, la demande s'inscrit dans la
18 stratégie de conversion des réseaux autonomes qui
19 avait été exposée dans le plan d'action pour
20 réduire les coûts d'approvisionnement et son
21 empreinte environnementale. Plan d'action qui a été
22 approuvé par la Régie lors du dernier Plan
23 d'approvisionnement deux mille dix-sept, deux mille
24 vingt-six (2017-2026).

25 (14 h 27)

1 Et on constate que ça rejoint également
2 l'objectif de réduction des émissions de GES, la
3 cible de réduction de quarante pour cent (40 %) de
4 produits pétroliers qui sont consommés et la cible
5 d'augmentation de vingt-cinq pour cent (25 %) de
6 production d'énergie renouvelable qui sont établis
7 par la politique énergétique deux mille trente
8 (2030). C-GRAMÉ-0010.

9 Maintenant, on a quand même des
10 représentations à faire pour peut-être bonifier la
11 demande. Bien que la Régie devait approuver le
12 contrat, on considère qu'elle peut quand même
13 guider le Distributeur dans certaines avenues pour
14 la suite du dossier sans nécessairement ordonner.
15 On pense qu'elle peut recommander, elle peut faire
16 des recommandations qui vont être utiles.

17 Donc, par rapport à la centrale thermique
18 de réserve, le GRAMÉ a en fait une certaine réserve
19 par rapport à ça. On soumet que... Bon. On comprend
20 que ça peut servir de coût pour l'analyse
21 économique. Mais on encourage vraiment à ce qu'il y
22 ait des scénarios alternatifs qui puissent être
23 présentés par le Distributeur, notamment le
24 développement de solutions alternatives mixtes,
25 d'autres peut-être énergie renouvelable, pour

1 pouvoir éventuellement éviter la construction de
2 nouvelles centrales thermiques en réseaux autonomes
3 et plus précisément dans ce réseau, dans le réseau
4 d'Inukjuak.

5 En ce qui concerne les télécommunications,
6 puis la stratégie pour le délestage des charges.
7 Considérant le besoin de biénergie, nous, on
8 recommandait qu'on retienne le recours à une
9 infrastructure de mesurage avancé pour plusieurs
10 raisons, notamment dans les réponses à la demande
11 de renseignements de la Régie, le Distributeur
12 énonçait déjà que, selon ses analyses, ça faisait
13 partie d'un scénario qui était moins dispendieux
14 que l'infrastructure cellulaire et qui pouvait
15 offrir plus de flexibilité.

16 On considère également que ça pourra donner
17 un portrait plus précis de la consommation de
18 chacun des logements. Donc, on considère que cette
19 avenue-là devrait être retenue par le Distributeur.
20 Puis même si la Régie n'a pas nécessairement à
21 l'ordonner, on pense que c'est un élément qui n'a
22 pas encore été approuvé ou décidé par le
23 Distributeur. Il fait quand même la demande en ce
24 moment. Donc, la Régie peut le guider. Puis je
25 pense que sa recommandation pourrait être utile.

1 Concernant la prévision de la demande. On
2 constate que les besoins de chauffage des espaces
3 dans les premières années vont être comblés à cent
4 pour cent (100 %), mais ça va diminuer à un peu
5 moins que quarante-cinq pour cent (45 %) au terme
6 du contrat. Donc, dans cette perspective-là, on
7 avait interrogé le Distributeur par rapport aux
8 moyens de stockage qui pourraient être envisagés.
9 Et le Distributeur indiquait que ça pourrait être
10 analysé ultérieurement et qu'il va exercer un suivi
11 de l'évolution du contexte énergétique et peut-être
12 des pistes d'optimisation par rapport à ces moyens-
13 là, soit de stockage ou de production d'autres
14 énergies renouvelables.

15 Le Distributeur indiquait que ce suivi-là
16 serait fait et dans le cadre du Plan
17 d'approvisionnement et dans le cadre des états
18 d'avancement. Donc, on vous soumet qu'effectivement
19 il devrait y avoir un suivi dès les premières
20 années de la mise en service de la centrale pour
21 s'assurer que ce soit fait en amont, qu'il y ait
22 des moyens de stockage qui soient mis en oeuvre dès
23 que possible pour pouvoir réduire l'usage du mazout
24 dans les résidences et également valoriser
25 l'énergie de la centrale.

1 (14 h 32)

2 Concernant maintenant les résultats de
3 l'analyse économique et la valorisation de
4 l'énergie excédentaire. On constate que l'énergie
5 disponible et payée par le Distributeur sera
6 substantiellement supérieure à l'énergie qui sera
7 consommée et livrée. On avait noté également un des
8 éléments qui avaient été annoncés par le
9 Distributeur dans son communiqué de presse, qui
10 avaient été donnés en fait, en référence à la
11 réponse d'une demande de renseignement de la FCEI
12 qui parlait d'une possible serre alimentaire là
13 pour pouvoir améliorer la sécurité alimentaire de
14 la communauté.

15 Puis on sait que dans ces régions-là, c'est
16 un élément qui est important pour la population.
17 Donc, on considère que les projets communautaires
18 devraient être favorisés avec l'énergie
19 excédentaire qui va être disponible.

20 Le Distributeur, en réponse à certaines
21 questions, se dit ouvert là à collaborer avec la
22 communauté, tant pour des offres, pour la clientèle
23 commerciale qu'institutionnelle.

24 Ce que le GRAME proposait, c'est qu'il y
25 ait une offre qui serait basée sur les coûts

1 d'alimentation de la centrale sur la base de blocs
2 d'énergie dans la saison où il y a plus de surplus,
3 par exemple, de la mi-juin jusqu'à la fin octobre.

4 Donc, ça pourrait autant aider à contribuer
5 à l'essor de la communauté qu'à valoriser là le
6 projet de conversion en lui-même. Donc, par rapport
7 à ça, on pense aussi qu'il y a peut-être une
8 directive ou une recommandation de la Régie pour
9 aider à aller dans cette direction-là.

10 Maintenant, par rapport... il y avait un
11 élément quant au chauffage de l'eau, qui avait été
12 abordé par le GRAME dans son rapport. Le
13 Distributeur nous a répondu que, dans le fond, la
14 prévision du modèle était faite par rapport... en
15 fonction d'une maison qui était située à Montréal
16 puis qu'on avait ajusté les conditions climatiques
17 là d'Inukjuak, mais qu'il n'avait pas
18 nécessairement considéré la possibilité d'un usage
19 additionnel considérant, des fois, le surpeuplement
20 des logements ou d'un autre côté, des fois, des
21 difficultés d'approvisionnement en eau.

22 Par rapport à ça, on considère que, bien
23 qu'il y ait une absence d'information qui soit
24 assez précise là, on soumet qu'il n'y aurait pas
25 nécessairement d'impact là sur la rentabilité

1 globale du projet.

2 Maintenant, j'aborde l'aspect fixation du
3 tarif. On avait discuté de la clause de non
4 conformité avec les conditions de service puis
5 c'est la clause 7.12... là, 7.XII... Par rapport à
6 ça, le Distributeur nous a indiqué que les moyens
7 pour vérifier que... en fait, que l'électricité qui
8 va être livrée par la centrale ne va pas servir au
9 chauffage des espaces lorsque le système de
10 biénergie doit fonctionner. Ça va être la
11 vérification, en fait, de la consommation et les
12 inspections.

13 En audiences, on a vu que les inspections
14 n'étaient pas très fréquentes là, peut-être une
15 fois par année. Pour nous, l'infrastructure de
16 mesurage avancé serait en fait un autre avantage
17 qui pourrait servir à vérifier là, que
18 l'électricité qui est livrée ne va pas servir au
19 chauffage dans des périodes où c'est interdit.

20 Donc, cet avantage-là, on vous soumet que
21 ça devrait être considéré lorsque le Distributeur
22 va compléter son analyse des gains qui découlent de
23 l'infrastructure à retenir pour le délestage des
24 charges.

25 Par rapport à l'application du Tarif DN, on

1 appuie la proposition là pour que ce soit le tarif
2 domestique identique à celui du Tarif DN. On a
3 mentionné, en fait, que dans le dossier R-4057-
4 2018, phase 2, qui était présidé par maître Rozon,
5 le seuil a été augmenté à quarante kilowattheures
6 par jour (40 kWh/j), pour la première tranche
7 d'énergie.

8 (14 h 47)

9 Selon le Distributeur, la rentabilité du
10 projet serait moins de cinq millions (5 M\$)
11 environ. Donc, on considère que ça ne va pas
12 nécessairement affecter la rentabilité du projet.

13 Maintenant, considérant le prix de la
14 deuxième tranche du Tarif D, on appuie également
15 les propositions du Distributeur. Le seul
16 commentaire, c'est concernant les fluctuations par
17 rapport au prix du mazout. Si éventuellement, il y
18 en avait été question là dans le cadre de cette
19 audience si, éventuellement, le prix du mazout
20 devenait plus bas, plus économique, en fait que le
21 prix de l'électricité, le Distributeur indiquait
22 qu'il pourrait modifier le prix de la deuxième
23 tranche.

24 Par rapport à ça, comme ça l'avait été
25 indiqué par madame Moreau là, ce matin, lors de la

1 présentation, on pense que ça pourrait être utile
2 de, peut-être, déterminer immédiatement un prix
3 plancher pour le mazout à partir duquel le prix de
4 la deuxième tranche devrait être révisé.

5 Donc, en conclusion, on recommande là,
6 l'approbation du contrat qui s'inscrit là dans une
7 perspective de développement durable et dans le
8 respect des objectifs de la politique énergétique
9 deux mille trente (2030). Et on demande à la Régie
10 de prendre le temps, peut-être, d'orienter le
11 Distributeur afin de favoriser la mise en place et
12 d'une infrastructure de mesurage avancé et des
13 moyens de stockage de l'énergie pour la
14 valorisation de l'énergie excédentaire, comme ça a
15 été exposé là, dans mon argumentation. Donc, ça
16 conclu nos représentations. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci beaucoup. Donc, la Formation n'aura pas de
19 question.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci beaucoup, Maître Paquet. Je vois maître
24 Sicard se lever. Allez -y.

25

1 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Je devrais être brève. Hélène Sicard pour l'Union
3 des consommateurs. Alors, dans ce dossier...
4 D'abord, on l'a dit et je vais le redire, UC
5 approuve ce projet de centrale électrique au fil de
6 l'eau pour alimenter, de façon, en électricité
7 durable et verte, une communauté surtout que c'est
8 un projet de la communauté. Là, n'est pas nos
9 questionnements. Donc, soyez à l'aise.

10 Par contre, comme l'a bien dit mon confrère
11 dans son argumentation. Là, il vous demande
12 d'approuver ce projet-là. Il ne vous demande pas
13 d'approuver cette nouvelle centrale thermique. Il
14 vous a mis les chiffres pour que vous ayez une idée
15 d'où on s'en va aux pires coûts possibles. Alors,
16 le projet est rentable, c'est un beau projet,
17 allons-y.

18 Mais il y a un principe qui existe en Droit
19 et en Droit de l'environnement, qui est le principe
20 de précautions. Il y a plusieurs années, quand le
21 Distributeur a approché la Régie avec ce projet
22 d'interruption des chauffe-eau, UC était la
23 première à soulever le mot « Légionellose » avec
24 ses interruptions, à l'époque.

25 Hydro a continué de travailler sur ce

1 projet jusqu'à ce que tout à coup, la santé
2 publique s'en mêle pour constater que oui, il y
3 avait un problème qui provenait... qui était la
4 Légionellose, avec l'interruption des chauffe-eau.
5 Et ça, c'était dans le réseau intégré.

6 Non, on n'a pas vérifié s'il y a de la
7 Légionellose dans le Nord, sauf qu'on fait face au
8 réchauffement climatique et donc, il y a... elle
9 est là au Québec, ça se réchauffe, c'est une
10 possibilité qui est sérieuse et c'est une
11 possibilité qui affecterait la santé des gens.

12 En ce moment, Hydro... Mon confrère vous a
13 dit tout à l'heure qu'Hydro a des bonnes relations
14 avec les peuples autochtones et c'est vrai, mais je
15 vais vous rappeler quelque chose qui s'est passée
16 il y a plusieurs années, à l'époque où on a fait
17 les grands barrages et ces grands réservoirs. Qui
18 aurait cru qu'il en découlerait des problèmes très,
19 très sérieux de pollution par le mercure qui ont
20 entraîné des problèmes de santé certains et graves
21 chez les populations et les peuples autochtones qui
22 vivaient et qui se nourrissaient de ce qui étaient
23 dans ces réservoirs.

24 (14 h 42)

25 Personne n'y a pensé, à l'époque, personne

1 ne l'a prévu. Et Hydro a dû dédommager,
2 éventuellement, les populations, mais ça, ça ne les
3 remet pas en santé. Alors, ce qu'on vous dit
4 aujourd'hui c'est : il y a un principe qui existe
5 qui est le principe de précaution. C'est très
6 simple pour eux de demander au fournisseur ou de le
7 faire eux-mêmes de vérifier si le risque est là.
8 D'autant plus qu'il pourrait être intéressant, et
9 c'est dans la preuve de UC, éventuellement, de
10 pouvoir interrompre ces chauffe-eau-là et qu'il y
11 ait un chauffe-eau disponible sur le marché
12 antilégionnellose et qui permettrait aussi d'avoir
13 des interruptions comme c'est prévu éventuellement
14 d'en avoir en réseaux intégrés. Alors, ce qu'on
15 vous demande c'est de faire cette recommandation.

16 Et les chauffe-eau, ils ne sont toujours
17 pas installés. Le projet, il y a un bénéfice qui
18 est très rentable, même si le Distributeur devait
19 contribuer au fournisseur une petite différence de
20 prix entre un chauffe-eau qui va protéger les
21 populations puis qui pourrait être interruptible
22 éventuellement, cinq ans, dix (10) ans après
23 l'avènement du projet parce que ce sera nécessaire
24 pour la pointe, ce serait là.

25 Alors, plutôt que de prendre des

1 chauffe-eau ordinaires, le transport pour les
2 amener dans le nord, l'installation, tous ces
3 coûts-là, ça serait les mêmes puis on partirait du
4 bon pied, de façon sécurisée immédiate.

5 Alors, d'où je vous demande de faire cette
6 recommandation au Distributeur tout de suite. En
7 fait, UC vous demande.

8 Le projet autrement s'inscrit bien dans la
9 motion qu'a passé le gouvernement après la mise en
10 oeuvre du projet déclarant une urgence climatique.
11 Au niveau méthodologique, et c'est dans la preuve
12 de UC, vous avez vu, on a un petit problème par
13 contre et ce sera... ça peut amener certaines
14 améliorations immédiatement ou dans un bref avenir
15 ou s'enligner pour les prochains projets; tout
16 comme l'AHQ-ARQ, on croit qu'il peut y avoir une
17 amélioration méthodologique.

18 Un des constats qu'on fait c'est que dans
19 ce cas-ci, beaucoup des prévisions, la prévision de
20 la demande, sont basées sur des données, puis ma
21 consoeur du GRAME le mentionnait il y a quelques
22 minutes, du réseau intégré adapté à la température.
23 Pourtant, dans... et c'est à la preuve à la page 5
24 de la pièce C-UC-7 de UC où on relate ce qui a été
25 dit par le Distributeur dans le dossier 4057, phase

1 2, le Distributeur disait en parlant des réseaux
2 autonomes :

3 Considérant les écarts constatés entre
4 les consommations réelles et simulées,
5 le Distributeur est d'avis qu'une
6 attention particulière devrait être
7 portée à l'aspect comportemental
8 entourant la consommation énergétique
9 des habitants au nord du 53ième
10 parallèle.

11 Il y a les aspects comportementaux, il y a aussi
12 les aspects contextuels du nord. Alors, on ne peut
13 pas prendre et penser que juste en ajustant avec la
14 température, les données du sud vont nous donner
15 une bonne image de la consommation du nord. Et ça,
16 ça nous amène à regarder... Là, on nous parle de
17 démarrer une nouvelle centrale thermique et on m'a
18 répondu quand j'ai contre-interrogé que cette
19 demande vous serait faite dans l'année qui s'en
20 vient, donc, en début deux mille vingt (2020) si
21 tout... si votre juridiction demeure intacte.

22 Alors, nous, ce qu'on vous dirait, ce qu'on
23 vous recommanderait c'est : le projet démarre en
24 deux mille vingt-deux (2022), le barrage va être
25 construit, il y a déjà une centrale qui est là, les

1 besoins pour les premières années en électricité
2 d'appoint par une centrale sont minimes, ils sont
3 là mais ils ne sont pas très importants, pourquoi
4 ne pas attendre et prendre le pouls des vraies
5 consommations pendant quelques années et d'attendre
6 le prochain plan d'approvisionnement qui vous
7 serait soumis pour voir si une nouvelle centrale
8 thermique est nécessaire ou s'il n'y a pas d'autres
9 moyens de gérer?

10 Par exemple, UC, dans son mémoire, vous
11 suggère d'avoir un programme de gestion de la
12 demande qui serait semblable à ce qu'on a dans le
13 sud. C'est-à-dire volontairement, sur demande du
14 Distributeur, à tel moment de la journée : « S'il
15 vous plaît, interrompez-vous ou changez votre mode
16 de chauffage », les gens pourraient... les citoyens
17 pourraient être compensés pour participer à ce
18 moyen de gestion de la demande puis en passant au
19 mazout en arrêtant leurs chauffe-eau ou en... Comme
20 il est fait dans le Sud, vous allez retrouver ça
21 aux dernières pages du mémoire de UC. Donc,
22 regarder différentes alternatives avant de passer à
23 cette nouvelle centrale.

24 (14 h 47)

25 Également, dans la prévision de la demande,

1 on m'a répondu, en contre-interrogatoire : « Ah,
2 bien, la climatisation, ce n'est pas important. La
3 croissance économique, on ne le sait pas, donc ce
4 n'est pas important. » C'est parce que toutes ces
5 petites choses qui ne sont peut-être pas à des
6 niveaux de consommation très importants, mais quand
7 on les met tous ensemble, ça peut le devenir.

8 Alors, avoir une meilleure prévision, ce
9 qu'on vous soumet, ça ne peut être ajusté que si on
10 va dans le vécu de cette communauté-là. Donc, le
11 vivre pendant quelques années avant de décider du
12 reste du projet.

13 Pour ce qui est de la biénergie, bien,
14 évidemment, le seuil, on vous avait fait une
15 recommandation suite... et c'est au dossier 4057 et
16 ça a été reçu. Alors, cette... on passe, selon la
17 décision D-2019-130 à quarante kilowattheures
18 (40 kWh).

19 Mais pour ce qui est de la fixation des
20 tarifs, selon l'IPC, on a un problème. Hydro nous
21 parle de prévisibilité. C'est bon, c'est le mazout,
22 l'indexation, c'est prévisible. Sauf que la
23 prévisibilité là, ce n'est pas un principe
24 réglementaire reconnu. C'est peut-être intéressant
25 pour certains consommateurs comme les grands

1 industriels, mais ce n'est pas un principe
2 réglementaire reconnu.

3 Ce que l'article 49.7 nous demande, c'est
4 d'avoir des tarifs justes et raisonnables. Alors,
5 l'indexation à l'IPC, surtout qu'il peut y avoir
6 variation des prix du mazout et tout, quand on
7 arrive à la deuxième tranche et son calcul.

8 Nous avons un problème avec cette façon de
9 fixer les tarifs. Et vous déciderez, en fait, nous,
10 on pense que cette façon de livrer, de fixer les
11 tarifs, n'est pas acceptable. Et selon la
12 vérification qu'on a faite aux tarifs d'Hydro-
13 Québec, ce n'est pas quelque chose qui existe dans
14 les tarifs d'Hydro-Québec, à l'heure actuelle. Ça
15 complète mes représentations. Le reste, vous avez
16 entendu...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci beaucoup.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Oui.

21 Me SIMON TURMEL, régisseur :

22 Ce que vous dites... je pense que j'ai bien
23 compris, c'est : Tant qu'à procéder aux changements
24 des différents chauffe-eau, pourquoi ne pas mettre
25 le nouveau chauffe-eau qui devrait être développé

1 ultérieurement, incessamment?

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Bien, qui... En principe, si j'ai bien compris, il

4 a été développé. Ça fait que c'est ça, voilà...

5 Me SIMON TURMEL, régisseur :

6 Et nous attendons...

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 ... et puis dans deux ans...

9 Me SIMON TURMEL, régisseur :

10 ... un suivi, je crois, dans le prochain plan

11 d'approvisionnement.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 C'est ça.

14 Me SIMON TURMEL, régisseur :

15 Merci.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Bien, le prochain plan d'approvisionnement...

18 Me SIMON TURMEL, régisseur :

19 Le prochain... l'actuel...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 ... ce n'est pas pour le chau... Nous... oui, la

22 Régie attend le suivi sur ce chauffe-eau...

23 Me SIMON TURMEL, régisseur :

24 Oui.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 ... pour les programmes de... pour les projets-
3 pilotes...
4 Me SIMON TURMEL, régisseur :
5 Oui.
6 Me HÉLÈNE SICARD :
7 ... mais je pense que... Écoutez...
8 Me SIMON TURMEL, régisseur :
9 O.K., merci.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Je n'aurai pas de questions. Merci, Maître Sicard.
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 Merci, bonne fin de journée.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Merci. Compte tenu de l'heure avancée et que la
16 Formation aimerait avoir toute sa concentration
17 pour entendre les prochains intervenants, je vous
18 proposerais qu'on termine maintenant pour reprendre
19 demain matin à neuf heures (9 h), avec les deux
20 derniers intervenants, ce qui donnerait aussi le
21 temps au Distributeur de préparer et de terminer la
22 réponse à l'engagement 4 advenant le cas où on
23 aurait des questions suivant le dépôt de
24 l'engagement 4. Voilà, je vous remercie beaucoup.
25 Bonne soirée.

1 AJOURNEMENT

2

3

4 SERMENT D'OFFICE :

5 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
6 certifie sous mon serment d'office, que les pages
7 qui précèdent sont et contiennent la transcription
8 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
9 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
10 Loi.

11

12 ET J'AI SIGNE:

13

14

15 Sténographe officiel. 200569-7

16

17